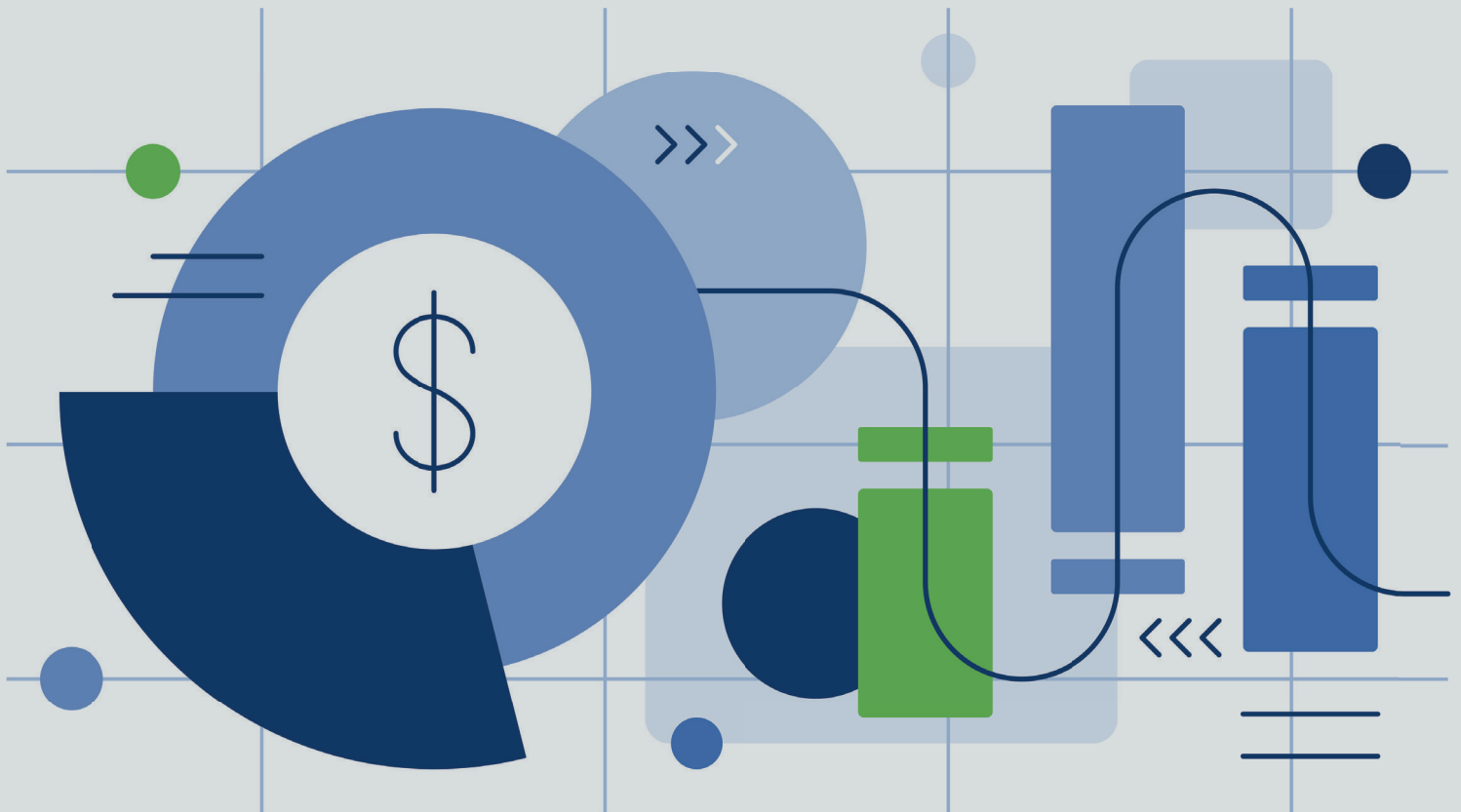


Rapport préélectoral

sur l'état des finances
publiques du Québec

Août 2026



Rapport préélectoral

sur l'état des finances
publiques du Québec

17 août 2026

Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2026

Dépôt légal – 17 août 2026

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-555-04585-9 (Imprimé)

ISBN 978-2-555-04586-6 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2026

MESSAGE DU MINISTRE DES FINANCES

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous transmettre le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2026*, conformément à la Loi sur le ministère des Finances.

Comme l'exige cette loi, le Vérificateur général du Québec accompagne la présente publication d'un rapport de certification portant sur la plausibilité des prévisions économiques et budgétaires qui y sont incluses.

La publication du rapport préélectoral témoigne de la volonté du gouvernement de rendre compte, avec transparence, de l'état des finances publiques du Québec à l'approche des élections générales. Cette volonté constitue l'un des fondements de la gestion des finances publiques québécoises.

Le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2026* repose sur le cadre financier du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2026*, auquel les révisions nécessaires ont été apportées conformément aux plus récentes informations économiques et budgétaires disponibles.

Le cadre financier du présent rapport s'appuie sur un scénario économique prudent alors que les tensions commerciales avec les États-Unis demeurent élevées et que le contexte géopolitique international continue d'être marqué par de nombreuses incertitudes, notamment au Moyen-Orient.

- Afin de tenir compte des risques, le cadre financier prévoit des provisions totalisant 9,0 milliards de dollars sur l'horizon de prévision. Ces provisions visent à préserver des marges de manœuvre nécessaires pour faire face à des dépenses imprévues ou pour atténuer les effets d'une croissance économique plus modérée qu'anticipé.

❑ La situation économique et budgétaire

Le cadre financier présenté dans ce rapport repose sur des hypothèses économiques qui prennent en considération les plus récentes perspectives économiques et budgétaires.

Le ministère des Finances prévoit une croissance du PIB réel de 0,7 % en 2026 et de 1,4 % en 2027, des prévisions comparables à celles du secteur privé. Les revenus atteignent 168,4 milliards de dollars en 2026-2027, en hausse de 5 %, tandis que les dépenses s'établissent à 171,6 milliards de dollars, en progression de 3,4 %.

- Sur l'horizon du cadre financier, les revenus devraient croître à un rythme annuel moyen de 3,3 %, alors que les dépenses progresseront de 2,3 %, une évolution compatible avec le retour graduel à l'équilibre budgétaire.

Les investissements annuels en infrastructures atteignent aujourd'hui des niveaux historiques. Ces investissements élevés viennent contribuer à la pression sur le cadre financier et la dette. Or, la poursuite d'investissements importants demeure nécessaire pour maintenir en bon état le parc d'infrastructures publiques.

- D'ailleurs, 71 % des investissements prévus au Plan québécois des infrastructures 2026-2036 serviront au maintien du parc.

Malgré un contexte économique incertain, le cadre financier présenté dans ce rapport témoigne de la résilience de l'économie québécoise et de la solidité des finances publiques.

□ Un plan de retour à l'équilibre budgétaire crédible

Comme ce fut le cas pour l'année 2024-2025, où le déficit, au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, a été inférieur de 2,9 milliards de dollars comparativement aux prévisions de mars 2025, la situation budgétaire du Québec s'est améliorée de façon importante en 2025-2026. En effet, le déficit prévu au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est passé de 13,6 milliards de dollars au budget 2025-2026 à 9,9 milliards de dollars au budget 2026-2027, puis à 7,8 milliards de dollars selon les Comptes publics 2025-2026. Ces résultats favorables, pour ces deux années, ont été notamment atteints par la non-utilisation de la provision pour éventualités.

- Parmi les résultats 2025-2026 projetés ou publiés au Canada, une seule province affiche un déficit comptable en proportion de son PIB plus faible que celui du Québec.

Pour les années 2026-2027 à 2028-2029, le cadre financier présente également des améliorations à la situation budgétaire, qui permettent de réduire le déficit prévu de 922 millions de dollars en 2026-2027, d'éliminer l'écart à résorber de 750 millions de dollars en 2027-2028 et de réduire de 400 millions de dollars celui prévu en 2028-2029.

Cette évolution confirme le bien-fondé de notre démarche de retour graduel à l'équilibre budgétaire, après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, lequel est affecté au remboursement de la dette. Ceci signifie qu'au moment du retour à l'équilibre budgétaire prévu en 2029-2030, le gouvernement présentera un surplus comptable.

Le Québec dispose d'un cadre législatif formel et crédible pour assurer le retour à l'équilibre budgétaire et la réduction de la dette. Modernisées par notre gouvernement, la Loi sur l'équilibre budgétaire et la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations établissent les principes qui guident la gestion responsable des finances publiques.

Le gouvernement demeure engagé dans l'assainissement des finances publiques au moyen d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire. Le plan présenté est crédible et repose sur des mesures explicites tant du côté des revenus que des dépenses.

- Les agences de notation ont reconnu la crédibilité du plan de retour à l'équilibre budgétaire et les améliorations au cadre financier à la suite de la publication du budget 2026-2027. Le respect du plan est essentiel pour soutenir la cote de crédit du Québec.

❑ L'évolution de la dette

La réduction du poids de la dette constitue un objectif fondamental de la gestion des finances publiques du Québec. Elle contribue à préserver les marges de manœuvre nécessaires pour assurer le financement des services publics et des infrastructures publiques et pour répondre aux priorités des Québécois.

Le gouvernement prévoit que la dette nette poursuivra sa trajectoire descendante jusqu'à l'atteinte des cibles prévues par la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, soit 35,5 % du PIB en 2032-2033 et 32,5 % du PIB en 2037-2038.

- Au 31 mars 2026, la dette nette du Québec représentait 38,1 % du PIB, soit une baisse de 4,8 points de pourcentage par rapport au niveau de 42,9 % observé au 31 mars 2019.
- Depuis 2016-2017, la dette nette en pourcentage du PIB du Québec a reculé de 10,8 points de pourcentage. Seul le Nouveau-Brunswick a connu une baisse plus importante.

Cette réduction de l'endettement a été réalisée malgré les nombreuses turbulences économiques des dernières années. Le Québec a fait preuve d'une grande résilience face à une succession de chocs majeurs, notamment la pandémie de COVID-19, les répercussions de l'invasion de l'Ukraine par la Russie sur l'économie mondiale, la poussée inflationniste et la hausse rapide des taux d'intérêt en 2022, ainsi que les épisodes de sécheresse et de faible hydraulicité observés au cours des dernières années.

Plus récemment, les tensions commerciales avec les États-Unis sont venues accroître l'incertitude économique. À celles-ci s'ajoute un contexte géopolitique toujours instable, notamment en raison de la guerre au Moyen-Orient.

Le Québec bénéficie toutefois d'une économie diversifiée, d'institutions publiques solides et d'une gouvernance budgétaire reconnue. En s'appuyant sur une gestion responsable et prudente des finances publiques, il dispose ainsi des moyens nécessaires pour soutenir sa prospérité, poursuivre le rétablissement graduel de l'équilibre budgétaire et répondre aux aspirations des générations actuelles et futures.

Servir les Québécois à titre de ministre des Finances depuis huit ans est un honneur et un grand privilège. Chaque époque a ses défis. Je suis particulièrement fier de constater qu'en dépit des grandes turbulences observées, le Québec a réduit son écart de richesse avec l'Ontario et le reste du Canada de 5 points de pourcentage tout en diminuant le poids de sa dette en fonction de l'économie de 5 points de pourcentage.

Les finances publiques du Québec reposent sur deux piliers législatifs, la Loi sur l'équilibre budgétaire et la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. À l'aube de la campagne électorale, ces deux piliers doivent guider tous les partis aspirant à diriger le Québec.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre des Finances,

Original signé

Eric Girard
Québec, août 2026

DÉCLARATION CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DU MINISTÈRE DES FINANCES

Le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2026* a été préparé par le ministère des Finances selon les exigences de la Loi sur le ministère des Finances. Le cadre financier contenu dans le rapport s'appuie sur les données publiées dans le *Plan budgétaire du Québec – Mars 2026* et tient compte des données financières les plus récentes disponibles¹.

Le ministère des Finances est responsable des renseignements inclus dans le présent rapport. Comme l'exige la Loi, le rapport comprend :

- les prévisions et hypothèses économiques;
- les prévisions des composantes du cadre financier du gouvernement;
- les prévisions de dépenses établies en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du trésor, ventilées selon les champs d'activité de l'État;
- les rapports prévus à l'article 9 de la Loi sur l'équilibre budgétaire et à l'article 11 de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

Les prévisions économiques reposent sur l'hypothèse que les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis évolueront vers un nouvel équilibre, marqué par des mesures tarifaires persistantes, et escomptent la reprise graduelle, à compter de l'été 2026, des flux de pétrole passant par le détroit d'Ormuz. Les prévisions économiques pour le Québec tiennent compte de plusieurs facteurs externes et internes, comme :

- la situation économique de ses principaux partenaires commerciaux;
- les politiques monétaires et les marchés financiers;
- la demande intérieure du Québec;
- le marché du travail.

Quant aux prévisions des revenus et des dépenses, elles reposent sur des hypothèses relatives à l'évolution de l'économie québécoise, qui tiennent notamment compte des facteurs externes et internes précédemment cités, ainsi que sur des hypothèses relatives à l'évolution des transferts fédéraux et au coût du panier de services gouvernementaux.

Les prévisions économiques ainsi que celles des revenus et des dépenses incluent les initiatives dont la mise en œuvre est prévue par le gouvernement.

Les incidences financières de la nouvelle norme comptable qui remplace l'indicateur de la dette nette par le passif financier net, dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2026, ont été intégrées dans les prévisions de la dette du gouvernement du Québec sur l'horizon budgétaire. Quant aux incidences financières de la nouvelle norme comptable concernant les avantages sociaux futurs dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2029, bien que des analyses aient été menées, certains éléments sont en finalisation. Par conséquent, aucune incidence n'a été intégrée aux prévisions des dépenses et de la dette du gouvernement².

¹ Sauf indication contraire, ce document reflète les données économiques disponibles au 26 juin 2026. Les données financières pour 2025-2026 proviennent des comptes publics audités, alors que celles pour les années suivantes sont des prévisions qui reposent sur l'information financière disponible au 10 juillet 2026.

² Les normes comptables dont l'entrée en vigueur est le 1^{er} avril 2026 ou le 1^{er} avril 2029 sont présentées à l'annexe 5.

Les données pour le solde budgétaire et les données sur la dette sont établies en fonction des définitions prévues dans la Loi sur l'équilibre budgétaire et la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations³.

Les prévisions présentées dans ce rapport sont fondées sur des hypothèses raisonnables et plausibles qui s'inspirent des meilleures pratiques, notamment celles recommandées par des organismes internationaux comme l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

La réalisation du rapport préélectoral, prévue dans la Loi sur le ministère des Finances, s'ajoute aux initiatives prises par le ministère des Finances pour publier des informations transparentes, fiables et en temps opportun comme le devancement de la publication des *Comptes publics 2025-2026*⁴ en juillet 2026, créant ainsi un environnement propice à la prise de décisions dans une approche favorisant la soutenabilité des finances publiques.

Enfin, je tiens à souligner que la publication de ce rapport n'aurait pas été possible sans le dévouement de la grande équipe du ministère des Finances, sa rigueur et l'excellence de son travail.

Original signé

Christyne Tremblay
Sous-ministre des Finances
Août 2026

³ Une nouvelle norme comptable (chapitre SP 1202 – Présentation des états financiers) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2026. À partir de cette date, le concept de dette nette est remplacé par celui de passif financier net. Ce changement, qui sera présenté dans les prochains comptes publics, entraîne une réduction de la dette nette au PIB de 0,9 point de pourcentage en 2026-2027. Toutefois, il n'engendre aucune variation en ce qui concerne la dette brute et la dette représentant les déficits cumulés.

⁴ Les *Comptes publics 2025-2026* sont accessibles sur Québec.ca, à : <https://www.quebec.ca/gouvernement/finances-publiques/budget-comptes-publics/comptes-publics/volumes-comptes-publics>.

RAPPORT DE CERTIFICATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC SUR LE RAPPORT PRÉÉLECTORAL 2026

À l'Assemblée nationale,

J'ai réalisé une mission d'examen en certification sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans le rapport préélectoral ci-joint, préparé par le ministre des Finances. Mes travaux ont consisté à examiner, dans tous leurs aspects significatifs, les hypothèses retenues et les prévisions relatives au cadre financier et à la dette pour les trois années financières suivantes : 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029. Pour l'année financière 2025-2026, les données présentées dans le rapport préélectoral correspondent à celles des états financiers consolidés du gouvernement du Québec que j'ai audités.

Étant donné que les prévisions sont fondées sur des hypothèses concernant des événements à venir, les résultats réels seront différents de l'information présentée dans le rapport préélectoral, et les écarts pourraient être significatifs. Ainsi, je n'exprime aucune conclusion quant à la probabilité que les prévisions se réalisent.

Conformément à la *Loi sur le vérificateur général*, je déclare que j'ai reçu tous les renseignements et les documents demandés pour formuler ma conclusion.

Conclusion de l'examen du Vérificateur général

Sur la base des procédures mises en œuvre ainsi que des éléments probants obtenus, les hypothèses retenues et les prévisions relatives au cadre financier et à la dette pour les années financières 2026-2027, 2027-2028 et 2028-2029 sont, en date du 10 juillet 2026, plausibles dans tous leurs aspects significatifs, et ce, selon l'objectif et les critères déterminés par le Vérificateur général. Il est à noter que des défis sont cependant présents, lesquels sont exposés dans la section Commentaires du Vérificateur général ci-dessous.

Observations – Présentation du surplus (déficit) dans le cadre financier

J'attire l'attention sur l'encadré à la section 3.1 du rapport préélectoral, dans lequel il est mentionné que le surplus (déficit) comptable présenté dans le cadre financier du rapport préélectoral ne correspond pas à celui qui sera présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement selon les normes comptables pour le secteur public. Il y est précisé que cette différence découle du fait que, dans le cadre financier, le calcul du surplus (déficit) a été effectué avant de prendre en considération l'écart à résorber de 1,85 milliard de dollars en 2028-2029. Il en résulte que le cadre financier présente un déficit de 724 millions pour 2028-2029, alors que les états financiers consolidés du gouvernement indiqueront plutôt un surplus de 1,1 milliard de dollars, si le solde budgétaire présente, comme prévu, un déficit de 1,5 milliard en 2028-2029.

Commentaires du Vérificateur général

Sans amoindrir ma conclusion quant à la plausibilité des prévisions, je tiens à formuler les commentaires suivants.

Incertitude quant à la situation économique

La situation économique reste incertaine en raison de différents enjeux, notamment les tensions géopolitiques et commerciales. Ainsi, les revenus prévus demeurent sujets à des fluctuations, malgré le fait qu'ils sont basés sur des hypothèses plausibles.

Plausibilité du cadre financier

La diminution prévue de la croissance des dépenses de portefeuilles implique notamment la réduction ou la fin du financement d'activités et de programmes, afin de respecter le plan de retour à l'équilibre budgétaire. Il existe un risque que ces efforts budgétaires puissent entre autres entraîner des conséquences sur les services à la population, et ce, plus particulièrement en 2028-2029. J'estime ces efforts au moins à 2 milliards pour 2027-2028 et à 3 milliards pour 2028-2029. Il y a également un écart à résorber de 1,85 milliard pour 2028-2029, qui pourrait nécessiter la mise en œuvre de mesures additionnelles, à moins que cet écart soit éliminé par la non-utilisation de la provision pour éventualités ou par des revenus supplémentaires. J'expose les éléments qui me permettent tout de même de conclure que les prévisions des dépenses de portefeuilles sont plausibles dans notre rapport intitulé *Analyse détaillée du Vérificateur général du Québec portant sur le rapport préélectoral 2026*, qui sera disponible sur le site Web du Vérificateur général.

Rapports du ministère à l'égard de l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire et de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

Je n'exprime aucune conclusion sur les deux dernières années du cadre financier présenté dans le rapport préélectoral. Toutefois, je désire attirer l'attention sur les défis importants que représentent les efforts budgétaires relatifs aux années 2029-2030 et 2030-2031 afin d'atteindre les objectifs de la *Loi sur l'équilibre budgétaire*, en raison de leur effet cumulatif et de la nécessité de les pérenniser. De plus, la trajectoire de la réduction de la dette en pourcentage du PIB jusqu'en 2037-2038 repose sur l'atteinte et le maintien de l'équilibre budgétaire, en plus d'inclure une réduction des sommes consacrées aux immobilisations, alors que l'état des immobilisations se détériore et que plusieurs projets sont envisagés.

Analyse détaillée du Vérificateur général du Québec portant sur le rapport préélectoral

En complément du présent rapport, j'ai produit un rapport intitulé *Analyse détaillée du Vérificateur général du Québec portant sur le rapport préélectoral 2026*, dans lequel j'explique mes travaux et les bases sur lesquelles je fonde ma conclusion. J'y présente également des informations additionnelles que les utilisateurs du rapport préélectoral doivent connaître pour apprécier pleinement les hypothèses retenues et les prévisions relatives au cadre financier et à la dette. Cette analyse sera disponible sur le site Web du Vérificateur général.

Cette analyse contient également divers commentaires quant à la présentation de l'information dans le rapport préélectoral, ainsi que l'objectif et les critères utilisés pour évaluer la présentation de l'information. J'y commente notamment la présentation du surplus (déficit) dans le cadre financier, dont il est question dans la section Observations – Présentation du surplus (déficit) dans le cadre financier ci-dessus.

Responsabilité du ministère des Finances

En vertu de la *Loi sur le ministère des Finances*, le ministre doit préparer et publier, préalablement à la tenue des élections générales qui suivent l'expiration d'une législature, un rapport préélectoral présentant l'état des finances publiques du Québec. Cette responsabilité comprend l'élaboration d'hypothèses et de prévisions jugées plausibles.

Responsabilité du Vérificateur général

Ma responsabilité consiste à examiner la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans le rapport préélectoral, en date du 10 juillet 2026, sur la base de procédures que j'ai mises en œuvre et d'éléments probants que j'ai obtenus au regard de l'objectif et des critères que j'ai jugés valables. Cet objectif et ces critères sont exposés ci-après. Je dois également indiquer si j'ai reçu tous les renseignements et les documents demandés. J'ai réalisé la mission conformément à la Norme canadienne de missions de certification 3001, *Missions d'appréciation directe*. Cette norme requiert que je planifie et réalise la mission de façon à obtenir une assurance qui est valable dans les circonstances.

Objectif	Critères d'évaluation
Déterminer si les hypothèses et les prévisions ayant servi à établir le cadre financier et la dette présentés dans le rapport préélectoral sont plausibles.	– Les prévisions s'appuient sur des hypothèses complètes, cohérentes, réalistes et objectives. – Les hypothèses et les prévisions prennent en compte les informations les plus récentes, de même que les dernières orientations et décisions du gouvernement. – Les prévisions sont établies selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

En raison de l'objet de la mission d'examen, qui porte sur des prévisions, la nature des procédures mises en œuvre diffère de ce qui se fait lors des missions d'audit, et le niveau d'assurance obtenu est par conséquent moins élevé.

Les procédures mises en œuvre reposent sur mon jugement professionnel. Elles comprennent, dans la mesure jugée appropriée, l'analyse du processus budgétaire, des demandes d'information et l'examen de la concordance ou le rapprochement avec les documents sous-jacents. Elles incluent également des procédures analytiques, l'évaluation des méthodes d'estimation utilisées et celle des modèles de prévisions économiques du ministère des Finances, ainsi que des validations de calculs et d'analyses de sensibilité. Enfin, la consultation de spécialistes en finances publiques et en économie, incluant l'économétrie, fait partie intégrante des procédures.

Indépendance et gestion de la qualité du Vérificateur général

Je me suis conformée aux règles ou au code de déontologie pertinents applicables à l'exercice de l'expertise comptable et se rapportant aux missions de certification qui sont publiés par les différents organismes professionnels comptables, lesquels reposent sur les principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence professionnelle et de diligence, de confidentialité et de conduite professionnelle.

Le Vérificateur général applique la Norme canadienne de gestion de la qualité 1, *Gestion de la qualité par les cabinets qui réalisent des audits ou des examens d'états financiers, ou d'autres missions de certification ou de services connexes*. Cette norme exige du Vérificateur général qu'il conçoive, mette en place et fasse fonctionner un système de gestion de la qualité qui comprend des politiques ou des procédures en ce qui concerne la conformité aux règles de déontologie, aux normes professionnelles et aux exigences légales et réglementaires applicables.

La vérificatrice générale du Québec,

Original signé

Christine Roy, FCPA auditrice

Québec, le 10 août 2026

RAPPORT PRÉÉLECTORAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES PUBLIQUES DU QUÉBEC

Faits saillants	13
1. Les prévisions économiques et financières.....	19
1.1 L'évolution de la situation au Québec.....	19
1.2 Les hypothèses, les risques et l'analyse de sensibilité.....	28
1.3 Les principales révisions depuis mars 2026	37
2. Le cadre financier	39
2.1 Les perspectives budgétaires pluriannuelles.....	39
2.2 Les principales variables du cadre financier	41
2.3 Les hypothèses, les risques et les marges de prudence du cadre financier	42
2.4 Les principales révisions depuis mars 2026	45
3. Le plan de retour à l'équilibre	53
3.1 La trajectoire de retour à l'équilibre	54
3.2 La pérennité des services et la soutenabilité des finances publiques	57
4. Les prévisions détaillées des revenus et des dépenses.....	63
4.1 L'évolution des revenus	63
4.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	64
4.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement	72
4.1.3 Les transferts fédéraux.....	75
4.2 L'évolution des dépenses	80
4.2.1 Les dépenses de portefeuilles.....	81
4.2.2 Le service de la dette.....	94
5. La dette du Québec.....	97
6. Les rapports sur l'application des lois relatives à l'équilibre budgétaire et au Fonds des générations	103
6.1 La Loi sur l'équilibre budgétaire	103
6.2 La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations	107
7. Les scénarios alternatifs de prévision.....	111
7.1 Les prévisions économiques et budgétaires dans un contexte d'incertitude ..	111
7.2 Deux scénarios alternatifs de prévision économique	112
7.3 Les effets potentiels sur la situation budgétaire du Québec	117
7.4 Les effets potentiels sur la dette nette du Québec	120

ANNEXE 1 :	Détail des revenus provenant des droits, permis et redevances, ainsi que des revenus divers.....	121
ANNEXE 2 :	Détail des revenus provenant des autres programmes de transferts fédéraux.....	123
ANNEXE 3 :	Informations additionnelles sur les prévisions des dépenses des portefeuilles	125
ANNEXE 4 :	Liste des entités par portefeuille ministériel.....	127
ANNEXE 5 :	Changements aux normes comptables.....	131
ANNEXE 6 :	Exigences de la Loi sur le ministère des Finances et de la Loi sur le Vérificateur général.....	133

FAITS SAILLANTS

La situation économique et financière du Québec repose sur un scénario de référence centré qui tient notamment compte de l'évolution récente de la situation économique des principaux partenaires commerciaux du Québec, des politiques monétaires, des marchés financiers et des prix du pétrole.

❑ L'économie du Québec

Dans son scénario économique de référence, le ministère des Finances pose l'hypothèse que les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis évolueront vers un nouvel équilibre, marqué par des mesures tarifaires persistantes. Le rapport préélectoral repose sur la prémisse que les droits de douane devraient rester en place de façon durable. Toutefois, le choc initial lié à la mise en application des tarifs s'estompera graduellement. Par ailleurs, l'avancement des négociations concernant l'Accord Canada-États-Unis-Mexique (ACEUM) devrait contribuer à réduire l'incertitude, qui ébranle la confiance des consommateurs et des entreprises. Cette évolution permettra le retour à une croissance économique plus soutenue à partir de 2027.

- Le scénario de référence suppose également une normalisation graduelle des flux pétroliers passant par le détroit d'Ormuz à compter de l'été 2026, une voie névralgique par laquelle transite environ 20 % du brut mondial.

Après un gain de 1,7 % en 2024, la croissance économique au Québec a ralenti en 2025 pour s'établir à 0,6 %. Malgré cette modération, le détail des statistiques présente un portrait plus positif. En particulier, la demande intérieure est demeurée dynamique en 2025 et a progressé de 1,9 %, contribuant à hauteur de 2,0 points de pourcentage à la croissance économique.

La progression du PIB réel se poursuivra en dépit des risques inhérents au scénario de prévision. En particulier, l'incertitude face au conflit commercial avec les États-Unis demeurera élevée. De plus, le contexte géopolitique reste tendu, notamment au Moyen-Orient. En outre, la croissance sera limitée par les perspectives démographiques.

- Le ministère des Finances prévoit une progression de l'activité économique de 0,7 % en 2026 et de 1,4 % en 2027. Il s'agit de progressions comparables à celles escomptées en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+0,5 % en 2026 et +1,6 % en 2027)⁵.
- De 2028 à 2030, la hausse annuelle moyenne devrait se situer à 1,4 %.

Dans ce contexte d'incertitude, le ministère des Finances présente, dans le cadre du rapport préélectoral 2026, deux scénarios alternatifs de prévision économique pour estimer les incidences d'une récession ou d'une croissance économique plus forte qu'anticipé sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec.

⁵ D'après le relevé du ministère des Finances comprenant les prévisions de 10 institutions du secteur privé, en date du 18 juin 2026.

❑ La situation financière du Québec

Le cadre financier présenté tient compte des risques liés à la situation économique. Il inclut un financement prévisible des missions de l'État et l'impact financier des décisions gouvernementales prises depuis la publication du budget 2026-2027, notamment les initiatives annoncées pour aider à faire face à la hausse du coût de la vie.

Le cadre financier du *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2026* demeure conforme à la Loi sur l'équilibre budgétaire, puisque les déficits prévus sont inférieurs ou égaux à ceux du plan de retour à l'équilibre déposé dans le cadre du budget 2025-2026, et prévoit des versements au Fonds des générations croissants sur l'horizon de prévision.

- Les efforts pour retrouver l'équilibre budgétaire se poursuivent afin de préserver la soutenabilité à long terme des finances publiques.

Par ailleurs, les revenus plus importants que prévu depuis la publication du budget 2026-2027 permettent de présenter des résultats plus favorables qu'anticipé en mars 2026. Le gouvernement demeure engagé dans l'assainissement des finances publiques.

- Le déficit comptable s'établit à 5,5 milliards de dollars en 2025-2026, soit 0,9 % du PIB.
 - Il s'agit d'une amélioration de 2,2 milliards de dollars depuis la publication du budget 2026-2027.
- En 2026-2027, le déficit comptable prévu est de 5,2 milliards de dollars (0,8 % du PIB), soit une amélioration de 1,1 milliard de dollars par rapport à celui prévu dans le budget 2026-2027.
 - Cette prévision inclut une provision pour éventualités de 2,0 milliards de dollars.

À compter de 2027-2028, les soldes au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire prévus dans le budget 2026-2027 sont maintenus, mais incluent le retrait de l'écart à résorber de 750 millions de dollars prévu en 2027-2028 et une réduction de 400 millions de dollars de celui prévu en 2028-2029.

Des écarts à résorber de 1,9 milliard de dollars en 2028-2029 et de 2,0 milliards de dollars en 2029-2030 demeurent prévus au cadre financier et devront être éliminés afin d'atteindre l'équilibre après versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

- Par ailleurs, le retour à des conditions économiques plus favorables, par exemple si les États-Unis retiraient les droits de douane sur leurs importations dans le cadre des négociations entourant le renouvellement de l'ACEUM, stimulerait davantage l'activité économique et permettrait la résorption complète des écarts⁶.

Puisque les leviers dont dispose le gouvernement pour résorber les écarts ne sont pas déterminés, le gouvernement fait le choix, depuis le budget 2025-2026, de présenter un surplus (déficit) comptable avant écart à résorber.

Afin d'assurer la comparabilité des documents budgétaires, cette présentation du solde a été maintenue dans le cadre financier du *Rapport préélectoral – Août 2026*.

Or, en conformité avec les exigences de présentation des normes comptables pour le secteur public appliquées lors de la préparation des comptes publics, une illustration du solde comptable, tel qu'il sera présenté aux états financiers, est disponible à la section 3.1.

⁶ Les effets d'un tel scénario sont présentés dans la section 7.

Compte tenu du contexte économique incertain, le gouvernement maintient une provision pour éventualités de 8,0 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier, incluant 2,0 milliards de dollars en 2026-2027. Cette provision pourrait notamment être utilisée pour couvrir des dépenses imprévues ou pallier les effets d'une croissance économique plus modérée qu'anticipé.

- La provision pour éventualités de 2,0 milliards de dollars qui était prévue en 2025-2026 n'a pas été utilisée, comme ce fut également le cas en 2024-2025.

❑ La dette du gouvernement du Québec

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour les années financières 2032-2033 et 2037-2038, la dette nette présentée aux états financiers du gouvernement ne pourra excéder respectivement 38,0 % et 35,0 % du PIB. Ces ratios correspondent à la limite maximale des cibles respectives de 35,5 % et de 32,5 % du PIB, telles que révisées par le gouvernement dans le discours sur le budget de mars 2025.

Le poids de la dette nette s'établit à 38,1 % du PIB au 31 mars 2026. Il est prévu qu'il aura diminué à 36,0 % du PIB au 31 mars 2031.

Une réduction graduelle du poids de la dette permettra d'assurer le financement à long terme des principales missions de l'État et un avenir prospère aux générations futures.

❑ Perspectives économiques au Québec

TABLEAU 1

Perspectives économiques au Québec

(moyenne annuelle, variation en pourcentage, sauf indication contraire)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Production							
PIB réel	1,7	0,6	0,7	1,4	1,5	1,5	1,4
PIB nominal	5,9	4,7	3,4	3,4	3,4	3,4	3,3
PIB nominal (en milliards de dollars)	616,8	646,0	668,1	690,7	714,4	738,6	763,3
Composantes du PIB (en termes réels)							
Demande intérieure finale	3,1	1,9	0,5	1,0	1,0	1,0	1,1
– Consommation des ménages	2,5	1,8	1,1	1,6	1,6	1,5	1,4
– Dépenses et investissements des gouvernements	2,5	2,2	0,1	0,3	0,5	0,5	0,9
– Investissements résidentiels	5,9	6,6	-1,9	-1,7	-3,1	-2,8	-1,9
– Investissements non résidentiels des entreprises	5,5	-0,8	0,2	1,7	2,5	2,3	2,3
Exportations	0,5	-1,2	-0,4	1,9	2,0	2,0	1,9
Importations	1,8	1,5	-0,5	1,4	1,4	1,2	1,2
Marché du travail							
Population (en milliers)	8 995	9 058	9 025	9 005	8 992	8 987	8 994
Population de 15 ans et plus – Enquête sur la population active (en milliers)	7 435	7 579	7 584	7 579	7 583	7 594	7 617
Emploi (en milliers)	4 566	4 645	4 629	4 652	4 667	4 682	4 697
Création d'emplois (en milliers)	43,2	78,8	-15,4	22,6	15,1	15,3	14,7
Taux de chômage (en pourcentage)	5,3	5,6	5,6	4,9	4,3	4,1	4,1
Autres indicateurs économiques (en termes nominaux)							
Consommation des ménages	5,1	4,6	4,3	3,7	3,4	3,3	3,2
– Excluant les produits alimentaires et le logement	4,1	3,0	3,5	3,4	3,1	3,1	3,0
Mises en chantier (en milliers d'unités)	48,7	59,9	57,0	49,5	41,5	36,9	33,9
Investissements résidentiels	9,4	13,1	3,1	0,7	-0,6	-0,5	0,4
Investissements non résidentiels des entreprises	9,2	3,1	2,7	4,7	5,1	4,5	4,5
Salaires et traitements	6,0	4,5	3,3	3,5	3,3	3,1	3,1
Revenu des ménages	7,1	4,3	3,6	3,5	3,3	3,2	3,3
Excédent d'exploitation net des sociétés	3,1	3,5	4,8	1,1	3,3	3,6	3,7
Indice des prix à la consommation	2,3	2,4	3,0	2,1	2,0	2,0	2,0
– Excluant les aliments et l'énergie	2,7	2,7	2,4	2,1	2,0	1,9	1,9
PIB par habitant (en dollars)	68 565	71 317	74 027	76 706	79 449	82 187	84 861
Revenu disponible par habitant (en dollars)	38 426	39 604	41 393	42 961	44 445	45 893	47 369

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, Société canadienne d'hypothèques et de logement et ministère des Finances du Québec.

❑ Cadre financier

TABLEAU 2

Cadre financier de 2025-2026 à 2030-2031

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	48 969	50 942	52 841	54 861	56 867	59 006	
Cotisations pour les services de santé	9 304	9 538	9 876	10 327	10 628	10 962	
Impôts des sociétés	14 599	14 698	15 252	15 240	15 835	16 875	
Impôt foncier scolaire	1 243	1 301	1 367	1 426	1 479	1 531	
Taxes à la consommation	29 639	30 682	31 632	32 416	33 206	34 035	
Droits, permis et redevances	6 708	6 484	6 928	7 278	7 586	7 823	
Revenus divers	14 922	15 790	16 110	16 744	17 385	17 988	
Entreprises du gouvernement	5 241	5 908	6 208	6 909	6 653	7 035	
Revenus autonomes	130 625	135 343	140 214	145 201	149 639	155 255	
Variation en %	4,0	3,6	3,6	3,6	3,1	3,8	3,5
Transferts fédéraux	29 803	33 046	34 011	33 643	32 802	33 757	
Variation en %	-2,3	10,9	2,9	-1,1	-2,5	2,9	2,5
Total des revenus	160 428	168 389	174 225	178 844	182 441	189 012	
Variation en %	2,8	5,0	3,5	2,7	2,0	3,6	3,3
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-155 782	-161 081	-165 049	-166 666	-168 291	-173 584	
Variation en %⁽²⁾	3,0	3,4	2,5	1,0	1,0	3,1	2,2
Service de la dette	-10 148	-10 516	-10 870	-11 402	-11 860	-12 749	
Variation en %	1,8	3,6	3,4	4,9	4,0	7,5	4,7
Total des dépenses	-165 930	-171 597	-175 919	-178 068	-180 151	-186 333	
Variation en %	2,9	3,4	2,5	1,2	1,2	3,4	2,3
Provision pour éventualités	—	-2 000	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE							
- AVANT ÉCART À RÉSORBER⁽³⁾	-5 502	-5 208	-3 194	-724	790	1 179	
En % du PIB	0,9	0,8	0,5	0,1	0,1	0,2	
Écart à résorber	—	—	—	1 850	2 000	2 000	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 289	-2 482	-2 501	-2 626	-2 790	-2 929	
SOLDE BUDGÉTAIRE	-7 791	-7 690	-5 695	-1 500	—	250	
En % du PIB	1,2	1,2	0,8	0,2	—	—	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2026-2027 à 2030-2031.

(2) La croissance de 2028-2029 et de 2029-2030 est affectée par l'effet de la stabilisation des investissements pour des infrastructures appartenant à des tiers et les gestes découlant de l'examen de dépenses. En excluant ces éléments, la croissance serait respectivement de 2,2 % et de 2,0 %.

(3) Le surplus (déficit) comptable avant écart à résorber correspond au surplus (déficit) comptable présenté dans les documents budgétaires. En conformité avec les exigences de présentation des normes comptables pour le secteur public appliquées lors de la préparation des comptes publics, une illustration du surplus (déficit) comptable lorsque les écarts seront résorbés est disponible à la section 3.1. Par exemple, en 2028-2029, lorsque l'écart sera résorbé, le surplus comptable s'élèvera à 1 126 M\$.

1. LES PRÉVISIONS ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

1.1 L'évolution de la situation au Québec

Après un gain de 1,7 % en 2024, la croissance économique au Québec a ralenti en 2025, pour s'établir à 0,6 %.

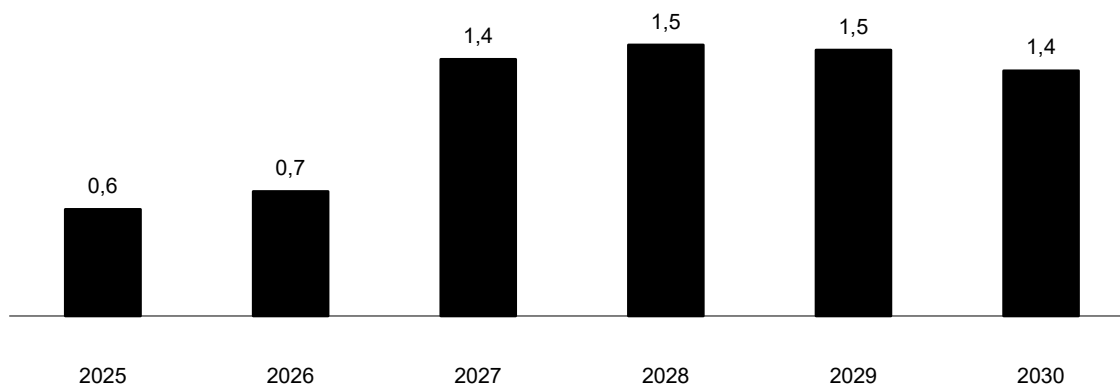
- Malgré cette modération, le détail des statistiques présente un portrait plus positif. En particulier, la demande intérieure est demeurée dynamique en 2025 et a progressé de 1,9 %, contribuant à hauteur de 2,0 points de pourcentage à la croissance économique. Cette évolution a notamment reposé sur la solidité des dépenses de consommation des ménages (+1,8 %) et des investissements résidentiels (+6,6 %).
- Au Canada, après une hausse de 2,0 % en 2024, le PIB réel a crû de 1,9 % en 2025. Il s'agit d'une augmentation plus forte que celle enregistrée au Québec en 2025 (+0,6 %).
- Le choc lié au conflit commercial avec les États-Unis a pesé davantage sur le Québec que sur le Canada, en raison de la concentration des tarifs dans des secteurs où le Québec est particulièrement présent, dont l'aluminium et le bois d'œuvre.

La progression de l'activité économique se poursuivra en dépit des risques inhérents au scénario de prévision. En particulier, l'incertitude face au conflit commercial avec les États-Unis demeurera élevée. De plus, le contexte géopolitique restera tendu, notamment au Moyen-Orient. En outre, la croissance sera limitée par les perspectives démographiques.

- Des augmentations du PIB réel de 0,7 % en 2026 et de 1,4 % en 2027 sont attendues.
- De 2028 à 2030, la hausse annuelle moyenne devrait se situer à 1,4 %.

GRAPHIQUE 1

Croissance économique au Québec (PIB réel, variation en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Les déterminants de la croissance économique du Québec

La hausse du PIB réel repose sur les éléments suivants :

- le poids démographique du principal bassin de main-d'œuvre, qui représente la part des personnes âgées de 15 à 64 ans par rapport à l'ensemble de la population;
- l'amélioration du taux d'emploi, soit le nombre total de personnes en emploi en proportion des personnes âgées de 15 à 64 ans;
- la croissance de la productivité, soit la variation de la production par emploi.

Le Québec a une population vieillissante. Ce phénomène est attribuable notamment au baby-boom de l'après-guerre, à l'augmentation de l'espérance de vie et au repli des naissances. Par ailleurs, le nombre d'habitants diminuera de 2026 à 2029, entre autres en raison des politiques fédérales et provinciales en matière d'immigration. Dans ce contexte, les effets du vieillissement de la population s'accroîtront.

- Ainsi, le poids démographique du principal bassin de main-d'œuvre, qui baisse depuis le milieu des années 2000, poursuivra sa diminution au cours des prochaines années.

Une hausse de la participation au marché de l'emploi est essentielle pour appuyer la croissance du PIB réel à long terme. Or, une progression importante du taux d'emploi a déjà été observée au cours des dernières années, et le marché du travail est proche du plein emploi. Des augmentations additionnelles sont encore possibles à ce chapitre, mais elles seront plus limitées.

Dans un contexte de vieillissement démographique et de marché du travail tendu, l'immigration et les gains de productivité constituent le plus grand potentiel d'amélioration pour soutenir la croissance économique du Québec dans les années à venir.

TABLEAU 3

Contribution des facteurs à la croissance économique au Québec

(variation annuelle moyenne en pourcentage et contribution en points de pourcentage)

	De 2010 à 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	De 2028 à 2030
Facteurs de croissance (contribution)										
Poids démographique des 15 à 64 ans ⁽¹⁾	-0,7	-0,7	-0,8	-0,6	-0,2	0,0	-0,5	-0,8	-0,7	-0,5
Taux d'emploi ⁽²⁾	1,0	-5,0	4,8	2,5	1,4	-1,0	1,5	0,9	1,4	0,9
Productivité ⁽³⁾	0,8	0,2	2,9	1,4	-2,2	0,7	-1,1	1,1	0,9	1,1
NIVEAU DE VIE⁽⁴⁾	1,1	-5,5	7,0	3,3	-1,0	-0,3	-0,1	1,1	1,6	1,5
PIB réel	1,9	-4,7	7,3	4,5	0,7	1,7	0,6	0,7	1,4	1,4
Population	0,8	0,8	0,2	1,1	1,8	2,0	0,7	-0,4	-0,2	0,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le poids démographique des 15 à 64 ans représente la part de la population âgée de 15 à 64 ans par rapport à l'ensemble de la population, en pourcentage.

(2) Le taux d'emploi correspond au nombre total de travailleurs en proportion de la population âgée de 15 à 64 ans.

(3) La productivité représente le PIB réel par emploi.

(4) Le niveau de vie correspond au PIB réel par habitant.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Malgré les défis démographiques, la croissance du niveau de vie s'est poursuivie

Les défis démographiques auxquels le Québec est confronté depuis plusieurs années constituent un enjeu pour l'économie, notamment en raison de leurs effets sur le principal bassin de main-d'œuvre.

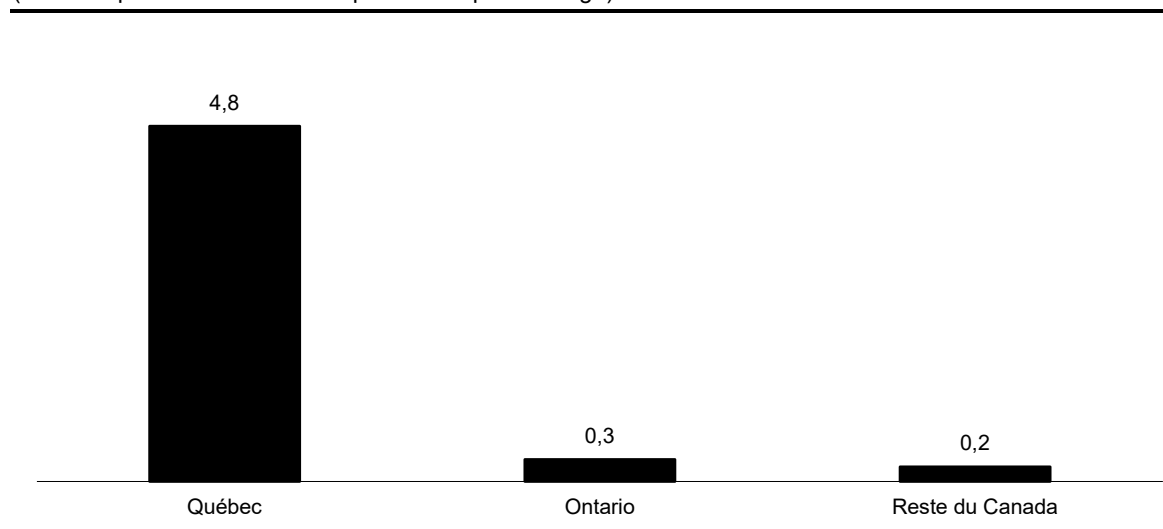
Néanmoins, le Québec s'est démarqué en affichant une progression soutenue du PIB réel par habitant (+4,8 % entre 2018 et 2025).

— Cette performance a surpassé celle de l'Ontario (+0,3 %) ainsi que celle du reste du Canada (+0,2 %) pour la même période.

GRAPHIQUE 2

PIB réel par habitant entre 2018 et 2025

(variation pour l'ensemble de la période en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ Évolution démographique récente

■ Une population en recul

Le Québec a enregistré des croissances démographiques records en 2023 (+1,8 %) et en 2024 (+2,0 %), stimulées par les politiques migratoires. Une dynamique similaire a été observée à l'échelle canadienne, où la population a également progressé fortement en 2023 (+2,8 %) et en 2024 (+3,0 %).

- Pour ces deux années, l'augmentation nette du nombre de résidents non permanents au Québec (+238 775 personnes de 2023 à 2024) et d'immigrants internationaux (+104 364 personnes) explique en totalité la hausse de la population (+325 511 personnes).
- En revanche, l'accroissement naturel, soit la différence entre les naissances et les décès, est devenu négatif à partir de 2024. Par ailleurs, la migration interprovinciale affiche un solde négatif depuis le début de la compilation des statistiques.

Bien que la progression de la population se soit poursuivie en 2025 (+0,7 %), elle a ralenti par rapport aux fortes augmentations de 2023 (+1,8 %) et de 2024 (+2,0 %). Cette évolution s'explique notamment par les politiques mises en place par les gouvernements fédéral et du Québec, qui visaient à réduire le nombre de résidents non permanents.

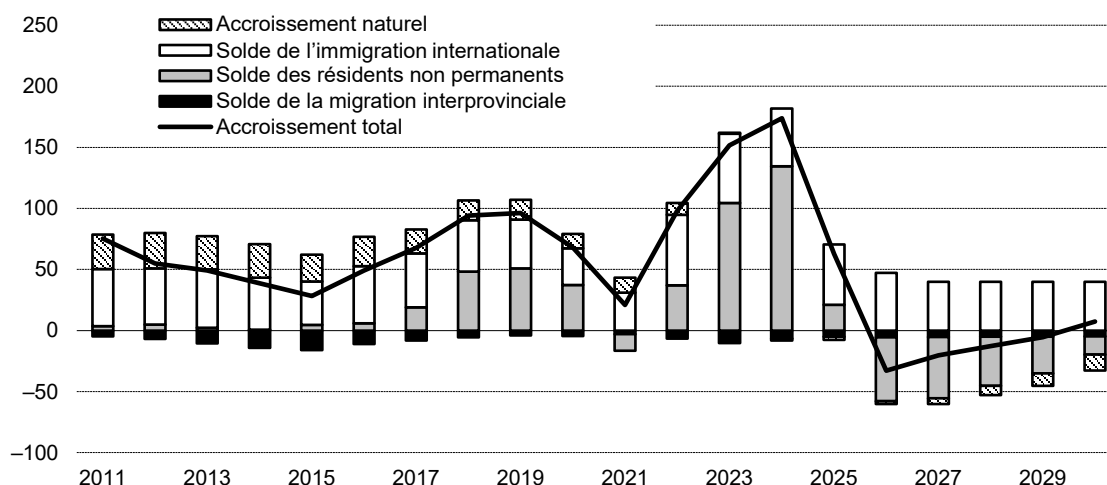
- Après avoir atteint un sommet de 134 400 en 2024, l'accueil net de résidents non permanents au Québec s'est limité à environ 21 000 en 2025.

Cette tendance à la baisse se poursuivra, et le Québec devrait afficher des diminutions de la population jusqu'en 2029, dont des replis de 0,4 % en 2026 et de 0,2 % en 2027.

GRAPHIQUE 3

Composantes de l'accroissement démographique au Québec

(variation annuelle de la population et de ses composantes, en milliers de personnes)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ La part des personnes âgées de 65 ans et plus dans la population atteint un sommet

Dans ce contexte de repli démographique, les effets du vieillissement de la population seront plus marqués. Ainsi, la part des personnes âgées de 15 à 64 ans, définie comme le bassin de travailleurs potentiels dans l'ensemble de la population du Québec, est en diminution depuis le milieu des années 2000 et continuera de reculer au cours des prochaines années.

- Elle est passée d'un sommet de 69,7 % en 2007 à 63,1 % en 2025, et elle devrait s'établir à un creux de 61,1 % en 2030.

Parallèlement, le poids démographique de la population âgée de 65 ans et plus augmente de manière soutenue. Il est passé de 14,2 % en 2007 à 21,7 % en 2025, et devrait atteindre un sommet de 24,5 % en 2030.

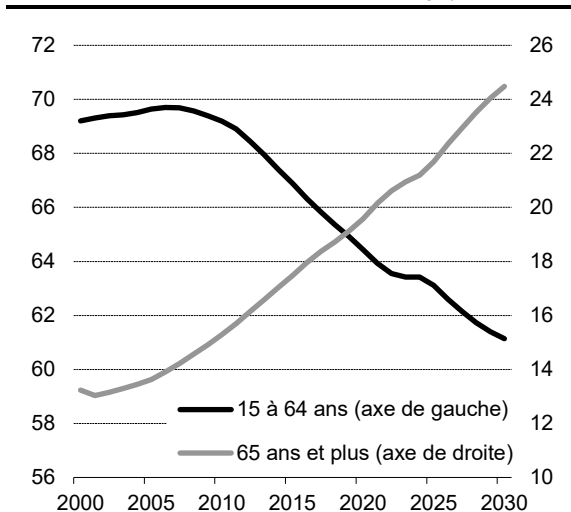
Bien que le vieillissement de la population constitue un phénomène généralisé chez ses principaux partenaires économiques, cette tendance est plus accentuée au Québec.

- À titre comparatif, le poids démographique de la population âgée de 15 à 64 ans dans l'ensemble de la population se situait en 2025 à 66,5 % en Ontario et à 65,5 % au Canada (63,1 % au Québec).

GRAPHIQUE 4

Poids démographique de certains groupes d'âge au Québec

(proportion de certains groupes d'âge dans la population totale, en pourcentage)

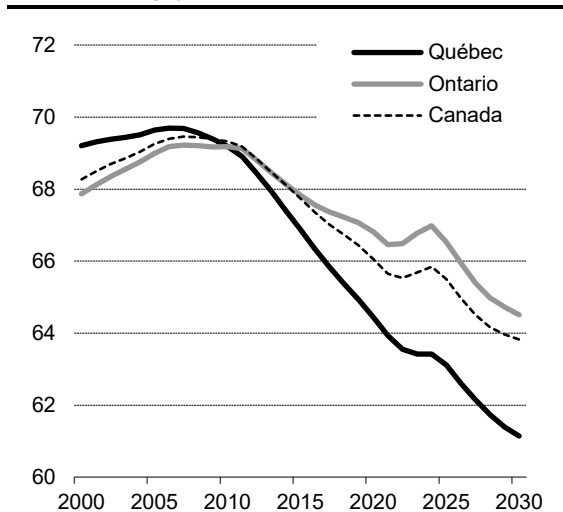


Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

GRAPHIQUE 5

Poids démographique de la population âgée de 15 à 64 ans

(proportion dans la population totale, en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ État du marché du travail

Dans un contexte économique incertain marqué par les tensions commerciales et par le ralentissement démographique, le marché du travail est demeuré résilient en 2025.

- Pour l'ensemble de l'année, il s'est créé 78 800 emplois (+1,7 %). De son côté, le taux de chômage a légèrement augmenté, passant de 5,3 % en 2024 à 5,6 % en 2025 au Québec. Malgré cette hausse, il s'est maintenu à un niveau historiquement faible et il était l'un des plus bas au pays en 2025 (6,8 % au Canada).
- En outre, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans s'est situé à 77,4 % en 2025 au Québec, soit le taux le plus élevé parmi les provinces (74,2 % au Canada).

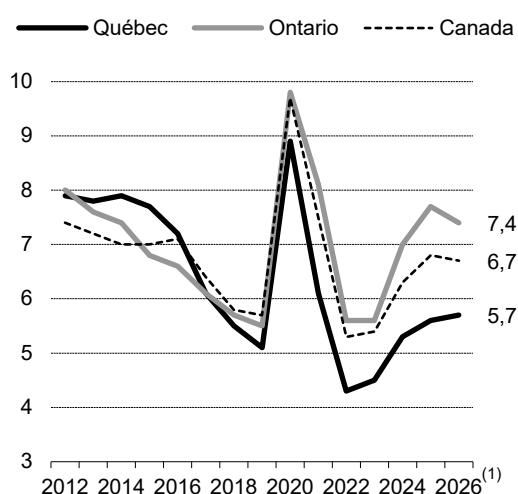
Malgré cette bonne performance en 2025, le marché du travail au Québec présente certains signes de ralentissement depuis le début de l'année 2026.

- Pour les cinq premiers mois de 2026 par rapport à la même période en 2025, il s'est perdu 19 600 emplois (-0,4 %).
- En outre, après avoir atteint un sommet en septembre 2021 (258 520 postes), le nombre de postes vacants a diminué pour s'établir à 112 400 en avril 2026. De son côté, le taux de chômage se situe en moyenne à 5,7 % pour les mois disponibles en 2026 (5,6 % en 2025).
- Cette évolution s'est traduite par une décélération de la croissance annuelle de la rémunération hebdomadaire des salariés, qui est passée de 5,2 % en avril 2025 à 3,4 % en avril 2026.

Au cours des prochains mois, la création d'emplois devrait reprendre, mais à un rythme modeste. Un environnement économique moins favorable, combiné au recul de la population active, entraînera un ralentissement de la création d'emplois.

GRAPHIQUE 6

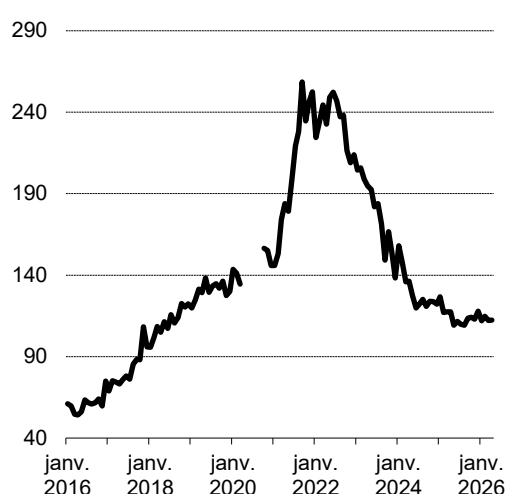
Évolution du taux de chômage (données annuelles moyennes, en pourcentage)



(1) En moyenne pour les mois disponibles en 2026.
Source : Statistique Canada.

GRAPHIQUE 7

Évolution des postes vacants au Québec (en milliers de postes)



Notes : Les données des postes vacants débutent en avril 2015. Les données des deuxième et troisième trimestres de 2020 sont indisponibles, étant donné que certaines activités de Statistique Canada ont été temporairement suspendues pendant la pandémie de COVID-19.
Source : Statistique Canada.

❑ Évolution du PIB nominal

Après avoir enregistré de fortes augmentations depuis 2021, incluant une hausse de 4,7 % en 2025, le PIB nominal devrait afficher des gains plus modérés et croître de 3,4 % en moyenne annuellement de 2026 à 2030.

Cette croissance du PIB nominal résultera de l'effet combiné de la progression de l'activité économique réelle et du déflateur du PIB, qui mesure l'évolution des prix dans l'ensemble de l'économie.

- La progression du PIB réel devrait se situer à 0,7 % en 2026, puis à 1,4 % en 2027, avant de remonter légèrement et d'atteindre 1,4 % en moyenne annuellement de 2028 à 2030, une croissance plus près de son potentiel.
- De son côté, le déflateur du PIB devrait décélérer, passant de 4,1 % en 2025, à 2,7 % en 2026, puis à 2,0 % en 2027 et à 1,9 % en moyenne de 2028 à 2030.
- De façon générale, au cours des cinq prochaines années, la hausse des prix des exportations du Québec sera légèrement plus faible que la croissance du prix des importations en raison notamment de l'évolution des prix de l'énergie. En effet, comme le Québec importe une part importante de ses produits énergétiques, les prix élevés du pétrole feront augmenter davantage le coût des importations. Ainsi, les termes de l'échange ne contribueront pas à la progression du déflateur du PIB.
- De plus, l'augmentation de l'indice des prix à la consommation (IPC) devrait graduellement ralentir, passant de 3,0 % en 2026 à 2,1 % en 2027, avant de retourner à la cible de 2,0 % de 2028 à 2030.

TABLEAU 4

PIB nominal au Québec (variation en pourcentage)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
PIB réel	0,6	0,7	1,4	1,5	1,5	1,4
Prix – Déflateur du PIB	4,1	2,7	2,0	1,9	1,9	1,9
– Indice des prix à la consommation	2,4	3,0	2,1	2,0	2,0	2,0
– Termes de l'échange	0,8	-0,8	-0,2	0,2	0,0	-0,1
PIB NOMINAL	4,7	3,4	3,4	3,4	3,4	3,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ Des prévisions comparables à celles du secteur privé

Les prévisions économiques et financières intègrent les éléments d'incertitude et les risques inhérents au contexte particulier dans lequel le Québec évolue. Elles sont centrées, c'est-à-dire qu'elles incorporent des risques tant à la hausse qu'à la baisse.

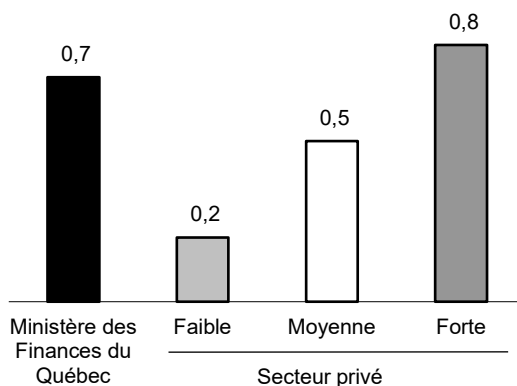
- En 2026, le ministère des Finances prévoit une progression de l'activité économique (+0,7 %) légèrement supérieure à celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+0,5 %).
- En 2027, le ministère des Finances estime que la hausse de l'activité économique (+1,4 %) sera légèrement plus faible que celle escomptée en moyenne par les prévisionnistes du secteur privé (+1,6 %).

L'amplitude entre les prévisions du secteur privé reflète l'incertitude découlant de la situation économique actuelle, les estimations variant de 0,2 % (prévision la plus faible) à 0,8 % (prévision la plus optimiste) pour 2026.

GRAPHIQUE 8

Croissance économique au Québec en 2026

(PIB réel, variation en pourcentage)

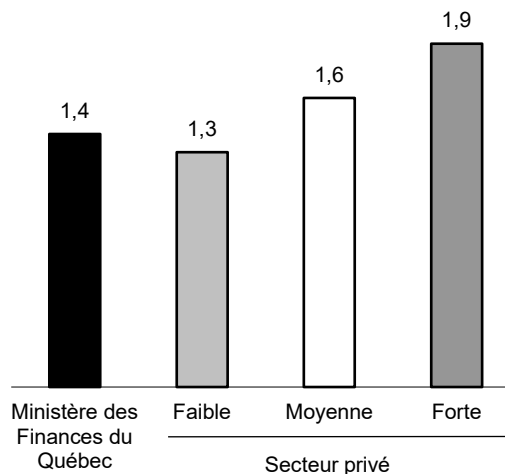


Source : Relevé du ministère des Finances du Québec comprenant les prévisions de 10 institutions du secteur privé, en date du 18 juin 2026.

GRAPHIQUE 9

Croissance économique au Québec en 2027

(PIB réel, variation en pourcentage)



Source : Relevé du ministère des Finances du Québec comprenant les prévisions de 10 institutions du secteur privé, en date du 18 juin 2026.

❑ Perspectives économiques quinquennales du secteur privé

Sur un horizon de cinq ans, soit de 2026 à 2030 :

- la croissance moyenne prévue s'élève à 1,3 % pour le PIB réel, soit une progression équivalente à celle prévue par le secteur privé (+1,3 %);
- la hausse annuelle moyenne attendue est de 3,4 % pour le PIB nominal, une progression légèrement inférieure à celle prévue par le secteur privé (+3,5 %).

TABEAU 5

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (variation en pourcentage)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne 2026-2030
PIB réel							
– Ministère des Finances du Québec	0,6	0,7	1,4	1,5	1,5	1,4	1,3
– Moyenne du secteur privé	—	0,5	1,6	1,6	1,5	1,5	1,3
Prix – Déflateur du PIB							
– Ministère des Finances du Québec	4,1	2,7	2,0	1,9	1,9	1,9	2,1
– Moyenne du secteur privé	—	2,8	2,2	1,8	1,9	1,9	2,1
PIB nominal							
– Ministère des Finances du Québec	4,7	3,4	3,4	3,4	3,4	3,3	3,4
– Moyenne du secteur privé	—	3,3	3,8	3,4	3,4	3,4	3,5

Sources : Ministère des Finances du Québec et relevé du ministère des Finances du Québec comprenant les prévisions de 10 institutions du secteur privé, en date du 18 juin 2026.

1.2 Les hypothèses, les risques et l'analyse de sensibilité

□ Les hypothèses

Les hypothèses du scénario de prévision sont basées sur différents facteurs externes, notamment l'évolution de la situation économique des principaux partenaires commerciaux du Québec, les politiques monétaires, les marchés financiers et les prix du pétrole, ainsi que sur des facteurs internes.

Le scénario économique de référence repose sur la prémisse que le taux effectif moyen des droits de douane restera relativement stable au cours des prochaines années. Rappelons qu'en raison des protections prévues par l'ACEUM, le taux tarifaire effectif moyen s'établissait à 3,6 % au Canada en avril 2026. Au Québec, il atteignait 7,7 %, reflétant notamment le poids plus important du secteur manufacturier dans l'économie québécoise. Par ailleurs, l'avancement des négociations concernant l'ACEUM diminuera l'incertitude qui ébranle la confiance des consommateurs et des entreprises. Cette évolution permettra le retour à une croissance économique plus soutenue à partir de 2027.

Le scénario de référence intègre également la reprise graduelle, à compter de l'été 2026, des flux de pétrole passant par le détroit d'Ormuz, une voie névralgique par laquelle transite environ 20 % du brut mondial. Toutefois, la pleine normalisation des livraisons et de la production dans la région se fera graduellement au cours des prochains trimestres, en raison des délais nécessaires à la remise en état des capacités de production de certaines infrastructures énergétiques ainsi que de la résorption des goulots d'étranglement dans le transport maritime.

■ Les facteurs externes

■ La situation économique des principaux partenaires commerciaux du Québec

Le Québec est une économie ouverte sur le monde. En 2025, les exportations totales représentaient 44 % du PIB nominal québécois. Par conséquent, l'évolution de la croissance au Québec, et plus particulièrement de ses exportations, est largement influencée par la posture économique de ses principaux partenaires commerciaux.

■ Le Canada

Au Canada, la hausse du PIB réel devrait atteindre 0,8 % en 2026, 1,7 % en 2027 et 1,8 % par année en moyenne de 2028 à 2030.

- En particulier, en 2026, la forte hausse des prix du pétrole au premier semestre de l'année soutiendra les termes de l'échange et les profits des entreprises, le Canada étant un exportateur net. Toutefois, les retombées positives sur l'économie réelle devraient être limitées. Par ailleurs, la croissance économique sera restreinte par la diminution de la population.

TABLEAU 6

Croissance économique

(PIB réel, variation en pourcentage)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Québec	0,6	0,7	1,4	1,5	1,5	1,4
Ontario ⁽¹⁾	1,3	0,6	1,8	—	—	—
Canada	1,9	0,8	1,7	1,7	1,8	1,8
États-Unis	2,1	2,2	1,9	1,9	1,9	1,8
Monde	3,5	3,0	3,2	3,2	3,2	3,1

(1) La croissance du PIB réel de l'Ontario en 2026 et en 2027 correspond à la moyenne des prévisions de huit institutions du secteur privé en date du 18 juin 2026.

Sources : Institut de la statistique du Québec, ministère des Finances de l'Ontario, Statistique Canada, Fonds monétaire international, S&P Global, LSEG Datastream, Bloomberg, Eurostat et ministère des Finances du Québec.

▪ **Les États-Unis**

Aux États-Unis, la croissance du PIB réel devrait passer de 2,1 % en 2025 à 2,2 % en 2026 et à 1,9 % en 2027. Elle devrait se stabiliser à 1,9 % en moyenne de 2028 à 2030.

En 2026, l'activité économique sera ralentie par les tensions commerciales ainsi que par le conflit au Moyen-Orient. Ces développements, qui ont exacerbé les pressions inflationnistes et pesé sur la confiance des consommateurs et des entreprises, devraient affaiblir le pouvoir d'achat des ménages et freiner la consommation.

- En effet, le choc énergétique s'est traduit notamment par une hausse d'environ 30 % des prix de l'essence entre le début de la guerre à la fin de février et la fin de juin.

Par ailleurs, le ralentissement démographique, induit par le vieillissement de la population, et dont les effets sont accentués par la politique d'immigration restrictive en vigueur depuis 2025, devrait aussi limiter l'activité économique.

Toutefois, l'économie américaine continuera de montrer une certaine résilience face aux différentes sources d'incertitude. Elle sera soutenue à court terme par l'important plan budgétaire de 2025, soit la loi One Big Beautiful Bill Act (OBBBA), et par les investissements substantiels en intelligence artificielle.

- La productivité devrait, pour sa part, demeurer élevée et maintenir la croissance de l'activité économique proche du potentiel à moyen terme.

Les enjeux budgétaires limiteront néanmoins les marges de manœuvre du gouvernement fédéral. En avril 2026, le Fonds monétaire international a indiqué que le déficit budgétaire pourrait passer de 6,8 % du PIB en 2025 à 7,5 % du PIB en 2026, puis à 7,4 % du PIB en 2027. Ainsi, il continuera d'alimenter la dette publique, qui pourrait atteindre 125,8 % du PIB en 2026 et 128,6 % du PIB en 2027.

▪ **Le monde**

Après s'être établie à 3,5 % en 2025, la progression de l'activité économique mondiale devrait ralentir à 3,0 % en 2026, soit un creux depuis 2020. Elle devrait ensuite remonter à 3,2 % en 2027 et se stabiliser à ce niveau en moyenne annuellement de 2028 à 2030.

L'économie mondiale a fait preuve de résilience en 2025 malgré la mise en place de droits de douane par l'administration américaine. Toutefois, en 2026, la fermeture du détroit d'Ormuz a entraîné des perturbations dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de plusieurs biens essentiels, tels que les fertilisants, l'aluminium, ainsi que le pétrole et le gaz naturel, causant un choc énergétique historique.

- Ce choc a rehaussé l'inflation et pesé sur l'activité économique dans plusieurs économies, particulièrement en Europe et en Asie. Toutefois, le marché du pétrole étant mondial, les ménages et les entreprises dans les autres économies ont également ressenti les effets de la hausse des prix de l'essence, entre autres.
- Par ailleurs, les économies émergentes et en développement, dont le PIB tend à être plus dépendant des intrants pétroliers, ont subi davantage les effets du conflit au Moyen-Orient que les économies avancées.

Les mesures fiscales et les initiatives budgétaires mises en place par plusieurs gouvernements ont atténué en partie l'impact de la hausse des prix de l'énergie, mais l'endettement public croissant des dernières années limite leur marge de manœuvre.

Pour sa part, la progression du commerce mondial a été élevée en début d'année 2026 en raison de la forte demande dans le secteur technologique, ce qui a soutenu la croissance de plusieurs économies, notamment en Asie.

- **Les politiques monétaires et les marchés financiers**

- ***Le taux directeur au Canada et aux États-Unis***

La Banque du Canada a maintenu son taux directeur inchangé depuis octobre 2025. Il se situait à 2,25 % à l'été 2026, soit son plus bas niveau depuis juillet 2022.

- Compte tenu de la hausse de l'inflation à un niveau supérieur à la cible de 2 % et de l'incertitude économique au Canada liée au conflit commercial avec les États-Unis, le taux directeur devrait rester inchangé pour le reste de 2026.
- Toutefois, il devrait être relevé de 25 points de base au début de 2027, pour s'établir à 2,50 %, soit à l'intérieur de la fourchette d'estimation du taux neutre de la Banque du Canada (entre 2,25 % et 3,25 %).

La Réserve fédérale américaine a, quant à elle, marqué une pause dans son assouplissement monétaire en première moitié de 2026, après avoir réduit son taux directeur à trois reprises en 2025 pour l'amener dans la fourchette 3,50 %-3,75 %. De plus, elle a souligné que l'inflation demeure soutenue et que le niveau d'incertitude entourant les perspectives économiques aux États-Unis est élevé.

- Ainsi, la Réserve fédérale reste vigilante face aux risques pesant sur les deux volets de son mandat, soit la stabilité des prix et le plein emploi. Elle patientera encore pour évaluer les effets passés du choc énergétique provoqué par le conflit au Moyen-Orient sur les anticipations inflationnistes. À moyen terme, le taux directeur américain devrait se rapprocher des 3 %, soit le niveau approximatif du taux d'intérêt neutre pour l'économie américaine qui est estimé par la Réserve fédérale.

- ***Les taux obligataires***

Les taux obligataires ont enregistré des augmentations marquées dans la plupart des économies avancées depuis l'éclatement du conflit au Moyen-Orient. Au Canada, ils ont atteint, en première moitié d'année 2026, leur plus haut niveau depuis deux ans.

- La montée du risque inflationniste a entraîné un ajustement des attentes des marchés. Ceux-ci anticipent des politiques monétaires moins souples de la part de plusieurs banques centrales cette année, ce qui a soutenu la progression des taux obligataires.
- Au Canada, le taux des obligations fédérales à échéance de 10 ans a nettement augmenté, soutenu par l'accélération de l'inflation, alors que les attentes d'un relèvement du taux directeur de la Banque du Canada se sont accrues.

Les taux obligataires reculeront en deuxième moitié d'année à mesure que les pressions inflationnistes à l'échelle mondiale se modéreront graduellement sous l'effet de la diminution des prix du pétrole.

- Toutefois, les rendements obligataires demeurent volatils et pourraient s'établir à des niveaux plus élevés que prévu, en présence notamment des risques associés aux finances publiques et à la situation politique dans certaines économies avancées.

▪ Les prix du pétrole

Les prix du pétrole ont fortement augmenté depuis l'éclatement de la guerre au Moyen-Orient à la fin de février 2026, alors que la fermeture du détroit d'Ormuz et la diminution de la production pétrolière des pays du golfe Persique ont provoqué un choc pétrolier.

- En particulier, le cours du West Texas Intermediate (WTI) s'est établi en moyenne à près de 100 \$ US le baril en avril et en mai 2026, un sommet en près de quatre ans. Il a toutefois diminué par la suite pour se situer à près de 70 \$ US le baril au début du mois de juillet 2026.

Dans son rapport de juin 2026, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a estimé qu'en mai 2026, l'offre mondiale de pétrole était inférieure de 13,6 millions de barils par jour (Mb/j) à son niveau précédant le début du conflit.

- Selon l'AIE, l'offre mondiale de pétrole devrait diminuer de 3,9 Mb/j en 2026 avant de rebondir de 8,0 Mb/j en 2027, pour atteindre plus de 110 Mb/j, soutenue par la reprise attendue des exportations de pétrole du Moyen-Orient.

De son côté, la demande mondiale de pétrole devrait se contracter de 1,1 Mb/j en 2026 avant de croître de 2,0 Mb/j l'année suivante, en raison notamment de la normalisation des flux pétroliers, de la reconstitution des stocks mondiaux et de l'amélioration de la conjoncture économique mondiale.

- Par ailleurs, l'AIE prévoyait en juin 2026 que le marché pétrolier enregistrerait en 2026 un léger déficit de l'offre mondiale d'un peu moins de 1,0 Mb/j, ce qui représenterait un revirement par rapport au surplus important qui était attendu avant le début du conflit (3,7 Mb/j).

La reprise graduelle, à compter de l'été 2026, du trafic maritime dans le détroit d'Ormuz devrait favoriser une diminution des prix du pétrole, après une première moitié d'année difficile sur le marché pétrolier.

- Les prix du pétrole devraient néanmoins rester volatils durant cette période de normalisation, et des épisodes de fortes variations, à la hausse comme à la baisse, devraient continuer d'être observés dans les prochains trimestres. Dans ce contexte qui demeure incertain, la prudence est de mise, et le cours du WTI devrait s'établir en moyenne à près de 80 \$ US le baril en 2026.

TABEAU 7

Marchés financiers canadiens

(moyenne annuelle en pourcentage, sauf indication contraire; données de fin d'année entre parenthèses)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030
Taux cible du financement à un jour	2,6 (2,3)	2,3 (2,3)	2,5 (2,5)	2,5 (2,5)	2,5 (2,5)	2,5 (2,5)
Bons du Trésor – 3 mois	2,6 (2,2)	2,3 (2,5)	2,5 (2,5)	2,5 (2,5)	2,5 (2,5)	2,5 (2,5)
Obligations – 10 ans	3,2 (3,4)	3,5 (3,5)	3,4 (3,4)	3,4 (3,4)	3,4 (3,4)	3,4 (3,4)
Dollar canadien (en cents américains)	71,5 (72,9)	72,6 (72,9)	74,4 (75,7)	77,2 (78,0)	78,1 (78,1)	78,1 (78,1)
Dollar américain (en dollar canadien)	1,40 (1,37)	1,38 (1,37)	1,34 (1,32)	1,30 (1,28)	1,28 (1,28)	1,28 (1,28)
Pétrole Brent (en dollars américains le baril)	68 (62)	85 (80)	75 (72)	70 (70)	71 (73)	75 (76)
Pétrole West Texas Intermediate (WTI) (en dollars américains le baril)	65 (58)	81 (77)	71 (68)	66 (66)	67 (69)	71 (72)
Pétrole Western Canadian Select (WCS) (en dollars américains le baril)	53 (45)	65 (63)	58 (55)	52 (52)	53 (55)	57 (58)

Sources : Statistique Canada, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

■ Les facteurs internes à l'économie du Québec

Les prévisions économiques s'appuient sur l'évaluation des composantes de la demande intérieure globale ainsi que du secteur extérieur. Ce dernier reflète notamment la capacité des entreprises du Québec à profiter de la demande des principaux partenaires commerciaux du Québec. Par ailleurs, la situation du marché du travail et l'évolution de l'inflation constituent des éléments déterminants pour la croissance du PIB réel au Québec.

■ La demande intérieure

La demande intérieure est constituée de la somme des éléments suivants :

- les dépenses de consommation des ménages;
- les investissements résidentiels;
- les investissements non résidentiels des entreprises;
- les dépenses en biens et services et les investissements des gouvernements.

Après une progression de 1,9 % en termes réels en 2025, la demande intérieure devrait augmenter de 0,5 % en 2026 et de 1,0 % en 2027. La croissance se stabilisera à 1,1 % en moyenne annuellement de 2028 à 2030.

■ Les dépenses de consommation des ménages

Après une hausse de 1,8 % en 2025, la croissance des dépenses de consommation ralentira pour se situer à 1,1 % en 2026. Elle remontera par la suite à 1,6 % en 2027. De 2028 à 2030, la progression de ces dépenses se situera à 1,5 % en moyenne annuellement.

- L'augmentation de la consommation des ménages sera en partie soutenue par leur situation financière favorable, caractérisée notamment par un taux d'épargne élevé (7,8 % en 2025), qui leur permettra de puiser dans les économies accumulées pour financer leurs achats. En outre, le ratio d'endettement, qui correspond à la valeur du passif total divisée par le revenu disponible des ménages, est en baisse. Il est passé de 158,6 % en 2010 à 143,9 % en 2025, cette diminution reflétant la présence d'une marge de manœuvre pour les ménages dans la gestion de leurs finances. Les consommateurs continueront également de profiter de la faiblesse relative des taux d'intérêt, en particulier pour l'achat de biens durables.
- Néanmoins, le recul de la population attendu jusqu'en 2029 atténuera la demande de biens et services.

■ Les investissements résidentiels

Après avoir crû de 12,9 % entre 2023 et 2025, les investissements résidentiels en termes réels devraient reculer de 1,9 % en 2026 et de 1,7 % en 2027. Malgré ces replis, le niveau d'investissements demeurera élevé d'un point de vue historique. De 2028 à 2030, les investissements résidentiels devraient continuer de fléchir (-2,6 % en moyenne annuellement).

- Rappelons qu'après des chutes importantes en 2022 (-8,9 %) et en 2023 (-14,6 %), les investissements résidentiels ont rebondi. Cette évolution s'expliquait par la demande latente d'habitations, découlant de la forte croissance démographique observée en 2023 et en 2024, par la baisse des taux d'intérêt hypothécaires et par les initiatives gouvernementales destinées à accroître le parc de logements.
- Au cours des prochaines années, le recul de la population limitera la demande de logements. Dans un marché résidentiel qui se rapproche déjà de l'équilibre, cette tendance devrait réduire les pressions à la hausse sur les prix des habitations et ralentir le rythme des mises en chantier.

▪ **Les investissements non résidentiels des entreprises**

Après un repli de 0,8 % en 2025, les investissements non résidentiels des entreprises devraient progresser légèrement en 2026 (+0,2 %).

- Rappelons qu'en 2025, le conflit commercial a entraîné le report, voire l'annulation, de certains projets d'investissement. Les investissements en machines et matériel (-2,4 %), dont les composants sont en grande partie importés, ont été particulièrement touchés.

À mesure que l'incertitude liée à la renégociation de l'ACEUM s'atténuera et que la progression des exportations se raffermira, la croissance de ces investissements s'accélénera. Elle devrait augmenter et atteindre 1,7 % en 2027, puis 2,4 % en moyenne annuellement de 2028 à 2030.

- En particulier, les investissements dans l'intelligence artificielle devraient s'intensifier, portés par la transformation numérique et la recherche de gains de productivité.
- En outre, malgré le contexte commercial instable, de nombreux projets se poursuivent, notamment dans le transport collectif et dans le secteur minier. Pour sa part, le *Plan d'action 2035 – Vers un Québec décarboné et prospère* d'Hydro-Québec prévoit des investissements massifs d'ici 2035.

▪ **Les dépenses en biens et services et les investissements des gouvernements**

Après avoir enregistré une hausse de 9,5 % en 2025, la valeur des investissements des gouvernements devrait augmenter de 3,3 % en 2026 et de 2,3 % en 2027. Leur croissance se poursuivra au cours des prochaines années (+1,7 % en 2028, +2,2 % en 2029 et +2,9 % en 2030). La valeur de ces investissements, qui comprennent ceux du gouvernement du Québec, du gouvernement fédéral, des administrations publiques locales et des administrations publiques autochtones, devrait ainsi se chiffrer à 33,9 milliards de dollars en termes nominaux en 2030.

- En particulier, les investissements inscrits dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) 2026-2036⁷ s'établiront à 167 milliards de dollars, dont 87 milliards de dollars sont prévus pour les cinq premières années, soit de 2026-2027 à 2030-2031.
- L'entente conclue entre les gouvernements fédéral et provincial dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds canadien pour les infrastructures liées au logement (FCIL) afin de financer la construction et la remise en état des infrastructures municipales d'eau contribuera également à la progression de ces investissements.
- En outre, les dépenses et investissements accrus du gouvernement fédéral en matière de défense devraient contribuer à soutenir les dépenses publiques au cours des prochaines années.

Par leurs achats de biens et services, les différents ordres de gouvernement contribueront également à soutenir l'activité économique.

▪ **La création d'emplois, le chômage et la main-d'œuvre**

Au cours des prochaines années, le repli anticipé de la population active, sous l'effet combiné du vieillissement démographique et du recul de l'immigration, devrait se traduire par un accroissement plus modéré de l'emploi.

- La population active, soit le nombre de personnes de 15 ans et plus qui sont à la recherche d'un emploi ou qui en occupent un, se repliera jusqu'en 2028 (-0,4 % en 2026, -0,2 % en 2027 et -0,3 % en 2028), avant de reprendre le sentier de la croissance en 2029 (+0,1 %) et afficher un gain de 0,3 % en 2030.

⁷ Le Plan québécois des infrastructures 2026-2036 est accessible sur Québec.ca, à : https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/secretariat-du-conseil-du-tresor/publications-adm/budgets/2026-2027/6_plan_quebecois_infrastructures.pdf.

La contraction du bassin de main-d'œuvre freinera la création d'emplois. Par ailleurs, à court terme, la diminution de la demande globale de biens et services, qui découle notamment du conflit commercial et de l'incertitude élevée, continuera de limiter l'embauche.

- Ainsi, 15 400 emplois seront perdus en 2026 (−0,3 %). La création d'emplois devrait reprendre en 2027 (+22 600 postes, +0,5 %). De 2028 à 2030, 15 000 emplois supplémentaires sont attendus en moyenne annuellement.

Puisque les employeurs devront composer avec un bassin de main-d'œuvre plus restreint pour pourvoir leurs postes disponibles, le taux de chômage devrait demeurer relativement bas en 2026 (5,6 %). Par la suite, il devrait reprendre une tendance à la baisse et se situer en moyenne à 4,9 % en 2027, à 4,3 % en 2028, puis à 4,1 % en 2029 et en 2030. Dans ce contexte, le Québec continuera d'évoluer près du plein emploi.

■ L'inflation

En dépit de la montée protectionniste aux États-Unis et de l'instauration de droits de douane élevés, les pressions inflationnistes sont demeurées relativement contenues en 2025, et la croissance de l'IPC s'est située à 2,4 % au Québec.

La progression de l'IPC devrait s'accélérer et atteindre 3,0 % en 2026.

- Le conflit au Moyen-Orient a entraîné la flambée des prix des matières premières, ce qui a accentué les pressions sur les coûts de production et de transport dans la première moitié de l'année 2026. L'apaisement des tensions géopolitiques devrait freiner graduellement la hausse des prix, notamment ceux des produits pétroliers, dans la seconde moitié de l'année 2026.

Dès 2027, l'inflation devrait revenir près de la cible de 2,0 % de la Banque du Canada en raison notamment du recul des prix du pétrole et du ralentissement de la croissance des prix du logement. Au Québec, l'inflation devrait atteindre en moyenne 2,1 % en 2027, puis 2,0 % de 2028 à 2030.

■ Le secteur extérieur

En 2025, l'imposition de tarifs douaniers sur certains produits canadiens, dont l'aluminium et le bois d'œuvre, a rendu les produits québécois plus coûteux pour les acheteurs américains. Dans ce contexte, les exportations du Québec en termes réels ont reculé de 1,2 %.

- Cette baisse s'explique notamment par le recul des exportations à destination des États-Unis, dont la valeur a diminué de 7,0 % au cours de l'année. À l'inverse, la valeur des exportations internationales vers les marchés autres que les États-Unis a progressé de 10,8 %, reflétant les efforts des entreprises pour diversifier leurs marchés d'exportation.

La persistance du conflit commercial ainsi que l'incertitude élevée continueront de freiner le commerce extérieur, notamment avec les États-Unis. Le volume des exportations québécoises devrait ainsi à nouveau régresser en 2026 (−0,4 %).

Il renouera avec la croissance en 2027 (+1,9 %), à mesure que l'incertitude s'atténuera et que les entreprises poursuivront leurs efforts pour augmenter leurs exportations hors des États-Unis. La progression des exportations totales devrait par la suite se stabiliser et se situer à 2,0 % en moyenne annuellement de 2028 à 2030.

À l'instar des exportations, les importations devraient reculer, soit de 0,5 % en 2026, avant de remonter et d'afficher des gains de 1,4 % en 2027 et en 2028, puis de 1,2 % en 2029 et en 2030.

- La faiblesse des importations en 2026 s'explique en partie par le repli des investissements en machines et matériel (−1,5 %), dont les composants sont principalement achetés de l'étranger. En outre, les tensions commerciales incitent les entreprises québécoises à être moins tributaires des importations américaines.

❑ Les risques et l'analyse de sensibilité pour les prévisions économiques

■ Les risques

Les prévisions économiques et des marchés financiers reposent sur plusieurs hypothèses. À certaines d'entre elles sont associés des risques qui pourraient influencer le scénario de prévision et, par conséquent, l'évolution attendue de l'économie du Québec.

Les risques décrits dans le budget 2026-2027 demeurent présents⁸.

- Comme l'économie du Québec se caractérise par une grande ouverture commerciale, les variables économiques québécoises pourraient être influencées par plusieurs facteurs externes, comme ceux-ci :
 - l'évolution des politiques économiques et commerciales américaines;
 - une aggravation des tensions géopolitiques;
 - un affaiblissement généralisé de l'économie mondiale;
 - une évolution différente des prix du pétrole;
 - d'éventuelles perturbations sur les marchés financiers, découlant notamment d'un accroissement excessif des niveaux d'endettement dans les économies avancées, ou encore d'une surévaluation des attentes de croissance des bénéfices de certaines entreprises technologiques dont la capitalisation boursière se situe déjà à des niveaux très élevés.
- D'autres risques ou événements sont internes. Ils pourraient se traduire par une évolution de certaines variables économiques du Québec autre que celle qui était escomptée, c'est-à-dire notamment par :
 - une importante correction des prix dans le secteur immobilier au Québec et au Canada;
 - une croissance démographique différente de celle attendue;
 - une faiblesse persistante des investissements non résidentiels des entreprises;
 - une inflation élevée, qui persisterait plus longtemps que prévu.

Le scénario économique de référence est centré. Néanmoins, il n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient influencer l'activité économique, tant à la baisse qu'à la hausse.

- En particulier, une récession pourrait survenir, par exemple dans l'éventualité d'une escalade du conflit commercial, de complications dans les négociations concernant l'ACEUM ou d'une aggravation des tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient. À l'inverse, la conclusion d'un accord commercial entre le Canada et les États-Unis ou la fin de certains tarifs sectoriels réduirait l'incertitude et entraînerait une croissance économique plus forte. Les effets de ces différents scénarios sont présentés à la section 7.

⁸ Les principaux risques qui pourraient influencer le scénario de prévision économique sont présentés dans le budget 2026-2027, p. E.59-E.60.

■ L'analyse de sensibilité

Les prévisions économiques tiennent compte de certains éléments d'incertitude. La concrétisation de ceux-ci peut conduire à des résultats différents de ceux qui sont prévus.

■ Les effets des variables externes sur l'économie du Québec

Les résultats d'une analyse effectuée à l'aide d'un modèle à vecteur autorégressif⁹ structurel à partir des données historiques montrent qu'une variation de 1 % du PIB réel américain entraîne, en moyenne, une variation de 0,45 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se fait sentir avec un délai de deux trimestres.

Par ailleurs, selon ce modèle, une variation de 1 % du PIB réel de l'Ontario donne lieu, en moyenne, à une variation de 0,42 % du PIB réel du Québec.

— L'effet maximal se produit après un délai d'un trimestre.

L'Ontario est la province canadienne avec laquelle le Québec entretient le plus de liens commerciaux. De plus, la structure économique des deux provinces est semblable.

En 2022, les exportations vers l'Ontario représentaient 58,9 % des exportations interprovinciales du Québec. Par ailleurs, les effets mesurés pour l'Ontario et les États-Unis ne sont pas additifs.

TABEAU 8

Effets de chocs externes sur le taux de croissance du PIB réel du Québec

Chocs externes de 1 %	Maturité ⁽¹⁾ (en trimestres)	Impacts sur le PIB réel du Québec (en point de pourcentage)
PIB réel américain	2	0,45
PIB réel ontarien	1	0,42

(1) La maturité correspond au nombre de trimestres nécessaires avant que l'effet le plus important sur le PIB réel du Québec, présenté dans la colonne de droite, soit enregistré.

Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada, ministère des Finances de l'Ontario, S&P Global, Bloomberg et ministère des Finances du Québec.

⁹ Il s'agit d'une technique économétrique utilisée pour estimer, à partir d'un grand nombre d'observations, dans quelle mesure les fluctuations d'une variable économique en influencent une autre.

1.3 Les principales révisions depuis mars 2026

Globalement, de 2026 à 2030, les prévisions économiques à la base du cadre financier dans le rapport préélectoral sont comparables à celles du budget 2026-2027.

- La croissance économique au Québec devrait atteindre 0,7 % en 2026 et 1,4 % en 2027.
- Pour 2026, il s'agit d'une révision à la baisse de 0,4 point de pourcentage par rapport à la prévision de mars 2026. Les prévisions de croissance de 2027 à 2030 sont quant à elles demeurées inchangées.
 - En particulier, la prévision du rapport préélectoral intègre la reprise graduelle de la circulation maritime dans le détroit d'Ormuz au cours de l'été 2026. Toutefois, la pleine normalisation des livraisons et de la production dans cette région se fera progressivement au cours des prochains trimestres.
 - Les modifications à certains tarifs douaniers, notamment celles entrées en vigueur le 6 avril 2026 visant les produits métalliques, ainsi qu'un recul plus marqué de la population en 2026 expliquent également cette révision négative.

Depuis mars, à l'instar du ministère des Finances, le secteur privé a révisé à la baisse sa prévision économique pour l'année 2026.

- En date du 18 juin 2026, les économistes du secteur privé s'attendent, en moyenne, à une hausse du PIB réel de 0,5 % pour 2026. Il s'agit d'une révision à la baisse de 0,5 point de pourcentage par rapport à ce qu'ils avaient prévu en mars 2026 (+1,0 %).
 - Rappelons que cette prévision est légèrement plus faible que celle du ministère des Finances (+0,7 %). L'écart entre les prévisions du secteur privé témoigne de l'incertitude entourant la conjoncture économique actuelle, alors que la prévision la plus faible s'établit à 0,2 %, tandis que la plus optimiste atteint 0,8 %.
- Pour l'année 2027, les économistes du secteur privé escomptent en moyenne une hausse du PIB réel de 1,6 %, une prévision inchangée par rapport à mars 2026.
 - Il s'agit d'une prévision légèrement plus élevée que celle du ministère des Finances (+1,4 %).

TABEAU 9

Perspectives économiques du Québec – Comparaison avec le secteur privé (PIB réel, variation annuelle en pourcentage)

	2025	2026	2027	2028	2029	2030	Moyenne 2026-2030
Ministère des Finances							
– Budget 2026-2027	0,8	1,1	1,4	1,5	1,5	1,4	1,4
– Rapport préélectoral 2026	0,6	0,7	1,4	1,5	1,5	1,4	1,3
Moyenne du secteur privé							
– Mars 2026 ⁽¹⁾	0,9	1,0	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4
– Juin 2026 ⁽²⁾	—	0,5	1,6	1,6	1,5	1,5	1,3

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur moyenne peut ne pas correspondre au résultat indiqué.

(1) Relevé du ministère des Finances du Québec comprenant les prévisions de 10 institutions du secteur privé, en date du 9 mars 2026.

(2) Relevé du ministère des Finances du Québec comprenant les prévisions de 10 institutions du secteur privé, en date du 18 juin 2026.

Source : Ministère des Finances du Québec.

2. LE CADRE FINANCIER

2.1 Les perspectives budgétaires pluriannuelles

Le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2026* présente les perspectives de revenus et de dépenses du gouvernement du Québec jusqu'en 2030-2031.

Les revenus atteindront 168,4 milliards de dollars en 2026-2027, avec une croissance de 5,0 %. Celle-ci diminuera à 3,5 % en 2027-2028.

- Sur l'horizon du cadre financier, soit jusqu'en 2030-2031, la croissance annuelle des revenus atteindra 3,3 % en moyenne.

En 2026-2027, la croissance des dépenses de portefeuilles s'établira à 3,4 %, comparativement à 3,0 % en 2025-2026.

- Le ralentissement de la croissance en 2028-2029 et en 2029-2030 est causé par l'effet de la stabilisation des investissements pour des infrastructures appartenant à des tiers et par les gestes découlant de l'examen de dépenses. En excluant ces éléments, la croissance serait respectivement de 2,2 % et de 2,0 %.

Les dépenses totales, y compris le service de la dette, s'élèveront quant à elles à 171,6 milliards de dollars en 2026-2027, avec une croissance de 3,4 %. Celle-ci sera de 2,5 % en 2027-2028.

- De 2026-2027 à 2030-2031, la croissance annuelle des dépenses totales atteindra 2,3 % en moyenne.

L'évolution des revenus et des dépenses prend en compte les mesures fiscales et les initiatives budgétaires annoncées depuis la publication du budget 2026-2027.

Le cadre financier prévoit une provision pour éventualités totale de 8,0 milliards de dollars, soit de 2,0 milliards de dollars en 2026-2027 et de 1,5 milliard de dollars par année à compter de 2027-2028, laquelle pourrait notamment être utilisée pour couvrir des dépenses imprévues ou pallier les effets d'une croissance économique plus modérée qu'anticipé.

- La provision pour éventualités de 2,0 milliards de dollars qui était prévue en 2025-2026 n'a pas été utilisée, comme ce fut également le cas en 2024-2025.

Des écarts à résorber de 1,9 milliard de dollars en 2028-2029, puis de 2,0 milliards de dollars par année à compter de 2029-2030 demeurent prévus au cadre financier.

TABLEAU 10

Cadre financier pluriannuel

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	TCAM ⁽¹⁾
Revenus							
Impôt des particuliers	48 969	50 942	52 841	54 861	56 867	59 006	
Cotisations pour les services de santé	9 304	9 538	9 876	10 327	10 628	10 962	
Impôts des sociétés	14 599	14 698	15 252	15 240	15 835	16 875	
Impôt foncier scolaire	1 243	1 301	1 367	1 426	1 479	1 531	
Taxes à la consommation	29 639	30 682	31 632	32 416	33 206	34 035	
Droits, permis et redevances	6 708	6 484	6 928	7 278	7 586	7 823	
Revenus divers	14 922	15 790	16 110	16 744	17 385	17 988	
Entreprises du gouvernement	5 241	5 908	6 208	6 909	6 653	7 035	
Revenus autonomes	130 625	135 343	140 214	145 201	149 639	155 255	
Variation en %	4,0	3,6	3,6	3,6	3,1	3,8	3,5
Transferts fédéraux	29 803	33 046	34 011	33 643	32 802	33 757	
Variation en %	-2,3	10,9	2,9	-1,1	-2,5	2,9	2,5
Total des revenus	160 428	168 389	174 225	178 844	182 441	189 012	
Variation en %	2,8	5,0	3,5	2,7	2,0	3,6	3,3
Dépenses							
Dépenses de portefeuilles	-155 782	-161 081	-165 049	-166 666	-168 291	-173 584	
Variation en %⁽²⁾	3,0	3,4	2,5	1,0	1,0	3,1	2,2
Service de la dette	-10 148	-10 516	-10 870	-11 402	-11 860	-12 749	
Variation en %	1,8	3,6	3,4	4,9	4,0	7,5	4,7
Total des dépenses	-165 930	-171 597	-175 919	-178 068	-180 151	-186 333	
Variation en %	2,9	3,4	2,5	1,2	1,2	3,4	2,3
Provision pour éventualités	—	-2 000	-1 500	-1 500	-1 500	-1 500	
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE							
- AVANT ÉCART À RÉSORBER⁽³⁾	-5 502	-5 208	-3 194	-724	790	1 179	
En % du PIB	0,9	0,8	0,5	0,1	0,1	0,2	
Écart à résorber	—	—	—	1 850	2 000	2 000	
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 289	-2 482	-2 501	-2 626	-2 790	-2 929	
SOLDE BUDGÉTAIRE	-7 791	-7 690	-5 695	-1 500	—	250	
En % du PIB	1,2	1,2	0,8	0,2	—	—	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur cinq ans, soit de 2026-2027 à 2030-2031.

(2) La croissance de 2028-2029 et de 2029-2030 est affectée par l'effet de la stabilisation des investissements pour des infrastructures appartenant à des tiers et par les gestes découlant de l'examen de dépenses. En excluant ces éléments, la croissance serait respectivement de 2,2 % et de 2,0 %.

(3) Le surplus (déficit) comptable avant écart à résorber correspond au surplus (déficit) comptable présenté dans les documents budgétaires. En conformité avec les exigences de présentation des normes comptables pour le secteur public appliquées lors de la préparation des comptes publics, une illustration du surplus (déficit) comptable lorsque les écarts seront résorbés est disponible à la section 3.1. Par exemple, en 2028-2029, lorsque l'écart sera résorbé, le surplus comptable s'élèvera à 1 126 M\$.

2.2 Les principales variables du cadre financier

TABLEAU 11

Principales variables du cadre financier et de la dette du Québec

REVENUS

Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> – Impôt des particuliers – Cotisations pour les services de santé – Impôts des sociétés – Taxe de vente – Taxes spécifiques (carburants, produits du tabac et boissons alcooliques) | <ul style="list-style-type: none"> – Salaires et traitements – Assurance-emploi – Revenus de pension – Revenus des travailleurs autonomes – Gains en capital – Revenus d'intérêts – Salaires et traitements – Excédent d'exploitation net des sociétés – Excédent d'exploitation brut des sociétés – Indice des prix à la consommation – Consommation excluant les produits alimentaires et le logement – Investissements résidentiels – Revenu disponible des ménages par habitant – Indice des prix à la consommation – Prix de l'essence |
|---|--|

Revenus autonomes provenant des entreprises du gouvernement

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> – Hydro-Québec – Loto-Québec – Société des alcools du Québec – Société québécoise du cannabis – Investissement Québec | <ul style="list-style-type: none"> – Températures hivernales normales et prix de l'énergie sur les marchés extérieurs – Habitudes de consommation des clients – Habitudes de consommation des clients – Habitudes de consommation des clients – Conjoncture économique et rendements attendus des différents projets d'investissement |
|---|--|

Revenus des transferts fédéraux

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> – Péréquation – Transferts pour la santé – Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux – Autres programmes | <ul style="list-style-type: none"> – PIB nominal canadien – Population des provinces – Impôt fédéral de base – Revenu imposable des sociétés – Revenus des ressources naturelles – PIB nominal canadien – Population des provinces – Impôt fédéral de base – Population des provinces – Impôt fédéral de base |
|--|---|

DÉPENSES

- Ententes avec le gouvernement fédéral (ex. : ententes relatives au marché du travail et ententes en matière d'infrastructures)
- Orientations budgétaires, incluant les initiatives budgétaires
- Coûts de reconduction des programmes, s'il y a lieu :
 - démographie
 - prix (inflation, augmentation salariale des travailleurs de l'État)
- Investissements en infrastructures

SERVICE DE LA DETTE

- Niveau de la dette
- Taux d'intérêt
- Rendement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

DETTE

- Solde comptable
- Immobilisations nettes découlant du Plan québécois des infrastructures (PQI)
- Prêts, placements et avances
- Versements annuels au Fonds des générations

2.3 Les hypothèses, les risques et les marges de prudence du cadre financier

Les prévisions du ministère des Finances reposent sur des hypothèses économiques et budgétaires.

À titre d'exemple, la prévision du PIB réel du Québec tient compte de certains facteurs externes, tels que la croissance économique de ses principaux partenaires commerciaux, le taux de change et les prix du pétrole, ainsi que de facteurs internes, tels que l'évolution de la demande intérieure.

Certains risques sont associés à la prise en compte de ces hypothèses. L'analyse de sensibilité permet d'évaluer l'impact de ces risques sur les prévisions et de présenter les répercussions estimées de la variation de l'une ou l'autre des hypothèses utilisées pour établir le cadre financier.

TABLEAU 12

Principales hypothèses du cadre financier du Québec

	Hypothèses
CROISSANCE ÉCONOMIQUE	– Le rapport préélectoral repose sur la prémisse que le taux effectif moyen des droits de douane restera relativement stable au cours des prochaines années. Par ailleurs, l'avancement des négociations concernant l'ACEUM devrait contribuer à réduire l'incertitude, qui ébranle la confiance des consommateurs et des entreprises. Cette évolution permettra le retour à une croissance économique plus soutenue à partir de 2027. – La progression de la demande intérieure se modérera, en raison notamment de la baisse de la population, qui limitera les dépenses en biens et services et les investissements résidentiels. ▪ Néanmoins, la consommation des ménages restera le principal moteur de la croissance et les gouvernements continueront de soutenir l'activité économique. ▪ Les investissements non résidentiels des entreprises retrouveront le sentier de la croissance à mesure que les incertitudes s'apaiseront. – Le recul de la population et le vieillissement démographique entraîneront un resserrement du bassin de main-d'œuvre, qui limitera la création d'emplois et qui exercera une pression à la baisse sur le taux de chômage. – À mesure que les entreprises continueront de s'adapter au nouveau contexte commercial marqué par des mesures tarifaires, le secteur extérieur se redressera. – Le taux directeur au Canada demeurera stable à 2,25 % pour le reste de 2026. – Les taux obligataires canadiens et américains diminueront au cours des prochains trimestres. – Les prix du pétrole reculeront à partir de la seconde moitié de 2026 avec la normalisation graduelle du trafic maritime dans le détroit d'Ormuz. – Le dollar canadien s'appréciera graduellement par rapport au dollar américain. – La croissance de l'économie mondiale se modérera en 2026 par rapport à 2025, puis s'accélérera légèrement en 2027.

❑ Les risques et l'analyse de sensibilité

Bien que le scénario de prévision économique de référence du ministère des Finances soit centré, il n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient influencer l'évolution de l'activité économique, tant à la baisse qu'à la hausse.

L'évolution du conflit commercial avec les États-Unis constitue le principal risque entourant le scénario de référence. D'autres risques pourraient également faire dévier l'économie québécoise de la trajectoire prévue. Notamment, une évolution différente de l'inflation par rapport à celle attendue dans le scénario de référence, en raison par exemple d'une escalade des tensions au Moyen-Orient, aurait des effets sur les paramètres et les hypothèses sur lesquels reposent les prévisions des composantes du cadre financier. Ainsi, les résultats des analyses de sensibilité pourraient différer sensiblement de ceux initialement attendus.

TABLEAU 13

Principaux risques à la situation financière du Québec

Marges de prudence	Risques	Estimation de l'impact ⁽¹⁾
Cadre financier	Variables économiques	
Provision pour éventualités :	Impact des variables externes sur l'économie du Québec :	
– 2,0 G\$ en 2026-2027	– variation de 1 point de pourcentage du PIB réel des États-Unis	Impact sur le PIB réel du Québec de 0,45 point de pourcentage
– 1,5 G\$ par année de 2027-2028 à 2030-2031	– variation de 1 point de pourcentage du PIB réel de l'Ontario	Impact sur le PIB réel du Québec de 0,42 point de pourcentage
	Revenus autonomes	
	Ralentissement mondial :	
	– variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal du Québec (équivalent à une variation de 1 point de pourcentage de la croissance de l'indice des prix à la consommation)	Impact sur les revenus autonomes ⁽²⁾ de 1,2 G\$
	– récession type ⁽³⁾	Impact sur les revenus autonomes ⁽²⁾ de 10,8 G\$ sur cinq ans
	Entreprises du gouvernement	
	Variation de 1 °C de la température hivernale comparativement à la température normale	Impact sur le bénéfice net d'Hydro-Québec de 25 M\$
	Transferts fédéraux	
	Variation de 0,1 point de pourcentage de la part de la population québécoise dans le Canada	Impact sur les revenus de transferts fédéraux de 255 M\$
Dépenses de portefeuilles		
Provision au Fonds de suppléance :	Dépenses imprévues pouvant survenir dans l'un ou l'autre des programmes gouvernementaux	Impact indéterminé
– 200 M\$ par année de 2026-2027 à 2030-2031	Variation de 1 point de pourcentage de la population totale	Impact sur les dépenses de 1 270 M\$
	Variation de 1 point de pourcentage du niveau général des prix	Impact sur les dépenses de 760 M\$
	Catastrophe naturelle ⁽⁴⁾	Impact indéterminé
	Taux de réalisation des investissements publics en immobilisations pour une année donnée (écart de 5 %)	Impact sur les dépenses (amortissements, subventions pour des infrastructures n'appartenant pas au gouvernement et intérêts) de 331 M\$
Service de la dette		
	Variation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt	Impact sur le service de la dette de 640 M\$ ⁽⁵⁾
	Variation de 1 point de pourcentage du rendement du FARR	Impact sur le service de la dette de 35 M\$ ⁽⁶⁾

(1) À moins d'indication contraire, il s'agit de l'impact financier annuel.

(2) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

(3) Les scénarios alternatifs sont présentés à la section 7.

(4) Les catastrophes naturelles comprennent notamment les incidences liées aux changements climatiques.

(5) À terme, à la cinquième année, une hausse plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage entraînerait une augmentation du service de la dette de 1,8 G\$.

(6) À terme, à la cinquième année, un rendement du FARR plus faible que prévu de 1 point de pourcentage entraînerait une augmentation du service de la dette de 209 M\$.

❑ Les marges de prudence au cadre financier

Les provisions incluses dans le cadre financier totalisent 9,0 milliards de dollars d'ici 2030-2031, soit :

- une provision au Fonds de suppléance de 1,0 milliard de dollars sur cinq ans, c'est-à-dire 200 millions de dollars par année de 2026-2027 à 2030-2031, afin de répondre à une croissance imprévue des dépenses;
- une provision pour éventualités de 8,0 milliards de dollars sur cinq ans, soit 2,0 milliards de dollars en 2026-2027 puis 1,5 milliard de dollars par année par la suite, laquelle pourrait notamment être utilisée pour couvrir des dépenses imprévues ou pallier les effets d'une croissance économique plus modérée qu'anticipé.

TABEAU 14

Marges de prudence

(en millions de dollars)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2030-2031	Total
Provision au Fonds de suppléance	200	200	200	200	200	1 000
Provision pour éventualités	2 000	1 500	1 500	1 500	1 500	8 000
TOTAL	2 200	1 700	1 700	1 700	1 700	9 000

2.4 Les principales révisions depuis mars 2026

Cette section résume les principales révisions du cadre financier depuis la publication du budget 2026-2027, en mars 2026.

❑ L'évolution de la situation budgétaire en 2025-2026

Les *Comptes publics 2025-2026* montrent une réduction du déficit budgétaire de 2,2 milliards de dollars par rapport à ce qui était prévu en mars 2026. Ces révisions proviennent principalement :

- d'une hausse des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 779 millions de dollars, découlant principalement des revenus fiscaux, en raison des résultats plus favorables que prévu observés en fin d'année 2025-2026, en lien avec la révision à la hausse de la croissance du PIB nominal de 0,2 point de pourcentage en 2025 et l'effet sur les impôts des sociétés de la bonne performance des sociétés minières d'or en 2025;
- d'une baisse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 106 millions de dollars, qui s'explique principalement par la diminution des revenus d'Hydro-Québec, en raison des températures froides de l'hiver qui ont entraîné une réduction des ventes à court terme sur les marchés d'exportation et une hausse des achats d'électricité afin de répondre à la forte demande;
- d'une baisse de 774 millions de dollars des revenus de transferts fédéraux, provenant du rythme de réalisation des projets d'infrastructure qui font l'objet d'un financement fédéral¹⁰ et de la révision à la hausse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui a pour effet de diminuer les transferts en espèces du Québec¹¹;
- de dépenses de portefeuilles planifiées, mais non réalisées totalisant 2,2 milliards de dollars, majoritairement dues à des dépenses de fonctionnement moins élevées et, dans une moindre mesure, au rythme de réalisation plus lent que prévu des projets d'infrastructure subventionnés.

En raison de ces améliorations, le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après la prise en compte des versements des revenus consacrés au Fonds des générations, s'établit à 7,8 milliards de dollars pour 2025-2026 selon les résultats finaux publiés le 17 juillet 2026 dans les *Comptes publics 2025-2026*.

¹⁰ Les révisions des revenus de transferts fédéraux qui découlent du rythme de réalisation des projets d'infrastructure bénéficiant d'un financement fédéral n'ont pas d'effet sur le solde budgétaire, car une contrepartie est comptabilisée aux dépenses.

¹¹ La valeur de l'abattement spécial du Québec est présentée en déduction des transferts fédéraux.

TABLEAU 15

Révisions du cadre financier de 2025-2026 depuis mars 2026
(en millions de dollars)

	2025-2026
SOLDE BUDGÉTAIRE – MARS 2026	-9 944
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	
– Revenus fiscaux	855
– Autres revenus	-76
Sous-total	779
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	-106
Sous-total – Revenus autonomes	673
Transferts fédéraux	-774
Sous-total – Révisions aux revenus	-101
Dépenses de portefeuilles	2 247
Service de la dette	7
Sous-total – Révisions aux dépenses	2 254
Provision pour éventualités	—
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	—
TOTAL DES RÉVISIONS	2 153
SOLDE BUDGÉTAIRE – COMPTES PUBLICS 2025-2026	-7 791

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Comparaison des déficits au Canada

En 2025-2026, toutes les provinces canadiennes présentent un déficit budgétaire. Sur une base comparable aux soldes budgétaires des autres provinces canadiennes, c'est-à-dire avant les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, le déficit du Québec s'établit à 5,5 milliards de dollars en 2025-2026, soit 0,9 % du PIB. Il s'agit de l'un des déficits les plus faibles parmi les provinces canadiennes selon les informations disponibles au 17 juillet 2026.

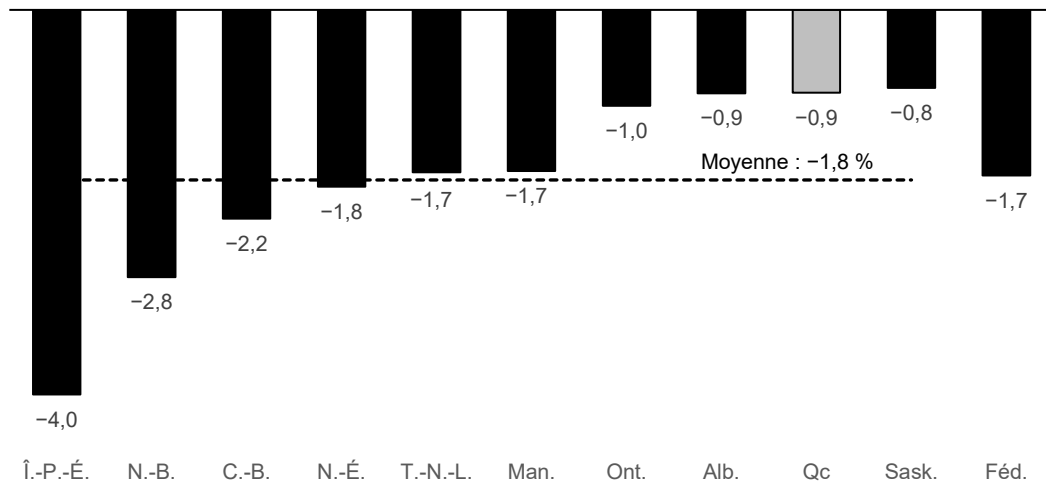
Le Québec, comme la plupart des provinces canadiennes, doit redresser sa situation financière déficitaire à moyen terme. Il se distingue toutefois par une loi qui, comme en Ontario et en Alberta, exige un plan ou une échéance pour rétablir l'équilibre lorsqu'un déficit survient.

- Toutefois, cette loi exige un retour à l'équilibre budgétaire après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, ce qui ajoute une contrainte additionnelle pour le Québec par rapport aux autres provinces.

Le Québec vise un retour à l'équilibre en 2029-2030, alors que plusieurs autres provinces en déficit n'ont pas fixé de date.

Solde budgétaire 2025-2026

(en pourcentage du PIB)



Notes : Pour le Québec, il s'agit du déficit comptable, c'est-à-dire avant les versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Ce déficit est comparable à celui des autres provinces.
 Les données proviennent des budgets 2026-2027, à l'exception du Québec et de la Saskatchewan, le solde de ces deux provinces provenant de leurs comptes publics 2025-2026.
 Pour le gouvernement fédéral, il s'agit du solde présenté dans la revue financière de mars 2026, publiée le 29 mai 2026.

❑ Les révisions du cadre financier de 2026-2027 à 2028-2029

Cette section présente l'évolution récente de la situation budgétaire du Québec de même que les principales révisions des prévisions de 2026-2027 à 2028-2029.

Des revenus plus élevés que prévu et les orientations prises depuis la publication du budget 2026-2027 entraînent des révisions favorables à la situation financière du gouvernement qui totalisent 922 millions de dollars en 2026-2027, puis un maintien des soldes budgétaires prévus en 2027-2028 et en 2028-2029.

Le cadre financier présenté tient compte des risques liés à la situation économique, dont le conflit commercial avec les États-Unis et le conflit au Moyen-Orient, de l'impact de l'inflation plus élevée que prévu sur les conventions collectives des employés de l'État et des décisions gouvernementales prises depuis la publication du budget 2026-2027.

- Compte tenu du contexte économique, le gouvernement maintient une provision pour éventualités de 8,0 milliards de dollars sur l'horizon du cadre financier, incluant 2,0 milliards de dollars en 2026-2027. Cette provision pourrait notamment être utilisée pour couvrir des dépenses imprévues ou pallier les effets d'une croissance économique plus modérée qu'anticipé.

■ Les révisions de la situation économique et budgétaire

Globalement, l'évolution de la situation économique et budgétaire entraîne des révisions positives totalisant 1,7 milliard de dollars en 2026-2027, 1,2 milliard de dollars en 2027-2028 et 751 millions de dollars en 2028-2029. En particulier, celles-ci s'expliquent par :

- des révisions positives des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement de 1,2 milliard de dollars en 2026-2027, de 877 millions de dollars en 2027-2028 et de 852 millions de dollars en 2028-2029, en raison principalement de la récurrence des résultats plus favorables observés en 2025-2026, de la révision à la hausse de la consommation des ménages¹² de 0,8 point de pourcentage en 2026 et de la révision à la hausse des revenus de placement du Fonds des générations en 2026-2027, dont l'effet est en partie contrebalancé par la révision à la baisse des revenus provenant de l'impôt foncier scolaire à partir de 2026-2027. Plus spécifiquement, ces révisions concernent principalement :
 - l'impôt des particuliers, dont la révision de 143 millions de dollars en 2026-2027 s'explique notamment par la révision à la hausse de 0,3 point de pourcentage des salaires et traitements en 2026. Les révisions diminuent à 71 millions de dollars en 2027-2028 et à 106 millions de dollars en 2028-2029, en raison notamment de la révision à la hausse de l'indexation du régime fiscal en 2027 en lien avec l'inflation prévue plus élevée en 2026,
 - les impôts des sociétés, dont la révision de 201 millions de dollars en 2026-2027 s'explique notamment par la récurrence d'une partie des résultats plus favorables que prévu en 2025-2026 et par la révision à la baisse des exportations totales de 0,3 point de pourcentage en 2026. Les révisions diminuent à 82 millions de dollars en 2027-2028 et à 34 millions de dollars en 2028-2029, en raison notamment de la révision à la baisse de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 2,0 points de pourcentage et des exportations totales de 0,4 point de pourcentage en 2027,
 - les taxes à la consommation, dont la révision de 744 millions de dollars en 2026-2027 s'explique notamment par la récurrence des résultats plus favorables que prévu en 2025-2026 et par la révision à la hausse de la consommation des ménages de 0,8 point de pourcentage en 2026. Les révisions sont stables ensuite, atteignant 759 millions de dollars en 2027-2028 et 737 millions de dollars en 2028-2029;

¹² Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

- une hausse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 55 millions de dollars en 2026-2027 et des révisions à la baisse de 234 millions de dollars en 2027-2028 et de 75 millions de dollars en 2028-2029, principalement expliquées par la variation des résultats d'Hydro-Québec, découlant notamment du report de la date anticipée de la signature de l'entente avec Churchill Falls ainsi que des décisions rendues récemment par la Régie de l'énergie;
- une hausse des transferts fédéraux de 915 millions de dollars en 2026-2027, de 1,1 milliard de dollars en 2027-2028 et de 621 millions de dollars en 2028-2029;
 - Depuis la publication du budget du Québec de mars 2026, le gouvernement fédéral a notamment annoncé le versement de sommes aux provinces relativement aux services de garde et pour stimuler l'offre de logements. Le Québec a également conclu des ententes avec le gouvernement fédéral dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds pour le transport en commun du Canada de même que du Fonds pour bâtir des collectivités fortes¹³.
- une hausse des dépenses de portefeuilles de 47 millions de dollars en 2026-2027, de 569 millions de dollars en 2027-2028 et de 575 millions de dollars en 2028-2029;
 - Les révisions s'expliquent notamment par un rehaussement des dépenses financées par le gouvernement fédéral dans des projets de transport en commun et d'infrastructures d'eau pour les municipalités et, pour 2027-2028 et 2028-2029, par des dépenses de rémunération plus élevées découlant de l'application potentielle de la clause d'ajustement salarial des employés de l'État en 2026-2027, cette application étant tributaire des prévisions actuelles du taux d'inflation. Ces révisions à la hausse sont atténuées par le renversement de la marge pour initiatives prévue au cadre financier du dernier budget¹⁴.
- une hausse du service de la dette de 248 millions de dollars en 2026-2027, une baisse de 61 millions de dollars en 2027-2028 et une hausse de 62 millions de dollars en 2028-2029;
 - La révision à la hausse en 2026-2027 s'explique par des taux d'intérêt plus élevés que prévu qui génèrent des pertes sur disposition d'actifs dans le cadre des activités de placement du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Le service de la dette est moindre en 2027-2028 en raison du déficit plus faible en 2025-2026 qui a des effets permanents à la baisse sur le service de la dette. La révision à la hausse en 2028-2029 découle de l'impact, croissant dans le temps, du rendement moindre du FARR en 2025-2026 qui vient plus que compenser l'impact du déficit moindre en 2025-2026.
- une augmentation des versements des revenus consacrés au Fonds des générations de 135 millions de dollars en 2026-2027, puis de 10 millions de dollars en 2027-2028 et en 2028-2029.

¹³ Le 2 juin 2026, près de 10 G\$ de transferts fédéraux en infrastructures sur 10 ans au Québec ont été annoncés : 1,3 G\$ dans le cadre du volet Financement de base du Fonds pour le transport en commun du Canada, 4,4 G\$ pour des projets structurants dans le cadre du Fonds pour le transport en commun du Canada, 1 G\$ pour des infrastructures dans le domaine de la santé dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes, près de 2,7 G\$ pour des infrastructures liées au logement et à l'éducation postsecondaire dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes, dont 1 G\$ ont été alloués aux infrastructures d'eau le 16 juin 2026, et 400 M\$ pour 11 projets dans le cadre du Fonds pour le transport en commun à zéro émission. Ces revenus ont été intégrés au cadre financier, à l'exception des 4,4 G\$ pour des projets structurants dans le cadre du Fonds pour le transport en commun du Canada et d'une part (1,7 G\$) de l'enveloppe relative à des infrastructures liées au logement et à l'éducation postsecondaire dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes qui n'a pas encore été allouée. Ceux-ci seront intégrés lorsque les projets qui seront financés seront connus. Il est à noter qu'une contrepartie sera comptabilisée aux dépenses et donc que l'intégration de ces revenus n'aura aucun effet sur le solde budgétaire.

¹⁴ Le cadre financier du budget 2026-2027 prévoyait une marge aux dépenses de 250 M\$ par année, soit 1,25 G\$ sur cinq ans, pour financer de nouvelles initiatives. De plus, les révisions favorables de la situation budgétaire permettent d'assurer le financement de nouvelles initiatives totalisant 2,3 G\$ sur cinq ans tout en présentant une trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire plus favorable que prévu au budget 2026-2027.

■ Les initiatives et autres révisions intégrées au cadre financier

Le cadre financier intègre les différentes initiatives annoncées depuis la publication du budget 2026-2027, dont l'impact financier totalise 799 millions de dollars en 2026-2027, 438 millions de dollars en 2027-2028 et 351 millions de dollars en 2028-2029.

L'élimination de l'écart à résorber de 750 millions de dollars prévu en 2027-2028 ainsi que la réduction de 400 millions de dollars de celui prévu en 2028-2029 sont également incluses au cadre financier.

TABLEAU 16

Révisions du cadre financier depuis mars 2026

(en millions de dollars)

	2026-2027	2027-2028	2028-2029
SOLDE BUDGÉTAIRE – MARS 2026	-8 612	-5 695	-1 500
SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE			
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement			
– Impôt des particuliers	143	71	106
– Cotisations pour les services de santé	126	127	129
– Impôts des sociétés	201	82	34
– Taxes à la consommation	744	759	737
– Autres revenus ^{(1),(2)}	-33	-162	-154
Sous-total	1 181	877	852
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	55	-234	-75
Sous-total – Revenus autonomes	1 236	643	777
Transferts fédéraux	915	1 063	621
Sous-total – Revenus	2 151	1 706	1 398
Dépenses de portefeuilles	-47	-569	-575
Service de la dette	-248	61	-62
Sous-total – Dépenses	-295	-508	-637
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-135	-10	-10
TOTAL DES RÉVISIONS DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET BUDGÉTAIRE	1 721	1 188	751
INITIATIVES DEPUIS MARS 2026	-799	-438	-351
SOUS-TOTAL	-799	-438	-351
Provision pour éventualités	—	—	—
Écart à résorber	—	-750	-400
TOTAL DES RÉVISIONS	922	—	—
SOLDE BUDGÉTAIRE – AOÛT 2026	-7 690	-5 695	-1 500

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Les autres revenus comprennent l'impôt foncier scolaire, les revenus provenant des droits, permis et redevances, ainsi que les revenus divers.

(2) La révision à la baisse des autres revenus s'explique principalement par la baisse des revenus provenant de l'impôt foncier scolaire à partir de 2026-2027.

Informations intégrées au cadre financier

Le cadre financier présenté dans le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2026* intègre l'ensemble des informations disponibles depuis la publication du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2026*. Plus précisément, les révisions des revenus et des dépenses prennent notamment en compte :

- les données des comptes publics pour l'année 2025-2026;
- l'évolution récente de la situation économique et budgétaire au Québec;
- l'évolution récente des revenus de transferts fédéraux, notamment en lien avec les ententes en matière de logement et d'infrastructures;
- l'impact financier des initiatives annoncées dans les bulletins d'information, qui incluent entre autres les mesures d'harmonisation avec le gouvernement fédéral, dont la prolongation du délai de grâce du régime d'accèsion à la propriété;
- l'impact financier des initiatives annoncées par le gouvernement du Québec depuis la publication du budget 2026-2027, notamment celles annoncées pour aider à faire face à la hausse du coût de la vie.

L'impact financier des initiatives annoncées depuis mars 2026 totalise 799 millions de dollars en 2026-2027, 438 millions de dollars en 2027-2028 et 351 millions de dollars en 2028-2029.

Informations intégrées au cadre financier (suite)

Impact financier des initiatives annoncées et intégrées au cadre financier depuis la publication du *Plan budgétaire du Québec – Mars 2026* (en millions de dollars)

	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Initiatives annoncées et intégrées au cadre financier						
Instaurer un crédit d'impôt remboursable pour l'accès à la propriété	-148	-141	-141	-140	-139	-708
Détaxer des produits alimentaires et d'hygiène spécifiques	-70	-102	-105	-108	-111	-497
Instaurer un versement spécial pour l'épicerie et l'énergie	-335	—	—	—	—	-335
Instaurer un rabais sur le droit d'immatriculation pour les véhicules de promenade	-153	-92	—	—	—	-244
Réduire de 3,2 % à 2,2 % le taux d'imposition des PME et ajuster le crédit d'impôt pour dividendes	-30	-37	-56	-55	-53	-230
Ajouter un million d'heures en soins à domicile	-22	-22	-22	-22	-22	-110
Soutenir la relève agricole (PAFRA) ⁽¹⁾	-6	-6	-6	-6	-6	-28
Mettre en œuvre la Loi sur la communication de renseignements aux fins de protection contre la violence d'un partenaire intime (loi « Gabie Renaud »)	-5	-6	-5	-6	-6	-28
Bonifier le financement de la Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031	-10	-10	—	—	—	-20
Devancer la conversion de 5 000 places de garde ⁽²⁾	—	—	—	—	—	—
Octroyer 1 000 nouvelles unités au Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ)	-3	-7	-8	—	—	-18
Protéger les jeunes et les personnes vulnérables	-9	-9	—	—	—	-17
Adapter le Programme de réaffiliation en itinérance, santé mentale et dépendance (PRISMD) pour répondre aux problématiques de toxicomanie	-7	—	—	—	—	-7
Prévenir l'itinérance par l'accompagnement des personnes vulnérables bénéficiaires du PSLQ	-1	-1	-1	—	—	-3
Compenser la tarification carbone payée par les agriculteurs ⁽³⁾	—	—	—	—	—	—
Rouvrir le Programme de l'expérience québécoise (PEQ) pour une période de deux ans ⁽⁴⁾	—	—	—	—	—	—
Soutenir le repreneuriat grâce au Fonds pour la croissance des entreprises québécoises ⁽⁵⁾	—	—	—	—	—	—
Sous-total	-798	-432	-343	-336	-336	-2 245
Mesures d'harmonisation avec le fédéral	-1	-7	-8	-14	-21	-49
TOTAL	-799	-438	-351	-349	-357	-2 295

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) L'impact financier du rehaussement de l'enveloppe du Programme d'appui financier à la relève agricole (PAFRA), qui s'élève à 8,8 M\$ par année, est partiellement compensé par une somme de 3,3 M\$ par année provenant de la Politique bioalimentaire du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

(2) Les sommes seront pourvues à même les disponibilités budgétaires du ministère de la Famille.

(3) Le financement de cette initiative, qui s'élève à 87 M\$ sur deux ans, sera pourvu à même le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

(4) Les sommes seront pourvues à même les disponibilités budgétaires du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration.

(5) Cette initiative vise à réserver une enveloppe de 150 M\$ à même le Fonds pour la croissance des entreprises québécoises et à réviser sa politique d'investissement dans le but d'offrir plus de flexibilité pour soutenir les projets de repreneuriat.

3. LE PLAN DE RETOUR À L'ÉQUILIBRE

La Loi sur l'équilibre budgétaire a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement. Elle prévoit notamment la présentation d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire lorsque le déficit budgétaire constaté pour une année financière donnée dépasse les revenus consacrés au Fonds des générations pour cette année.

- À l'instar du Québec, trois autres provinces prévoient retrouver l'équilibre budgétaire sur l'horizon du cadre financier, soit le Manitoba en 2027-2028, l'Ontario en 2028-2029 et la Saskatchewan en 2030-2031. Par ailleurs, conformément à la loi en vigueur, l'Alberta devrait retourner à l'équilibre budgétaire en 2029-2030.
- Toutefois, la législation québécoise exige un retour à l'équilibre budgétaire après les versements des revenus consacrés au Fonds des générations, ce qui ajoute une contrainte additionnelle pour le Québec par rapport aux autres provinces.

Puisque le déficit budgétaire au sens de la Loi, tel qu'établi à partir des *Comptes publics 2022-2023* déposés le 11 décembre 2023, était de 6,1 milliards de dollars et qu'il était supérieur aux revenus consacrés au Fonds des générations, qui s'élevaient à 3,1 milliards de dollars, le gouvernement a déposé, dans le cadre du budget 2025-2026, un plan de retour à l'équilibre budgétaire respectant les objectifs suivants :

- un retour à l'équilibre budgétaire sur une durée maximale de cinq ans, soit d'ici 2029-2030;
- des déficits décroissants sur l'horizon du cadre financier;
- un déficit maximal de 1,5 milliard de dollars en 2028-2029, correspondant à 25 % du déficit budgétaire de 6,1 milliards de dollars constaté dans les *Comptes publics 2022-2023*.

La Loi sur l'équilibre budgétaire oblige un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030. Les déficits importants, s'ils ne sont pas résorbés, limitent à long terme la capacité du gouvernement à assurer la prestation des services publics, l'équité intergénérationnelle et la réponse aux chocs économiques imprévus.

- Ce retour à l'équilibre budgétaire doit toutefois se faire à un rythme compatible avec la situation économique actuelle.

Ainsi, le plan de retour déposé dans le cadre du budget 2025-2026 s'inscrit dans les grandes orientations suivantes :

- l'atteinte, puis le maintien de l'équilibre budgétaire;
- la réduction du poids des dépenses dans l'économie à un niveau semblable à celui d'avant la pandémie;
- le maintien des versements des revenus consacrés au Fonds des générations et d'un objectif de réduction de la dette à long terme;
- la stimulation de la croissance économique et la réduction de l'écart de richesse avec l'Ontario;
- un financement prévisible des missions de l'État;
- la poursuite des investissements dans les infrastructures.

L'évolution favorable des revenus constatée depuis la publication du budget 2026-2027 permet de présenter des résultats plus favorables que prévu en mars 2026.

3.1 La trajectoire de retour à l'équilibre

Dans le cadre du budget 2025-2026, le gouvernement a présenté un plan visant à éliminer graduellement, d'ici 2029-2030, le déficit de 13,6 milliards de dollars prévu en 2025-2026, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Le budget 2026-2027 a marqué la deuxième année d'exécution de ce plan quinquennal et a permis de présenter des résultats plus favorables qu'initialement anticipé.

Cette amélioration de la trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire se poursuit dans le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2026*.

Par rapport au budget 2026-2027, le déficit budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, soit après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, est révisé à la baisse de 2,2 milliards de dollars en 2025-2026 et de 922 millions de dollars en 2026-2027.

- Le déficit budgétaire s'élève à 7,8 milliards de dollars en 2025-2026, soit une amélioration de 5,8 milliards de dollars par rapport au déficit de 13,6 milliards de dollars prévu lors du budget de mars 2025.

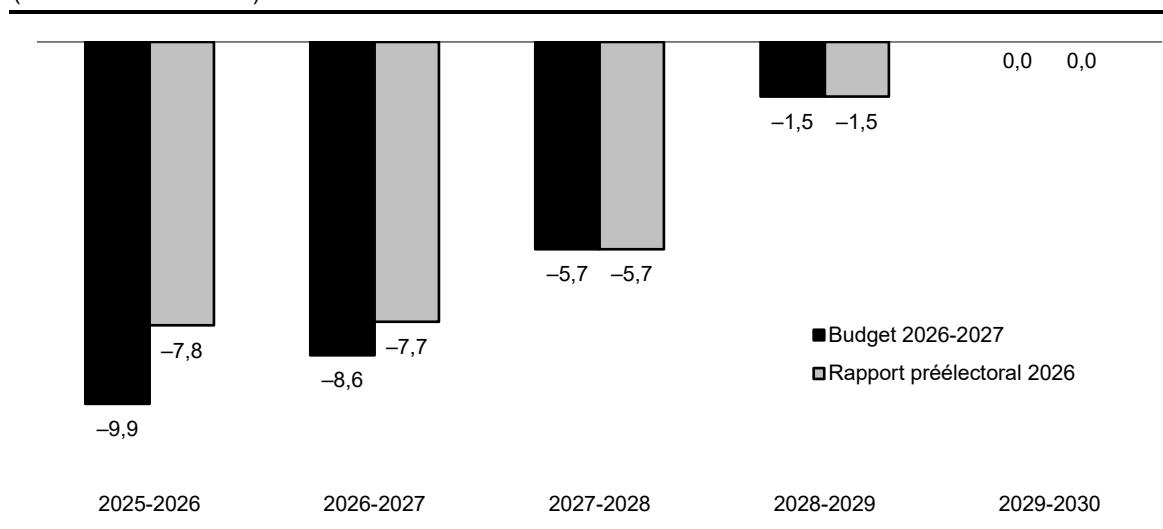
À compter de 2027-2028, les soldes prévus dans le budget 2026-2027 sont maintenus, mais incluent l'élimination de l'écart à résorber de 750 millions de dollars prévu en 2027-2028 ainsi que la réduction de 400 millions de dollars de celui prévu en 2028-2029.

Le solde budgétaire présenté au cadre financier du *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2026* est conforme à la Loi, puisque les déficits prévus sont inférieurs ou égaux à ceux du plan de retour à l'équilibre budgétaire déposé en mars 2025.

Le gouvernement poursuit ses efforts et maintient la trajectoire vers un retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030.

GRAPHIQUE 10

Trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire (en milliards de dollars)



❑ Les écarts à résorber

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire a été défini dans un contexte économique fragilisé par le conflit commercial avec les États-Unis, ce qui a incité le gouvernement à prévoir un plan graduel sur cinq ans et à ne pas identifier l'ensemble des gestes à poser pour revenir à l'équilibre budgétaire.

- Cette situation d'incertitude n'étant toujours pas dissipée, des écarts à résorber de 1,9 milliard de dollars en 2028-2029 et de 2,0 milliards de dollars en 2029-2030 demeurent prévus au cadre financier et devront être éliminés afin d'atteindre l'équilibre après versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

Par ailleurs, le retour à des conditions économiques plus favorables, comme illustré dans le scénario de croissance plus forte¹⁵, stimulerait davantage l'activité économique et permettrait la résorption complète des écarts. Cette situation pourrait se produire, par exemple, si les États-Unis retiraient les droits de douane sur leurs importations dans le cadre des négociations entourant le renouvellement de l'ACEUM.

Le gouvernement dispose également de différents leviers qui lui permettraient de résorber complètement l'écart.

- Il poursuit ses initiatives visant à créer plus de richesse et à accroître le potentiel économique du Québec.
- Il continuera ses représentations auprès du gouvernement fédéral pour obtenir des transferts fédéraux additionnels, notamment en santé et en infrastructures.
- Il pourrait bénéficier de la non-utilisation de la provision pour éventualités.
- Il s'engage dans la recherche d'efficience et de gains de productivité pour la prestation des services publics.

¹⁵ Les effets d'un tel scénario sont présentés dans la section 7.

Incidence de l'écart à résorber sur le solde comptable dans les comptes publics

L'intégration de l'écart à résorber au plan de retour à l'équilibre budgétaire reflète l'approche graduelle retenue par le gouvernement afin d'adapter le cadre financier en fonction de l'évolution de la conjoncture budgétaire.

Puisque les leviers dont dispose le gouvernement pour résorber l'écart ne sont pas encore déterminés, le gouvernement a fait le choix, depuis le budget 2025-2026, de présenter le surplus (déficit) comptable avant écart à résorber.

- Depuis la publication initiale du plan de retour à l'équilibre budgétaire, les écarts sur chacune des années ont déjà été résorbés ou réduits sans requérir de gestes additionnels.
- Cette présentation met en évidence les écarts qui demeurent à résorber pour atteindre l'équilibre budgétaire.

Afin d'assurer la comparabilité des documents budgétaires, cette présentation du solde comptable a été maintenue dans le cadre financier du *Rapport préélectoral – Août 2026*.

Or, en conformité avec les exigences de présentation des normes comptables pour le secteur public appliquées lors de la préparation des comptes publics, une illustration du solde comptable, tel qu'il sera présenté aux états financiers, est disponible ci-dessous en grisé.

- À compter de 2028-2029, les écarts à résorber se répercuteront soit dans les revenus, soit dans les dépenses, ou par la non-utilisation de la provision pour éventualités, affectant ainsi favorablement le solde comptable.

Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire, c'est-à-dire après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, demeure toutefois inchangé, sans égard aux ajustements effectués à la présentation du solde comptable.

ILLUSTRATION DE L'INCIDENCE DE L'ÉCART À RÉSORBER SUR LE SOLDE COMPTABLE DANS LES COMPTES PUBLICS

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE – AVANT ÉCART À RÉSORBER⁽¹⁾	-5 502	-5 208	-3 194	-724	790	1 179
<i>En % du PIB</i>	<i>0,9</i>	<i>0,8</i>	<i>0,5</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,2</i>
Écart à résorber	—	—	—	1 850	2 000	2 000
SURPLUS (DÉFICIT) COMPTABLE – TEL QUE PRÉSENTÉ AUX ÉTATS FINANCIERS	-5 502	-5 208	-3 194	1 126	2 790	3 179
<i>En % du PIB</i>	<i>0,9</i>	<i>0,8</i>	<i>0,5</i>	<i>0,2</i>	<i>0,4</i>	<i>0,4</i>
Versements des revenus consacrés au Fonds des générations	-2 289	-2 482	-2 501	-2 626	-2 790	-2 929
SOLDE BUDGÉTAIRE	-7 791	-7 690	-5 695	-1 500	—	250
<i>En % du PIB</i>	<i>1,2</i>	<i>1,2</i>	<i>0,8</i>	<i>0,2</i>	<i>—</i>	<i>—</i>

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Le surplus (déficit) comptable avant écart à résorber correspond au surplus (déficit) comptable présenté dans les documents budgétaires.

3.2 La pérennité des services et la soutenabilité des finances publiques

Le retour à l'équilibre budgétaire contribue à la préservation de l'équité intergénérationnelle et à la capacité à long terme de l'État à assurer la prestation des services publics. Ainsi, l'atteinte de l'équilibre budgétaire est une condition essentielle à la soutenabilité des finances publiques à long terme et au contrôle de l'évolution du poids de la dette.

- Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Loi sur l'équilibre budgétaire et de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations.

□ Les avantages d'une saine gestion des finances publiques

Une saine gestion des finances publiques favorise un climat de confiance propice à l'investissement privé, à la croissance économique et à la hausse de la productivité. L'atteinte de l'équilibre budgétaire est essentielle à la stratégie gouvernementale de réduction du poids de la dette et à la confiance du public et des investisseurs.

En plus de garantir une meilleure équité intergénérationnelle, la réduction du poids de la dette contribue notamment à la pérennité du financement des missions essentielles du gouvernement, telles que la santé et les services sociaux ainsi que l'éducation, tout en permettant de répondre aux défis en lien avec le vieillissement de la population et les changements climatiques.

De plus, elle permet des investissements dans les infrastructures publiques et renforce la capacité du Québec à faire face à des crises économiques. Une gestion saine des finances publiques constitue ainsi une base solide pour l'enrichissement collectif et la prospérité durable.

■ Un maintien des versements au Fonds des générations

Le Fonds des générations est un instrument de discipline budgétaire propre au Québec, qui induit une définition plus exigeante du solde budgétaire que celle qui s'applique dans les autres provinces. Les versements des revenus consacrés au Fonds des générations permettent de réduire la dette et son fardeau dans le temps.

- Malgré la situation déficitaire, le Québec préserve ces versements. Ceux-ci s'élèveront à 2,5 milliards de dollars en 2026-2027 et totaliseront 12,7 milliards de dollars sur les cinq années du retour à l'équilibre budgétaire, soit de 2025-2026 à 2029-2030.

❑ L'incidence du plan de retour à l'équilibre budgétaire sur la soutenabilité des finances publiques

Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, dans le cadre du budget 2025-2026, le gouvernement déposait un plan de retour à l'équilibre budgétaire selon lequel l'équilibre, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations, sera atteint au plus tard en 2029-2030.

L'exercice 2026-2027 marque la deuxième année d'exécution de ce plan. L'évolution des différents indicateurs de soutenabilité des finances publiques montre que le plan de retour à l'équilibre budgétaire aura une incidence favorable sur les finances publiques du Québec et qu'il permettra de comparer avantageusement, dans le futur, la situation à celle qui avait cours avant le début de la pandémie.

Dans le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2026*, le gouvernement maintient sa trajectoire de retour à l'équilibre et il est en voie d'améliorer plusieurs indicateurs de soutenabilité, comme prévu lors de l'établissement du plan de retour à l'équilibre budgétaire.

- Le poids des revenus en proportion du PIB sera plus faible en 2029-2030 (24,7 %) qu'il ne l'était en 2018-2019 (26,1 %).

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire permettra également de diminuer le poids des dépenses en proportion du PIB et de retrouver un niveau semblable à celui d'avant la pandémie. Les gestes posés dans le cadre du plan de retour à l'équilibre budgétaire contribueront à réduire le poids de la dette en proportion du PIB et à maintenir le coût du service de la dette en proportion des revenus à des niveaux historiquement bas.

- Un faible coût du service de la dette en proportion des revenus constitue une marge de manœuvre pour mieux financer les services publics. Grâce notamment aux gestes posés, la part des revenus consacrée au service de la dette demeurera à des niveaux historiquement bas (6,5 % en 2029-2030), ce qui permettra de préserver la flexibilité budgétaire du gouvernement.

TABEAU 17

Incidence du plan de retour à l'équilibre budgétaire sur les indicateurs de soutenabilité des finances publiques, de viabilité et de flexibilité budgétaire (en pourcentage, écart et évolution en points de pourcentage)

	2018-2019	2029-2030		Écart	Évolution par rapport à 2018-2019
		Sans plan de retour	Avec plan de retour ⁽¹⁾		
Revenus en proportion du PIB	26,1	24,5	24,7	0,2	-1,4
Dépenses en proportion du PIB	24,4	25,0	24,4	-0,6	0,0
Coût du service de la dette en proportion des revenus	7,7	6,9	6,5	-0,4	-1,2
Dette nette en proportion du PIB	42,9	39,6	37,0	-2,6	-5,9

Notes : Les chiffres ayant été arrondis, les différences peuvent ne pas correspondre aux écarts indiqués.

Les cases grises sont celles qui présentent une incidence favorable sur les indicateurs de soutenabilité.

(1) L'écart à résorber ainsi que la provision pour éventualités ne sont pas considérés dans le calcul des ratios des revenus et des dépenses en proportion du PIB.

❑ La part des revenus et des dépenses dans l'économie

La part des revenus et celle des dépenses du gouvernement dans l'économie suivent généralement une trajectoire similaire.

En 2026-2027, la part des revenus dans l'économie s'établit à 25,2 %, soit un niveau inférieur à celle des dépenses, qui représente 25,7 % du PIB.

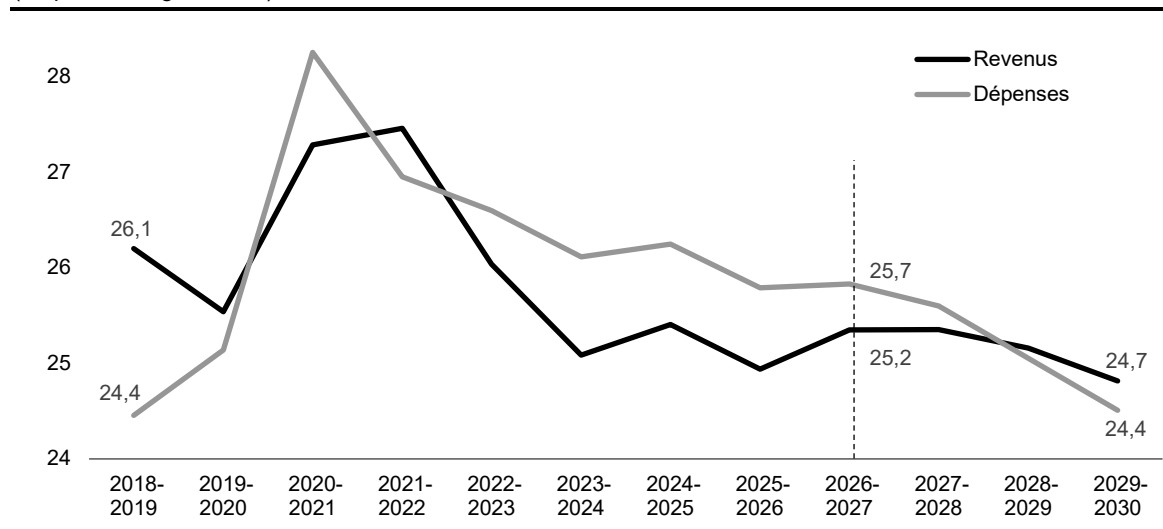
- La diminution du poids des revenus dans l'économie, de 26,1 % en 2018-2019 à 25,2 % en 2026-2027, s'explique notamment par des initiatives visant à réduire le fardeau fiscal des Québécois, telles que la baisse d'impôt annoncée dans le budget 2023-2024 et les contributions du gouvernement pour limiter la hausse des comptes de taxe scolaire.
- La hausse du poids des dépenses dans l'économie, de 24,4 % en 2018-2019 à 25,7 % en 2026-2027, découle des dépenses ponctuelles liées à la pandémie, de la pérennisation de certaines d'entre elles et d'investissements du gouvernement pour assurer le financement des services publics, notamment en santé et services sociaux ainsi qu'en éducation. Elle est également liée aux gestes posés pour diminuer le fardeau fiscal des Québécois, comme les bonifications du montant pour le soutien des aînés annoncées en 2021 et en 2022.

Cet écart sera éliminé progressivement afin de maintenir des finances publiques saines à long terme.

- Grâce au plan de retour à l'équilibre budgétaire, incluant des gestes ayant une influence sur les revenus et les dépenses, le poids des dépenses dans l'économie diminuera graduellement à 24,4 % en 2029-2030, alors que celui des revenus s'établira à 24,7 % au cours de la même période.

GRAPHIQUE 11

Part des revenus et des dépenses dans l'économie (en pourcentage du PIB)



Le Chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État

Dans le cadre du dépôt de son plan de retour à l'équilibre budgétaire, le gouvernement lançait un examen des dépenses budgétaires. L'examen a permis d'identifier des gestes de réduction de dépenses qui s'étaleront sur plusieurs années et dont l'impact totalisera 3,0 milliards de dollars en 2029-2030. Ces gestes s'inscrivent dans quatre grandes catégories, soit :

- l'optimisation des dépenses administratives et des procédés;
- le plafonnement des tarifs de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux;
- l'actualisation de certains programmes;
- la transformation de l'État.

Dans la Stratégie de gestion de dépenses 2026-2027, le gouvernement fait un pas de plus en mettant en œuvre le Chantier gouvernemental de l'efficacité de l'État. Celui-ci vise non seulement à réduire les dépenses, mais également à optimiser l'utilisation des ressources afin de préserver et de renforcer les services publics.

Pour atteindre ces objectifs, les orientations suivantes sont préconisées :

- améliorer la valeur des services publics, en réallouant les investissements et ressources là où ils ont le plus d'impacts pour les citoyens;
- optimiser et mieux contrôler les coûts des services indirects, notamment les coûts liés aux services administratifs et au soutien à la prestation des services publics;
- procéder à une révision ordonnée et rigoureuse du panier de services, afin d'en assurer la pertinence et l'efficience.

Par ailleurs, le gouvernement poursuit, en 2026-2027, le déploiement d'initiatives visant le contrôle des dépenses, comme la reconduction de la pause du versement d'aides financières, combinée à l'examen des dépenses de fonctionnement, afin d'assurer une meilleure priorisation des interventions des ministères et organismes dans l'objectif d'assurer une saine gestion des finances publiques.

De plus, considérant la part de la rémunération dans les dépenses du gouvernement, celui-ci s'est engagé à réduire la taille de l'État, selon une approche graduelle et responsable qui a commencé à s'appliquer lors de l'exercice financier 2025-2026. Un objectif de réduction de 5 000¹ équivalents temps complet (ETC) a été fixé par rapport à l'exercice 2024-2025, dont une diminution de 3 540 ETC est anticipée en 2025-2026.

Ces gestes posés contribuent à améliorer l'efficacité de l'État, à maintenir un niveau de croissance soutenable des dépenses et à atteindre graduellement, d'ici 2029-2030, l'équilibre budgétaire.

¹ À l'exception de Santé Québec, des établissements de santé et de services sociaux desservant une population nordique et autochtone, des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur, ainsi que des entreprises du gouvernement.

L'examen des dépenses fiscales

Lors de la publication du budget 2024-2025, le gouvernement a annoncé qu'il procéderait à un examen rigoureux des dépenses fiscales, lesquelles couvrent les mesures relatives à l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés ainsi que les taxes à la consommation.

Ainsi, près de 170 mesures fiscales ont été examinées afin d'accroître l'efficacité du régime fiscal québécois ainsi que de s'assurer que les mesures en place atteignent leurs objectifs et que la croissance de leur coût est compatible avec la capacité de payer des Québécois. Les améliorations retenues dans le cadre de cet examen auront permis :

- d'optimiser l'aide fiscale aux entreprises;
- de simplifier le régime fiscal;
- d'actualiser le régime fiscal;
- de favoriser le financement des services publics.

Au total, cet examen des dépenses fiscales permettra de dégager des sommes de près de 1,9 milliard de dollars en 2029-2030 et de contribuer au retour à l'équilibre budgétaire et à la diminution du poids de la dette.

Optimiser l'aide fiscale aux entreprises

Afin d'accroître la productivité des entreprises québécoises et d'atteindre ses objectifs de création de richesse, le gouvernement a agi notamment avec :

- la mise en place du crédit d'impôt pour la recherche, l'innovation et la commercialisation en remplacement de huit mesures fiscales;
- la révision des crédits d'impôt soutenant des secteurs intensifs en main-d'œuvre spécialisée en technologies de l'information.

Simplifier le régime fiscal

L'examen des dépenses fiscales a permis d'évaluer la cohérence des composantes du régime fiscal, ce qui a permis au gouvernement :

- d'uniformiser le taux de la taxe sur les primes d'assurance et celui de la taxe de vente du Québec;
- de réviser le régime d'actions accréditives.

Actualiser le régime fiscal

L'examen des dépenses fiscales a été l'occasion d'adapter le régime fiscal à l'évolution des contextes économique et social. Les modifications effectuées visaient à :

- adapter les aides fiscales aux nouvelles réalités économiques et sociales, notamment avec l'optimisation du crédit d'impôt pour la prolongation de carrière;
- renforcer l'équité du régime fiscal, notamment par le rétablissement graduel de l'équilibre entre l'impôt foncier et la taxe sur les services publics;
- éliminer les dépenses fiscales inefficaces ou peu utilisées.

Favoriser le financement des services publics

Afin de rehausser les revenus de l'État et de soutenir les services publics, le gouvernement a annoncé :

- la fin de l'indexation du seuil d'admissibilité aux taux réduits de la cotisation de l'employeur au Fonds des services de santé;
- la pérennisation du financement des infrastructures et des services de transport;
- la révision du tarif de consultation du registre foncier.

4. LES PRÉVISIONS DÉTAILLÉES DES REVENUS ET DES DÉPENSES

4.1 L'évolution des revenus

Cette section présente les revenus du gouvernement pour les années de 2025-2026 à 2028-2029. Les revenus du gouvernement totalisent 168,4 milliards de dollars en 2026-2027, soit 135,3 milliards de dollars au chapitre des revenus autonomes et 33,0 milliards de dollars en transferts fédéraux.

- Les revenus totaliseront 174,2 milliards de dollars en 2027-2028 et 178,8 milliards de dollars en 2028-2029.
- La croissance prévue des revenus est de 5,0 % en 2026-2027, de 3,5 % en 2027-2028 et de 2,7 % en 2028-2029.

TABLEAU 18

Évolution des revenus

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TCAM ⁽¹⁾
Revenus autonomes					
Revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement	125 384	129 435	134 006	138 292	
Variation en % ^{(2),(3)}	4,6	3,2	3,5	3,2	3,3
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	5 241	5 908	6 208	6 909	
Variation en % ⁽⁴⁾	-7,9	12,7	5,1	11,3	9,6
Sous-total	130 625	135 343	140 214	145 201	
Variation en %	4,0	3,6	3,6	3,6	3,6
Transferts fédéraux	29 803	33 046	34 011	33 643	
Variation en %	-2,3	10,9	2,9	-1,1	4,1
TOTAL	160 428	168 389	174 225	178 844	
Variation en %	2,8	5,0	3,5	2,7	3,7

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2026-2027 à 2028-2029.

(2) En 2026-2027, la croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement s'explique notamment par l'évolution du PIB nominal de 3,4 % en 2026. Elle est atténuée par l'effet de la mise en place d'un congé sectoriel temporaire de cotisation au Fonds des services de santé en 2026 et en 2027 et par l'effet de la détaxation ciblée de produits alimentaires et d'hygiène à partir du 15 juillet 2026.

(3) En 2027-2028, la croissance des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement s'explique principalement par l'évolution du PIB nominal de 3,4 % en 2027 et par l'effet de l'harmonisation avec les mesures d'amortissement accéléré et de passation en charges annoncées dans le cadre du budget fédéral de 2024.

(4) Les hausses de revenus provenant des entreprises du gouvernement entre 2026-2027 et 2028-2029 sont principalement attribuables à l'augmentation des résultats d'Hydro-Québec, qui découle notamment de la hausse des volumes d'exportation avec la mise en service des infrastructures liées à deux importants contrats d'exportation vers les États-Unis.

4.1.1 Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

Les revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement se composent principalement des revenus fiscaux, ce qui comprend l'impôt sur le revenu des particuliers, les cotisations pour les services de santé, les impôts des sociétés, l'impôt foncier scolaire et les taxes à la consommation.

- Leur évolution reflète généralement celle de l'activité économique au Québec et les modifications apportées aux régimes fiscaux.

Les revenus autonomes comprennent également les droits, permis et redevances, notamment les revenus provenant du marché du carbone, ainsi que les revenus divers tels que les revenus de placement, les services rendus et les pénalités, amendes et recouvrements.

La croissance prévue des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement est de 3,2 % en 2026-2027. Elle atteindra 3,5 % en 2027-2028 et 3,2 % en 2028-2029.

TABLEAU 19

Évolution des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TCAM ⁽¹⁾
Revenus fiscaux					
Impôt des particuliers	48 969	50 942	52 841	54 861	
Variation en % ⁽²⁾	7,2	4,0	3,7	3,8	3,9
Cotisations pour les services de santé	9 304	9 538	9 876	10 327	
Variation en % ⁽³⁾	5,1	2,5	3,5	4,6	3,5
Impôts des sociétés	14 599	14 698	15 252	15 240	
Variation en % ^{(4),(5),(6)}	9,4	0,7	3,8	-0,1	1,4
Impôt foncier scolaire	1 243	1 301	1 367	1 426	
Variation en %	3,9	4,7	5,1	4,3	4,7
Taxes à la consommation	29 639	30 682	31 632	32 416	
Variation en % ⁽⁷⁾	4,4	3,5	3,1	2,5	3,0
Sous-total	103 754	107 161	110 968	114 270	
Variation en %	6,5	3,3	3,6	3,0	3,3
Autres revenus					
Droits, permis et redevances	6 708	6 484	6 928	7 278	
Variation en % ^{(8),(9)}	8,4	-3,3	6,8	5,1	2,8
Revenus divers	14 922	15 790	16 110	16 744	
Variation en % ⁽¹⁰⁾	-8,2	5,8	2,0	3,9	3,9
Sous-total	21 630	22 274	23 038	24 022	
Variation en %	-3,6	3,0	3,4	4,3	3,6
TOTAL	125 384	129 435	134 006	138 292	
Variation en %	4,6	3,2	3,5	3,2	3,3

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2026-2027 à 2028-2029.

(2) En 2025-2026, la croissance des revenus provenant de l'impôt des particuliers s'explique par la hausse de 4,5 % des salaires et traitements en 2025 et par l'impact de la performance des marchés financiers en 2025 sur les gains en capital réalisés par les particuliers.

(3) En 2026-2027, la croissance des cotisations pour les services de santé s'explique par la hausse de 3,3 % des salaires et traitements en 2026 et par l'effet de la mise en place d'un congé temporaire de cotisation au Fonds des services de santé en 2026 et en 2027 pour soutenir les secteurs agricole, forestier et de la pêche.

(4) En 2025-2026, la croissance des revenus des impôts des sociétés s'explique par la hausse de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 3,5 % en 2025 et par l'impact de la performance des marchés financiers en 2025 sur les gains en capital réalisés par les sociétés.

(5) En 2026-2027, la croissance des revenus des impôts des sociétés s'explique par la hausse des exportations totales de 1,9 % en 2026 et par l'effet de l'harmonisation avec les mesures de passation en charges annoncées dans le cadre du budget fédéral de l'automne 2025.

(6) En 2028-2029, la variation des revenus des impôts des sociétés s'explique notamment par la hausse de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 3,3 % en 2028 et par l'effet de l'harmonisation avec les mesures d'amortissement accéléré et de passation en charges annoncées dans le cadre du budget fédéral de 2024.

(7) En 2026-2027, la croissance des taxes à la consommation s'explique par la hausse de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement de 3,5 % en 2026. Elle est atténuée par un retour à la normale des remboursements de la taxe sur les intrants, en raison de la reprise du rythme de production des entreprises, et par la détaxation ciblée de produits alimentaires et d'hygiène à partir du 15 juillet 2026.

(8) En 2025-2026, la croissance des revenus des droits, permis et redevances s'explique notamment par la hausse des revenus provenant des ressources naturelles, principalement les revenus miniers, dont l'effet est en partie contrebalancé par la baisse des revenus tirés du marché du carbone.

(9) En 2026-2027, la variation des revenus des droits, permis et redevances s'explique notamment par la mise en place d'une réduction temporaire des droits d'immatriculation des véhicules de promenade et par la non-récurrence d'une partie des revenus miniers plus élevés observés en 2025-2026.

(10) En 2025-2026, la variation des revenus divers s'explique notamment par la non-récurrence d'une partie importante de la somme de 1,7 G\$ reçue en 2024-2025 pour compenser les coûts de santé liés au tabagisme en vertu du plan d'arrangement entre les compagnies de tabac et leurs créanciers.

❑ Les revenus fiscaux

Les revenus provenant de l'impôt des particuliers, la plus importante source de revenus du gouvernement, s'établiront à 50,9 milliards de dollars en 2026-2027, en hausse de 4,0 % par rapport à 2025-2026. Ils atteindront 52,8 milliards de dollars en 2027-2028 et 54,9 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représente respectivement une croissance de 3,7 % et de 3,8 %.

- Cette croissance reflète, entre autres, la hausse du revenu des ménages, dont les salaires et traitements, qui croîtront de 3,3 % en 2026, de 3,5 % en 2027 et de 3,3 % en 2028.
- Elle reflète également l'évolution de l'ensemble des paramètres du régime d'imposition des particuliers, tels que l'indexation et le caractère progressif du régime d'impôt sur le revenu.

Les cotisations pour les services de santé s'établiront à 9,5 milliards de dollars en 2026-2027, à 9,9 milliards de dollars en 2027-2028 et à 10,3 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représente respectivement une croissance de 2,5 %, de 3,5 % et de 4,6 %. Cette évolution des cotisations pour les services de santé reflète, entre autres :

- la croissance des salaires et traitements, qui devrait se situer à 3,3 % en 2026, à 3,5 % en 2027 et à 3,3 % en 2028;
- l'effet de la mise en place d'un congé temporaire de cotisation au Fonds des services de santé en 2026 et en 2027 pour soutenir les secteurs agricole, forestier et de la pêche, qui sont essentiels à la vitalité des régions.

Les revenus provenant des impôts des sociétés atteindront 14,7 milliards de dollars en 2026-2027, soit une croissance de 0,7 % par rapport à 2025-2026. Ils s'établiront à 15,3 milliards de dollars en 2027-2028 et à 15,2 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représente une variation de 3,8 % et de -0,1 % respectivement.

- Cette évolution est influencée par la croissance prévue de l'excédent d'exploitation net des sociétés de 4,8 % en 2026, de 1,1 % en 2027 et de 3,3 % en 2028¹⁶.
- La diminution en 2026-2027 s'explique notamment par la non-réurrence d'une partie de l'effet sur les impôts des sociétés de la bonne performance des sociétés minières d'or en 2025.
 - Elle reflète aussi la réduction de 3,2 % à 2,2 % du taux d'imposition des PME à compter du 30 avril 2026¹⁷.
- L'harmonisation avec les mesures d'amortissement accéléré annoncées par le gouvernement fédéral depuis la publication du budget de 2024 a un effet à la baisse sur la croissance des impôts des sociétés en 2026-2027 et en 2028-2029.

¹⁶ L'évolution des revenus provenant des impôts des sociétés reflète également la croissance des exportations totales, qui s'établit à 1,9 % en 2026, à 3,1 % en 2027 et à 3,4 % en 2028.

¹⁷ Cet allègement du fardeau financier des PME a été annoncé le 29 avril 2026.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire s'établiront à 1,3 milliard de dollars en 2026-2027, en hausse de 4,7 % par rapport à 2025-2026. Ils atteindront 1,4 milliard de dollars en 2027-2028 et 1,4 milliard de dollars en 2028-2029, soit respectivement une hausse de 5,1 % et de 4,3 %.

- Cette progression est influencée par l'évolution du montant pour le financement de besoins locaux, qui prend en compte la croissance prévue du nombre d'élèves ainsi que celle du coût des biens et services financés par l'impôt foncier scolaire.
- Elle reflète également l'effet de la contribution additionnelle du gouvernement du Québec visant à limiter la hausse des comptes de taxe scolaire à 3 % en moyenne pour 2026-2027.

Les revenus provenant des taxes à la consommation totaliseront 30,7 milliards de dollars en 2026-2027, en hausse de 3,5 % par rapport à 2025-2026. Ils s'établiront à 31,6 milliards de dollars en 2027-2028 et à 32,4 milliards de dollars en 2028-2029, soit respectivement une croissance de 3,1 % et de 2,5 %.

L'évolution des revenus des taxes à la consommation reflète notamment :

- la hausse de la consommation des ménages¹⁸, qui devrait se situer à 3,5 % en 2026, à 3,4 % en 2027 et à 3,1 % en 2028;
- la variation des investissements en construction résidentielle, qui devrait se situer à 3,1 % en 2026, à 0,7 % en 2027 et à -0,6 % en 2028;
- la détaxation ciblée de produits alimentaires et d'hygiène à partir du 15 juillet 2026¹⁹;
- l'uniformisation du taux de la taxe sur les primes d'assurance et de celui de la taxe de vente du Québec (TVQ) à partir du 1^{er} janvier 2027, annoncée dans le cadre du budget 2025-2026.

¹⁸ Il s'agit de la consommation des ménages excluant les produits alimentaires et le logement.

¹⁹ Cette modification au régime de la taxe de vente du Québec a été annoncée le 25 mai 2026. Elle vise notamment les fruits et légumes prêts à servir, certains produits en portions individuelles, le papier hygiénique et les mouchoirs en papier.

Principaux prélèvements québécois sur la masse salariale des employeurs

En plus de la cotisation au Fonds des services de santé, les employeurs ayant un établissement au Québec doivent verser diverses cotisations sociales sur la masse salariale de leurs employés destinées à différents régimes et entités, notamment :

- le Régime de rentes du Québec;
- la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail;
- le Régime québécois d'assurance parentale;
- le Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (FDRCMO).

En 2023, les principaux prélèvements québécois sur la masse salariale auprès des employeurs, excluant les administrations publiques, ont totalisé près de 17 milliards de dollars.

- Le taux effectif du FDRCMO pour les employeurs non publics assujettis est de 0,05 %, alors que le taux statutaire est de 1 %¹.

Principaux prélèvements québécois sur la masse salariale des employeurs – 2023

	Cotisation		Taux effectif
	En M\$	En %	En %
Taxe sur la masse salariale			
– Fonds des services de santé	6 741	40,2	3,40
Cotisations sociales			
– Régime de rentes du Québec	8 740	52,1	4,40
– Régime québécois d'assurance parentale	1 137	6,8	0,57
– Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail	87	0,5	0,06
– Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	67	0,4	0,05
TOTAL	16 773	100,0	8,49

Note : Estimations basées sur les retenues et les cotisations des employeurs au Québec pour l'année 2023. Les administrations publiques sont exclues.

¹ Seuls les employeurs dont la masse salariale est supérieure à 2 M\$ et qui consacrent une somme représentant moins de 1 % de leur masse salariale à des dépenses de formation admissibles doivent cotiser au FDRCMO.

❑ Les autres revenus

Les revenus provenant des droits, permis et redevances²⁰ totaliseront 6,5 milliards de dollars en 2026-2027, une variation de -3,3 % par rapport à 2025-2026. Ils s'établiront à 6,9 milliards de dollars en 2027-2028 et à 7,3 milliards de dollars en 2028-2029, soit respectivement une croissance de 6,8 % et de 5,1 %. L'évolution des revenus des droits, permis et redevances s'explique par :

- la variation des revenus provenant des ressources naturelles de -12,7 % en 2026-2027, compte tenu de la non-récurrence d'une partie des revenus miniers plus élevés observés en 2025-2026. Par la suite, les revenus provenant des ressources naturelles augmenteront respectivement de 2,7 % et de 1,8 % en 2027-2028 et en 2028-2029;
- la croissance des revenus du marché du carbone, compte tenu de la hausse attendue des prix, notamment en raison de la baisse du nombre d'unités disponibles;
- l'initiative visant à octroyer une réduction de 50 \$ sur les droits d'immatriculation des véhicules de promenade²¹.

Les revenus divers²² s'établiront à 15,8 milliards de dollars en 2026-2027, soit une croissance de 5,8 % par rapport à 2025-2026. Ils atteindront 16,1 milliards de dollars en 2027-2028 et 16,7 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représente respectivement une hausse de 2,0 % et de 3,9 %.

L'évolution des revenus divers reflète notamment :

- la croissance des revenus de placement du Fonds des générations;
- la variation des revenus attendus des fonds spéciaux, des organismes autres que budgétaires ainsi que des organismes des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur.
 - Par exemple, la croissance des revenus des réseaux de l'enseignement supérieur est influencée, entre autres, par la progression de la clientèle.

❑ Les hypothèses, les risques et l'analyse de sensibilité pour les revenus autonomes

■ Les hypothèses

Les prévisions des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement reposent sur plusieurs hypothèses, données et modèles prévisionnels, qui prennent en compte les perspectives économiques établies par le ministère des Finances.

Ces modèles traduisent les relations entre une source de revenus et les indicateurs économiques fondamentaux. À titre d'exemple :

- l'estimation de l'impôt des particuliers est étroitement liée à l'évolution des salaires et traitements, de l'assurance-emploi, des revenus de pension, des revenus des travailleurs autonomes, des gains en capital et des revenus d'intérêts;
- les prévisions des cotisations pour les services de santé sont directement influencées par l'évolution des salaires et traitements;
- l'estimation des impôts des sociétés dépend en grande partie de l'évolution de l'excédent d'exploitation net des sociétés et des exportations totales;

²⁰ Le détail des revenus provenant des droits, permis et redevances est présenté à l'annexe 1.

²¹ Cette initiative annoncée le 25 mai 2026 vise à aider les automobilistes québécois à faire face à la hausse du coût de l'essence liée au conflit au Moyen-Orient.

²² Le détail des revenus divers est présenté à l'annexe 1.

- les prévisions de la TVQ reposent principalement sur les perspectives de croissance de la consommation des ménages (excluant les produits alimentaires et le logement) et des investissements résidentiels;
- l'estimation des taxes spécifiques (carburants, produits du tabac et boissons alcooliques) reflète l'évolution de l'IPC et de divers indicateurs économiques, tels que le prix de l'essence et le revenu disponible des ménages par habitant.

Les prévisions des revenus autonomes reposent également sur les données les plus récentes disponibles lors de l'élaboration du cadre financier, telles que les données de Revenu Québec provenant des déclarations de revenus et des assiettes fiscales.

Elles tiennent également compte du régime fiscal en vigueur et des impacts financiers prévus des mesures fiscales et des initiatives budgétaires annoncées par le gouvernement du Québec depuis la publication du budget de mars 2026.

■ Les risques

Les prévisions comportent un niveau de risque et d'incertitude étant donné qu'elles s'appuient sur des hypothèses relatives à des événements futurs, concernant notamment l'évolution de la conjoncture économique.

À titre d'exemple, la prévision des revenus des impôts des sociétés est empreinte d'un niveau d'incertitude notable résultant de la combinaison de plusieurs facteurs économiques, décisionnels et administratifs, qui peuvent entraîner une évolution différente des revenus, tels que :

- le cadre légal, qui permet aux entreprises de faire des choix en matière de fiscalité, notamment l'utilisation de pertes reportées;
- la possibilité d'ajuster en cours d'année les versements d'acomptes provisionnels;
- le délai de production et de traitement des déclarations de revenus, lequel influence la constatation des impôts des sociétés;
- l'évolution des résultats des activités de contrôle fiscal.

Par ailleurs, plusieurs risques continuent de peser sur les prévisions des revenus autonomes. Par exemple :

- l'évolution du conflit commercial avec les États-Unis. Une réduction des tarifs douaniers pourrait stimuler davantage la croissance économique et ainsi entraîner des revenus autonomes plus élevés que prévu. Toutefois, une hausse des tarifs douaniers aurait l'effet contraire;
- les pressions inflationnistes, en raison des tensions au Moyen-Orient, pourraient affecter plus fortement que prévu les prix des matières premières et avoir des effets sur le pouvoir d'achat des ménages et sur les coûts de production des entreprises. Une telle évolution poserait un risque pour la prévision des revenus des taxes à la consommation et des impôts des sociétés;
- une évolution démographique différente de celle escomptée au cours des prochaines années pourrait, par exemple, modifier la trajectoire des dépenses de consommation des ménages, ce qui aurait des effets sur les prévisions des revenus autonomes. Le recul de la population pourrait entraîner un resserrement du bassin de main-d'œuvre, ce qui limiterait la création d'emplois et exercerait une pression à la baisse sur le taux de chômage.

■ L'analyse de sensibilité

La prévision du PIB nominal est en général un bon indicateur de la croissance des revenus autonomes, étant donné le lien direct qui existe entre les assiettes taxables et le PIB nominal.

- Selon les estimations du ministère des Finances, une variation de 1 point de pourcentage du PIB nominal a un impact de l'ordre de 1,2 milliard de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement.

Cette analyse de sensibilité est fondée sur une révision de chacune des assiettes taxables, proportionnelle à la révision du PIB nominal.

- Dans les faits, une évolution différente de la croissance économique et du contexte géopolitique peut toucher davantage certaines variables, affectant de manière plus importante que d'autres certaines assiettes taxables.

Les analyses de sensibilité établissent une relation historique moyenne entre l'évolution des revenus autonomes et la croissance du PIB nominal. Toutefois, bien que cette relation soit généralement fiable, elle peut ne pas se maintenir lors d'une période donnée en raison de circonstances exceptionnelles ou de conditions économiques particulières.

- En effet, les fluctuations économiques peuvent avoir des effets variés sur les revenus en raison de changements de comportement des agents économiques.
- Dans ces situations, il est possible d'observer une variation des revenus autonomes qui peut être plus ou moins importante par rapport à celle du PIB nominal.

TABLEAU 20

Sensibilité des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement aux principales variables économiques

Variables	Prévisions de croissance pour 2026	Impacts pour l'année financière 2026-2027
PIB nominal	3,4 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus autonomes ⁽¹⁾ de l'ordre de 1,2 G\$.
Salaires et traitements	3,3 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt des particuliers de l'ordre de 500 M\$.
Assurance-emploi	12,4 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt des particuliers de l'ordre de 10 M\$.
Revenus de pension	4,5 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de l'impôt des particuliers de l'ordre de 70 M\$.
Excédent d'exploitation net des sociétés	4,8 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus des impôts des sociétés de l'ordre de 70 M\$.
Consommation excluant les produits alimentaires et le logement	3,5 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ de l'ordre de 240 M\$.
Investissements résidentiels	3,1 %	Une variation de 1 point de pourcentage modifie les revenus de la TVQ de l'ordre de 50 M\$.

(1) Il s'agit des revenus autonomes excluant ceux des entreprises du gouvernement.

4.1.2 Les revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les entreprises du gouvernement sont composées des sociétés à vocation commerciale détenues par le gouvernement, qui ont une autonomie de gestion et une autosuffisance financière. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement correspondent substantiellement aux résultats nets de ces sociétés.

Ces revenus s'établiront à 5,9 milliards de dollars en 2026-2027, en hausse de 12,7 %, à 6,2 milliards de dollars en 2027-2028, pour une hausse de 5,1 %, et à 6,9 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représentera une augmentation de 11,3 %.

Ces croissances sont principalement attribuables à l'augmentation des résultats d'Hydro-Québec, découlant notamment de la hausse des volumes d'exportation, avec la mise en service des infrastructures liées à deux importants contrats de vente d'électricité aux États-Unis.

- La croissance en 2028-2029 est également liée à la hausse des résultats de Loto-Québec, notamment en raison d'une meilleure captation du marché du jeu en ligne et de l'optimisation de son parc immobilier.

TABLEAU 21

Évolution des revenus provenant des entreprises du gouvernement (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TCAM ⁽¹⁾
Hydro-Québec	1 818	2 525	2 685	3 114	
Loto-Québec	1 523	1 557	1 643	1 822	
Société des alcools du Québec	1 389	1 399	1 382	1 414	
Investissement Québec	367	280	344	381	
Société québécoise du cannabis ⁽²⁾	132	146	147	160	
Autres ⁽³⁾	12	1	7	18	
TOTAL	5 241	5 908	6 208	6 909	
Variation en %	-7,9	12,7	5,1	11,3	9,6

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2026-2027 à 2028-2029.

(2) Les revenus sont affectés au Fonds de lutte contre les dépendances.

(3) Les autres entreprises du gouvernement sont la Société ferroviaire et portuaire de Pointe-Noire S.E.C., Capital Financière agricole inc., le Fonds d'investissement Eureka S.E.C., le Fonds Impulsion S.E.C. ainsi que la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

❑ Les hypothèses, les risques et l'analyse de sensibilité pour les entreprises du gouvernement

■ Les hypothèses

Les prévisions de revenus provenant des entreprises du gouvernement varient principalement en fonction du contexte dans lequel chaque entreprise évolue.

- Hydro-Québec considère notamment les températures hivernales normales ainsi que le prix de l'énergie sur les marchés extérieurs pour déterminer ses prévisions.
- Les revenus provenant de Loto-Québec, de la Société des alcools du Québec et de la Société québécoise du cannabis sont estimés en fonction, notamment, des habitudes de consommation de leurs clients.
- Les revenus provenant d'Investissement Québec sont dépendants de la conjoncture économique et des rendements attendus des différents projets d'investissement.

■ Les risques

Les prévisions des entreprises du gouvernement dépendent de l'information disponible au moment où elles sont réalisées. Des mises à jour de l'information peuvent ainsi avoir une incidence sur les prévisions.

De plus, il est à considérer que certaines variables, concernant par exemple les conditions météorologiques et l'hydraulicité, sont difficilement prévisibles.

❑ L'analyse de sensibilité

Pour Hydro-Québec, une variation de :

- 1,0 ¢ US/kWh du prix de l'énergie sur les marchés extérieurs modifie son bénéfice net annuel de 97 millions de dollars;
- 1 °C de la température hivernale, comparativement à la température normale, modifie son bénéfice net de 25 millions de dollars.

Pour Loto-Québec, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de 15 millions de dollars.

Pour la Société des alcools du Québec, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de 16 millions de dollars.

Pour Investissement Québec, une variation de 1 point de pourcentage des taux d'intérêt modifie son bénéfice net de 8 millions de dollars.

Pour la Société québécoise du cannabis, une variation de 1 % des ventes modifie son bénéfice net de 3 millions de dollars.

Entente concernant Churchill Falls

En décembre 2024, le Québec et Terre-Neuve-et-Labrador ont signé une entente de principe concernant notamment la production hydroélectrique de la centrale Churchill Falls au Labrador, laquelle fournit actuellement environ 15 % de l'électricité consommée au Québec.

- Le contrat qui devait se terminer en 2041 serait ainsi prolongé jusqu'en 2075 en vertu de cette entente.

Ce partenariat permettrait une augmentation de valeur pour Terre-Neuve-et-Labrador à court terme en échange d'un prix compétitif payé par le Québec après 2041, tout en contribuant grandement à sa sécurité énergétique.

- Hydro-Québec effectuerait des versements à Churchill Falls (Labrador) Corporation d'une valeur actualisée de 33,8 milliards de dollars sur la période comprise entre 2025 et 2075. Hydro-Québec détient 34,2 % de cette entité.
- D'après l'entente, le prix moyen payé pour l'électricité produite à Churchill Falls serait d'environ 6 cents par kilowattheure (cents/kWh). En tant qu'actionnaire de la centrale, Hydro-Québec utiliserait les revenus de sa participation afin de réduire l'impact pour ses clients à 4 cents/kWh.
- En plus de garantir un prix avantageux jusqu'en 2075, cette entente permettrait d'ajouter 2 400 mégawatts de capacité, soit une augmentation de 50 % par rapport à la capacité actuelle de Churchill Falls, grâce notamment à la construction de la centrale hydroélectrique de Gull Island.

En décembre 2025, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a mis sur pied un comité indépendant chargé d'évaluer si le protocole d'entente servait réellement les intérêts à long terme de la province. Après la publication du rapport de ce comité, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a indiqué vouloir renégocier certains éléments fondamentaux de l'entente avant de donner son accord définitif.

- Depuis, les gouvernements de Terre-Neuve-et-Labrador et du Québec poursuivent les négociations en vue de modifier cette entente afin qu'elle réponde aux intérêts des deux parties.

Les revenus provenant d'Hydro-Québec qui sont présentés dans le *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2026* incluent les impacts financiers sur la base de l'entente de principe conclue en décembre 2024, ce qui implique une diminution des revenus provenant d'Hydro-Québec de près d'un milliard de dollars d'ici 2028-2029.

- Les impacts associés à la centrale de Gull Island ne sont pas inclus dans le cadre financier, car la mise en service de celle-ci est prévue en 2035.
- Dans l'éventualité où un nouvel accord de principe serait conclu, les prévisions de revenus d'Hydro-Québec présentées dans le rapport préélectoral pourraient devoir être revues et intégrées au cadre financier lorsque l'entente sera entérinée par les deux gouvernements.

4.1.3 Les transferts fédéraux

Il est prévu que les revenus de transferts fédéraux augmenteront de 10,9 % en 2026-2027 et de 2,9 % en 2027-2028. La croissance en 2026-2027 est notamment attribuable à la croissance minimale du Transfert canadien en matière de santé (TCS) de 5,0 % à l'échelle canadienne et à l'annonce par le gouvernement fédéral en mars 2026 de sommes non récurrentes allouées aux provinces pour la stimulation de l'offre de logements. En juin 2026, le gouvernement fédéral a également annoncé le versement de sommes additionnelles aux provinces relativement aux services de garde, et ce, pour deux ans, soit 2026-2027 et 2027-2028.

Les revenus de péréquation augmenteront sur toute la période en raison de la croissance de l'enveloppe à l'échelle canadienne, qui correspond à celle du PIB nominal canadien.

Une diminution des revenus provenant des autres programmes est par ailleurs prévue à compter de 2027-2028, et ce, en raison de la non-réurrence de certaines aides du gouvernement fédéral, dont celles découlant de l'entente relative au Fonds pour accélérer la construction de logements, signée en 2023.

TABLEAU 22

Évolution des transferts fédéraux (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TCAM ⁽¹⁾
Péréquation	13 567	13 907	14 968	15 135	
<i>Variation en %</i>	1,9	2,5	7,6	1,1	3,7
Transferts pour la santé	8 444	9 107	9 255	9 403	
<i>Variation en %</i>	0,1	7,9	1,6	1,6	3,7
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux	1 168	1 292	1 297	1 301	
<i>Variation en %</i>	-13,5	10,6	0,4	0,3	3,7
Autres programmes ⁽²⁾	6 624	8 740	8 491	7 804	
<i>Variation en %</i>	-10,5	31,9	-2,8	-8,1	5,6
TOTAL	29 803	33 046	34 011	33 643	
<i>Variation en %</i>	-2,3	10,9	2,9	-1,1	4,1

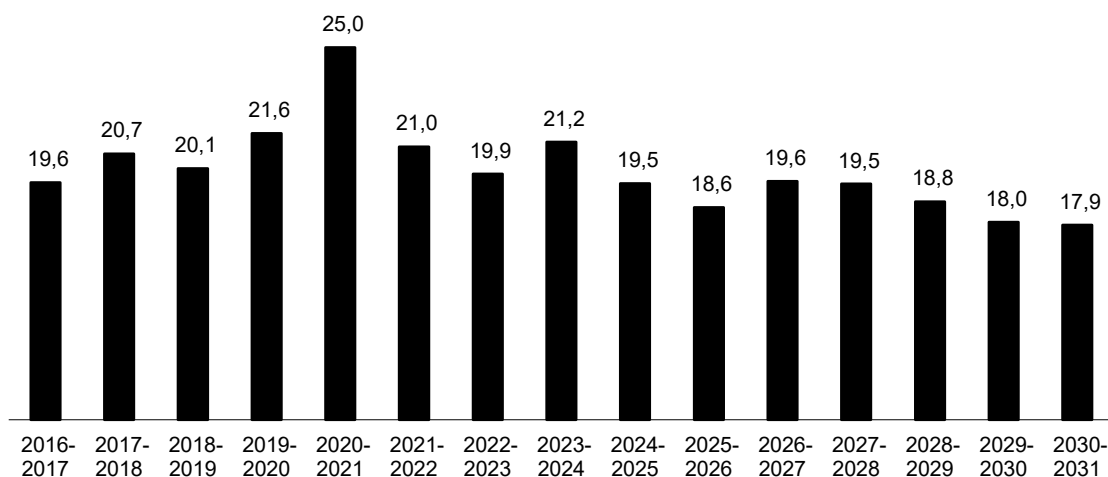
(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2026-2027 à 2028-2029.

(2) Les autres programmes comprennent les revenus de transferts découlant d'ententes Canada-Québec, c'est-à-dire notamment les revenus découlant de l'accord Canada-Québec relatif à l'immigration, de l'entente en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants, et des ententes de transferts relatives au marché du travail, de même que la compensation que le Québec reçoit en lien avec le Programme canadien d'aide financière aux étudiants et les revenus de transferts en lien avec les ententes en matière de logement et d'infrastructures.

Une diminution de la part des transferts fédéraux dans le total des revenus du Québec est prévue d'ici 2030-2031. Cette part devrait diminuer, passant 19,6 % en 2026-2027 à 17,9 % en 2030-2031.

GRAPHIQUE 12

Part des transferts fédéraux dans le total des revenus du Québec (en pourcentage)

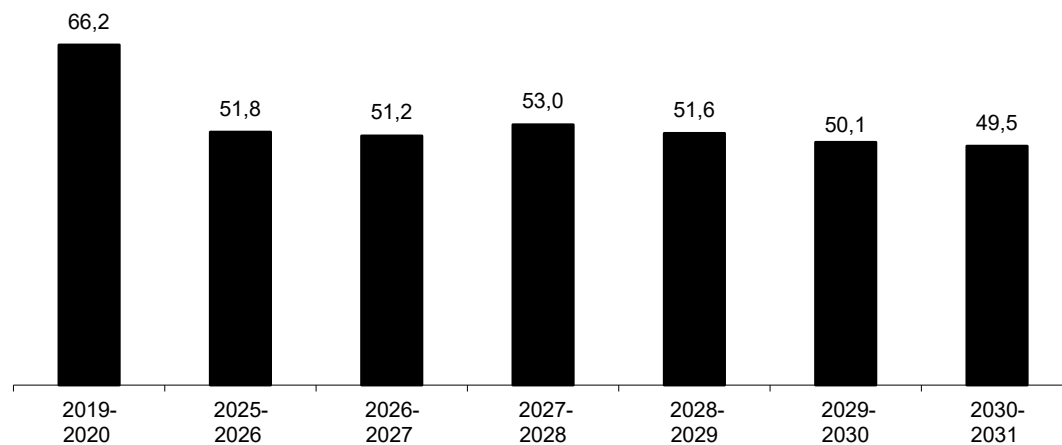


Une diminution de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation

La part du Québec dans l'enveloppe de péréquation est en diminution depuis 2020-2021, et ce, en raison notamment de l'amélioration de la situation économique du Québec par rapport au reste du Canada.

Il est prévu que la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation, qui s'établissait à un sommet de 66,2 % en 2019-2020, diminuera à 49,5 % en 2030-2031.

Évolution prévue de la part du Québec dans l'enveloppe de péréquation (en pourcentage)



Note : Un mécanisme de lissage retardé est appliqué pour établir les paiements de péréquation. Par exemple, les paiements de péréquation des provinces pour 2026-2027 sont basés sur les données relatives aux années 2022-2023 (25 %), 2023-2024 (25 %) et 2024-2025 (50 %).

Sources : Ministère des Finances du Canada et ministère des Finances du Québec.

❑ **Les hypothèses, les risques et l'analyse de sensibilité pour les transferts fédéraux**

■ **Les hypothèses**

Les revenus de transferts fédéraux correspondent aux revenus du gouvernement fédéral qui sont versés au Québec en vertu de la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces, auxquels s'ajoutent les revenus des autres programmes qui découlent d'ententes bilatérales.

Ils comprennent principalement la péréquation et les revenus du TCS ainsi que du Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Par ailleurs, les principaux risques relatifs aux prévisions des revenus qui découlent du TCS et du TCPS concernent l'estimation de la valeur de l'abattement spécial du Québec ainsi que l'estimation de la population des provinces et des territoires.

■ **La péréquation**

Le programme de péréquation a pour but de combler les écarts de capacité fiscale des provinces à la moyenne des 10 provinces, permettant ainsi aux provinces bénéficiaires d'offrir des services publics à des niveaux de qualité et de fiscalité sensiblement comparables.

— Depuis 2009-2010, l'enveloppe de péréquation ne correspond plus aux écarts de capacité fiscale, puisqu'elle croît au même rythme que le PIB nominal canadien.

Le calcul des paiements de péréquation est basé sur la capacité fiscale par habitant d'une province, qui est définie comme les revenus qu'elle obtiendrait si elle appliquait les taux de taxation moyens en vigueur dans les 10 provinces à ses propres assiettes fiscales.

— Pour que les paiements du Québec soient établis, il est nécessaire de considérer la capacité fiscale de chacune des provinces, qui découle de données économiques et fiscales.

■ **Le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux**

Les transferts pour la santé sont principalement composés des revenus du TCS. Ils comprennent également les revenus qui découlent d'ententes bilatérales relatives à la santé. Ces ententes ont une durée déterminée.

Les transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux sont déterminés à partir des revenus du TCPS²³.

— L'enveloppe du TCS à l'échelle canadienne croît au rythme du PIB nominal canadien, sous réserve d'un plancher de 5 % jusqu'en 2027-2028, qui diminuera à 3 % à compter de 2028-2029, alors que celle du TCPS croît de 3 % par année.

— Ces enveloppes sont réparties en fonction du nombre d'habitants.

■ **Les autres programmes**

Les revenus des autres programmes découlent, pour la plupart, d'ententes avec le gouvernement fédéral qui visent différents objectifs, par exemple l'intégration des immigrants, les ententes relatives au marché du travail et les ententes en matière d'infrastructures (voir les détails à l'annexe 2).

²³ Les revenus du Québec qui découlent du TCS et du TCPS sont déduits d'une partie de la valeur de l'abattement spécial du Québec.

■ Les risques

■ La péréquation

Le principal risque relatif à la prévision de la péréquation concerne l'estimation de la capacité fiscale de chacune des provinces, étant donné que le gouvernement fédéral ne publie aucune prévision des paiements de péréquation par province.

Le gouvernement fédéral ne publie que les paiements de péréquation de chacune des provinces de l'année en cours ainsi qu'une projection quinquennale de l'enveloppe totale de péréquation.

Les provinces bénéficiaires de péréquation doivent donc effectuer leur propre prévision de revenus de péréquation, basée sur une formule détaillée.

- L'estimation des revenus de péréquation du Québec implique notamment de prévoir la capacité fiscale de chacune des provinces, ce qui demande de considérer de nombreuses variables, par exemple l'impôt fédéral de base (IFB) pour l'assiette de l'impôt sur le revenu des particuliers et l'excédent d'exploitation net pour l'assiette de l'impôt sur le revenu des sociétés.
- Le programme de péréquation fait l'objet d'un examen tous les cinq ans, qui peut impliquer des changements à la formule sur laquelle il s'appuie.

■ Le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux

Les principaux risques relatifs aux prévisions des revenus qui découlent du TCS et du TCPS concernent l'estimation de la valeur de l'abattement spécial du Québec, qui est basée sur les variables économiques du Québec et sur l'impact de changements fiscaux faits par le gouvernement fédéral à l'IFB, le cas échéant, de même que sur l'estimation de la population des provinces et des territoires.

■ L'analyse de sensibilité

Les prévisions des revenus de péréquation, du TCS et du TCPS reposent principalement sur les variables économiques et démographiques suivantes :

- le PIB nominal canadien;
- les salaires et traitements utilisés dans la prévision de l'impôt fédéral de base;
- l'excédent d'exploitation net des sociétés, utilisé dans la prévision du revenu imposable des sociétés;
- la part de la population du Québec dans l'ensemble des provinces.

Les analyses de sensibilité peuvent ne pas s'appliquer pour une année donnée si un contexte économique particulier se présente ou si des modifications sont apportées au fonctionnement de la péréquation, du TCS ou du TCPS par le gouvernement fédéral.

Par ailleurs, l'analyse de sensibilité des revenus de péréquation repose sur une hausse de 1 point de pourcentage de la croissance des variables économiques du Québec, sans effet sur la croissance de ces variables dans les autres provinces.

TABEAU 23

Sensibilité des revenus de transferts fédéraux aux principales variables économiques et démographiques

Variables	Prévisions pour 2026	Impacts pour l'année financière 2026-2027
Croissance du PIB nominal canadien	4,5 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait augmenter les revenus de péréquation ⁽¹⁾ de l'ordre de 30 M\$.
Croissance des salaires et traitements au Québec	3,3 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 120 M\$. Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus du TCS et du TCPS de l'ordre de 60 M\$.
Croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés au Québec	4,8 %	Une hausse de 1 point de pourcentage fait diminuer les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 20 M\$.
Part de population du Québec dans le Canada	21,7 %	Une hausse de 0,1 point de pourcentage fait augmenter les revenus de péréquation ⁽²⁾ de l'ordre de 180 M\$. Une hausse de 0,1 point de pourcentage fait augmenter les revenus du TCS et du TCPS de l'ordre de 75 M\$.

(1) L'enveloppe de péréquation de 2026-2027 a été déterminée en décembre 2025 par le gouvernement fédéral et ne sera pas révisée. Une hausse de la croissance en 2026 aurait un impact à compter de 2027-2028.

(2) En raison du décalage de deux ans qui existe dans la formule de péréquation, une hausse de la croissance en 2026 aurait un impact à compter de 2028-2029. Pour les années 2026-2027 et 2027-2028, l'impact de cette hausse serait nul.

4.2 L'évolution des dépenses

Les dépenses comprennent, d'une part, les dépenses de portefeuilles liées à la prestation des services publics, lesquelles sont influencées principalement par la démographie et les prix, et, d'autre part, le service de la dette, qui est notamment guidé par le niveau de la dette et les taux d'intérêt.

Les dépenses totalisent 171,6 milliards de dollars en 2026-2027, soit 161,1 milliards de dollars au chapitre des dépenses de portefeuilles et 10,5 milliards de dollars pour le service de la dette.

— Elles s'établiront à 175,9 milliards de dollars en 2027-2028 et à 178,1 milliards de dollars en 2028-2029.

La croissance des dépenses de portefeuilles s'élève :

- à 3,4 % en 2026-2027, ce qui reflète la hausse attendue des coûts liés à la prestation des services gouvernementaux ainsi que l'instauration de nouvelles initiatives, dont le versement ponctuel pour l'énergie et l'épicerie;
- à 2,5 % en 2027-2028, ce qui reflète la hausse attendue des coûts liés à la prestation optimisée des services gouvernementaux et l'augmentation des investissements pour des infrastructures appartenant à des tiers, atténuées par l'effet du versement ponctuel pour l'énergie et l'épicerie en 2026-2027;
- à 1,0 % en 2028-2029, ce qui s'explique notamment par la stabilisation des investissements pour des infrastructures appartenant à des tiers, par les gestes découlant de l'examen de dépenses et par la fin du financement prévu pour certaines initiatives.

Le service de la dette représente environ 6 % de l'ensemble des dépenses du gouvernement.

De 2026-2027 à 2028-2029, la croissance annuelle des dépenses atteindra 2,4 % en moyenne.

TABLEAU 24

Évolution des dépenses

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TCAM ⁽¹⁾
Dépenses de portefeuilles	155 782	161 081	165 049	166 666	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	3,0	3,4	2,5	1,0	2,3
Service de la dette	10 148	10 516	10 870	11 402	
<i>Variation en %</i>	1,8	3,6	3,4	4,9	4,0
TOTAL	165 930	171 597	175 919	178 068	
<i>Variation en %</i>	2,9	3,4	2,5	1,2	2,4

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2026-2027 à 2028-2029.

(2) La croissance de 2028-2029 est affectée par l'effet de la stabilisation des investissements pour des infrastructures appartenant à des tiers et par les gestes découlant de l'examen de dépenses. En excluant ces éléments, la croissance serait de 2,2 %.

4.2.1 Les dépenses de portefeuilles

Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses activités, le gouvernement met sur pied des programmes administrés par les entités gouvernementales, dont les ministères et les organismes. L'ensemble des entités sous la responsabilité d'un ministre constitue un portefeuille^{24, 25}.

TABEAU 25

Évolution des dépenses de portefeuilles

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TCAM ⁽¹⁾
Santé et Services sociaux	65 945	69 991	72 744	75 389	
<i>Variation en %⁽²⁾</i>	2,7	6,1	3,9	3,6	4,6
Éducation	23 541	24 411	25 068	25 561	
<i>Variation en %⁽³⁾</i>	0,8	3,7	2,7	2,0	2,8
Enseignement supérieur	11 183	11 847	12 339	12 588	
<i>Variation en %⁽⁴⁾</i>	-1,8	5,9	4,2	2,0	4,0
Famille	9 633	10 067	10 282	10 238	
<i>Variation en %⁽⁵⁾</i>	6,9	4,5	2,1	-0,4	2,1
Transports et Mobilité durable	9 176	7 869	8 843	8 516	
<i>Variation en %⁽⁶⁾</i>	19,4	-14,2	12,4	-3,7	-2,5
Emploi et Solidarité sociale	5 811	6 358	5 939	5 808	
<i>Variation en %⁽⁷⁾</i>	1,8	9,4	-6,6	-2,2	-0,0
Affaires municipales et Habitation	5 253	5 863	5 442	4 794	
<i>Variation en %⁽⁸⁾</i>	5,0	11,6	-7,2	-11,9	-3,0
Économie, Innovation et Énergie	4 365	4 506	4 165	3 566	
<i>Variation en %⁽⁹⁾</i>	-8,5	3,2	-7,6	-14,4	-6,5
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 802	1 979	2 168	2 131	
<i>Variation en %⁽¹⁰⁾</i>	-17,4	9,8	9,6	-1,7	5,7
Autres portefeuilles	19 073	18 790	18 659	18 675	
<i>Variation en %⁽¹¹⁾</i>	6,1	-1,5	-0,7	0,1	-0,7
Réallocation des dépenses en cours d'exercice ⁽¹²⁾	—	-600	-600	-600	
TOTAL	155 782	161 081	165 049	166 666	
<i>Variation en %</i>	3,0	3,4	2,5	1,0	2,3

²⁴ La structure budgétaire des prévisions du rapport préélectoral ne tient pas compte des modifications découlant du remaniement ministériel d'avril 2026, à l'exception du changement concernant le ministère de la Sécurité publique, qui est devenu le ministère de la Sécurité intérieure.

²⁵ Les dépenses de tous les portefeuilles sont présentées à l'annexe 3. Les entités de chaque portefeuille ministériel sont présentées à l'annexe 4.

TABLEAU 25

Évolution des dépenses de portefeuilles (suite)

- (1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2026-2027 à 2028-2029.
- (2) Les croissances du portefeuille reflètent la hausse attendue des coûts, due notamment aux ententes conclues avec les fédérations de médecins, alors que l'arrivée de Santé Québec vise à moderniser la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment en optimisant la gestion de ses activités par des gains d'efficacité.
- (3) La croissance annuelle moyenne des dépenses de 2026-2027 à 2028-2029 reflète la hausse attendue des coûts liés à la prestation de services dans le secteur de l'éducation, qui tiennent compte notamment de la variation des indexations prévues dans les conventions collectives du personnel et de la baisse prévue de la population âgée de 5 à 16 ans.
- (4) En 2026-2027 et en 2027-2028, les croissances des dépenses s'expliquent principalement par la hausse du nombre d'étudiants fréquentant les établissements d'enseignement supérieur, et, en 2027-2028, par une hausse des investissements en infrastructures pour les universités à charte, atténuée par la fin progressive du programme de bourses Perspective Québec. En 2028-2029, la croissance des dépenses est principalement attribuable à la stabilisation des investissements en infrastructures pour les universités à charte, à la suite d'une hausse marquée jusqu'en 2027-2028.
- (5) En 2026-2027, la croissance des dépenses reflète notamment la hausse des coûts liés à la prestation des services de garde éducatifs à l'enfance ainsi que le financement des nouvelles places en services de garde subventionnés dans le cadre des initiatives du Grand chantier pour les familles. Les variations des dépenses en 2027-2028 et en 2028-2029 sont principalement attribuables à la diminution des investissements dans les infrastructures des services de garde éducatifs à l'enfance, pour lesquelles d'importants investissements ont été réalisés au cours des dernières années, et à la baisse de la population âgée de moins de 18 ans.
- (6) En 2026-2027, la variation des dépenses s'explique principalement par les paiements anticipés, en 2025-2026, pour des projets d'infrastructure en transport collectif, soit le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et le réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, et pour le Programme d'aide au développement du transport collectif. En 2027-2028 et en 2028-2029, les variations des dépenses s'expliquent principalement par le rythme de réalisation des investissements en infrastructures, notamment pour des projets de transport collectif.
- (7) En 2026-2027, la croissance des dépenses s'explique principalement par le versement spécial ponctuel pour l'épicerie et l'énergie. En 2027-2028 et en 2028-2029, les variations des dépenses sont liées entre autres à l'arrivée à échéance de certaines initiatives, à la mise en œuvre de mesures d'optimisation et, pour 2027-2028, à l'effet du versement spécial ponctuel pour l'épicerie et l'énergie effectué en 2026-2027. En excluant le versement spécial ponctuel pour l'épicerie et l'énergie en 2026-2027, la variation des dépenses pour 2027-2028 est de -1,4 %.
- (8) En 2026-2027, la variation des dépenses s'explique notamment par l'instauration du crédit d'impôt remboursable pour l'accès à la propriété, par le financement annoncé pour le maintien d'infrastructures d'eau pour les municipalités, ainsi que par l'augmentation des dépenses du Programme d'habitation abordable Québec. En 2027-2028 et en 2028-2029, les variations des dépenses s'expliquent principalement par les dépenses en matière d'habitation, notamment la séquence prévue de construction des logements en vertu du programme AccèsLogis, des logements prévus au Programme d'habitation abordable Québec, de ceux réalisés en partenariat avec les fonds fiscalisés et de ceux prévus au Programme de rénovation des habitations à loyer modique, ainsi que les dépenses découlant du Programme de logement sans but lucratif et, pour 2028-2029, de celles découlant du programme Allocation-logement.
- (9) En 2026-2027, la variation des dépenses reflète la hausse attendue des coûts liés au financement des projets de développement économique. En 2027-2028, la variation des dépenses est principalement due à la fin des initiatives s'échelonnant sur deux ans, annoncées dans le budget 2025-2026, qui visent à aider les entreprises à faire face aux tarifs douaniers américains. En 2028-2029, la variation des dépenses est principalement attribuable à une diminution importante des impacts financiers relatifs aux interventions financières du gouvernement actuellement prévues et à certaines initiatives qui se terminent en 2027-2028.
- (10) En 2026-2027, la croissance des dépenses résulte d'un niveau de dépenses plus faible que prévu en 2025-2026 au Fonds d'électrification et de changements climatiques, notamment dans le cadre du programme Roulez vert, ainsi que de l'ajout d'initiatives en 2026-2027, telles que la bonification du programme LogisVert et la mise en place de Rénoclimat – Adaptation, annoncées dans le budget de mars 2026. En 2027-2028, la croissance des dépenses s'explique notamment par la hausse des dépenses du Plan pour une économie verte 2030 découlant de la hausse attendue des revenus du marché du carbone. En 2028-2029, la variation des dépenses s'explique notamment par la fin du plan d'action lié au Plan nature 2030 et la diminution des dépenses du Fonds bleu.
- (11) En 2026-2027, la variation des dépenses s'explique notamment par l'effet des ajustements non récurrents aux provisions pour litiges en 2025-2026 ainsi que par la diminution des mauvaises créances fiscales. La variation est notamment atténuée par l'aide ponctuelle au secteur forestier et par les coûts relatifs aux élections générales d'octobre 2026. En 2027-2028 et en 2028-2029, les variations des dépenses sont attribuables à la diminution du financement prévu pour certaines initiatives, dont la plupart viennent à échéance, à la stabilisation des investissements pour des infrastructures appartenant à des tiers, aux gestes découlant de l'examen de dépenses et, pour 2027-2028, à l'effet des dépenses en 2026-2027 des élections générales d'octobre 2026. Ces variations sont partiellement compensées par l'augmentation des dépenses d'infrastructures locales financées par des transferts fédéraux.
- (12) La gestion des dépenses permet au gouvernement de disposer des marges de manœuvre requises pour investir dans les secteurs prioritaires. En assurant un suivi rigoureux des enveloppes budgétaires allouées aux ministères et organismes, le gouvernement favorise le respect des objectifs fixés et permet de dégager des disponibilités budgétaires de l'ordre de 1 % des dépenses de programmes, disponibilités qui sont réallouées en cours d'exercice financier. Sur la base des réinvestissements constatés des dernières années, le rapport préélectoral de 2026 prévoit une réallocation des dépenses gouvernementales de 600 M\$ pour chaque année. Ces réallocations correspondent en partie à la marge de manœuvre prévue pour ces exercices et contribuent à maintenir le niveau de services aux citoyens.

❑ Santé et Services sociaux

Les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux couvrent principalement les activités de Santé Québec, qui est chargée de coordonner les opérations du réseau de la santé et des services sociaux québécois, ainsi que les programmes administrés par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Elles couvrent également celles des autres organismes gouvernementaux, comme Héma-Québec et Urgences-santé.

Les dépenses de ce portefeuille sont notamment influencées par la démographie, l'offre de soins et de services, la rémunération ainsi que l'évolution technologique.

Les croissances des dépenses de 6,1 % en 2026-2027, de 3,9 % en 2027-2028 et de 3,6 % en 2028-2029 reflètent la hausse attendue des coûts, due notamment aux ententes conclues avec les fédérations de médecins, alors que l'arrivée de Santé Québec vise à moderniser la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment en optimisant la gestion de ses activités par des gains d'efficacité, lesquels permettront de s'assurer que chaque dollar investi génère une meilleure prestation de soins et de services.

❑ Éducation

Les dépenses du portefeuille Éducation sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement préscolaire, primaire et secondaire. Ce portefeuille comprend également les programmes visant à promouvoir les activités de loisir et de sport ainsi qu'à assurer la gestion des parcs nationaux.

De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution de la clientèle et de la rémunération du personnel des centres de services scolaires et des commissions scolaires.

La croissance annuelle moyenne des dépenses de 2,8 % de 2026-2027 à 2028-2029 reflète la hausse attendue des coûts liés à la prestation de services dans le secteur de l'éducation, qui tiennent compte notamment de la variation des indexations prévues dans les conventions collectives du personnel et de la baisse prévue de la population âgée de 5 à 16 ans.

❑ Enseignement supérieur

Les dépenses du portefeuille Enseignement supérieur sont principalement consacrées aux activités des établissements d'enseignement collégial et universitaire. Ce portefeuille comprend également l'aide financière aux études. De manière générale, les dépenses de ce portefeuille varient selon l'évolution de la clientèle et de la rémunération du personnel des réseaux collégial et universitaire, et selon celle des investissements en infrastructures pour les universités à charte.

La croissance des dépenses de 5,9 % en 2026-2027 et de 4,2 % en 2027-2028 s'explique principalement par la hausse du nombre d'étudiants fréquentant les établissements d'enseignement supérieur, et, pour 2027-2028, par une hausse des investissements en infrastructures pour les universités à charte, atténuée par la fin progressive du programme de bourses Perspective Québec.

— En excluant l'effet de la fin progressive du programme de bourses Perspective Québec, la croissance des dépenses s'établit à 6,7 % en 2026-2027.

Pour 2028-2029, la croissance des dépenses de 2,0 % est principalement attribuable à la stabilisation des investissements en infrastructures, à la suite d'une hausse marquée jusqu'en 2027-2028.

❑ Famille

Les dépenses du portefeuille Famille comprennent essentiellement le financement des services de garde éducatifs à l'enfance et l'aide financière aux familles.

En 2026-2027, la croissance des dépenses de 4,5 % reflète notamment la hausse des coûts liés à la prestation des services de garde éducatifs à l'enfance ainsi que le financement des nouvelles places en services de garde subventionnés dans le cadre des initiatives du Grand chantier pour les familles.

La variation des dépenses de 2,1 % en 2027-2028 et de -0,4 % en 2028-2029 est principalement attribuable à la diminution des investissements dans les infrastructures des services de garde éducatifs à l'enfance, pour lesquelles d'importants investissements ont été réalisés au cours des dernières années, et à la baisse de la population âgée de moins de 18 ans.

❑ Transports et Mobilité durable

Les dépenses du portefeuille Transports et Mobilité durable comprennent principalement la construction, l'entretien et l'exploitation des infrastructures routières ainsi que le financement des services de transport collectif. Elles comprennent également la gestion de l'équipement roulant, de la flotte aérienne et des services de traversiers du gouvernement.

La variation des dépenses de -14,2 % en 2026-2027 s'explique principalement par les paiements anticipés, en 2025-2026, pour des projets d'infrastructure en transport collectif, soit le prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal et le réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec, et pour le Programme d'aide au développement du transport collectif.

En 2027-2028 et en 2028-2029, les variations des dépenses de 12,4 % et de -3,7 % respectivement s'expliquent principalement par le rythme de réalisation des investissements en infrastructures, notamment pour des projets de transport collectif.

❑ Emploi et Solidarité sociale

Les dépenses du portefeuille Emploi et Solidarité sociale comprennent principalement les programmes d'aide financière aux personnes, dont l'aide financière de dernier recours, et les programmes d'aide à l'emploi. Elles incluent également les activités de Services Québec, du Directeur de l'état civil et du Registraire des entreprises.

La croissance des dépenses de 9,4 % en 2026-2027 s'explique principalement par le versement spécial ponctuel pour l'épicerie et l'énergie.

En 2027-2028 et en 2028-2029, les variations des dépenses de -6,6 % et de -2,2 % sont liées entre autres à l'arrivée à échéance de certaines initiatives, à la mise en œuvre de mesures d'optimisation budgétaire et, pour 2027-2028, à l'effet du versement spécial ponctuel pour l'épicerie et l'énergie effectué en 2026-2027.

— En excluant le versement spécial ponctuel pour l'épicerie et l'énergie en 2026-2027, la variation des dépenses pour 2027-2028 est de -1,4 %.

❑ Affaires municipales et Habitation

Les dépenses du portefeuille Affaires municipales et Habitation comprennent principalement le soutien financier aux municipalités, notamment pour les infrastructures, pour les logements sociaux et pour les compensations tenant lieu de taxes, ainsi que les initiatives concernant le développement des régions, de la Capitale-Nationale et de la métropole.

En 2026-2027, la variation des dépenses de 11,6 % s'explique notamment par l'instauration du crédit d'impôt remboursable pour l'accès à la propriété, par le financement annoncé pour le maintien d'infrastructures d'eau pour les municipalités, ainsi que par l'augmentation des dépenses au Programme d'habitation abordable Québec.

En 2027-2028 et en 2028-2029, les variations des dépenses de -7,2 % et de -11,9 %, respectivement, s'expliquent principalement par les dépenses en matière d'habitation, notamment la séquence prévue de construction des logements en vertu du programme AccèsLogis, des logements prévus au Programme d'habitation abordable Québec, de ceux réalisés en partenariat avec les fonds fiscalisés et de ceux prévus au Programme de rénovation des habitations à loyer modique, ainsi que les dépenses découlant du Programme de logement sans but lucratif et, pour 2028-2029, de celles découlant du programme Allocation-logement.

❑ Économie, Innovation et Énergie

Les dépenses du portefeuille Économie, Innovation et Énergie sont principalement consacrées au financement des projets de développement économique ainsi qu'au soutien à la recherche, à l'innovation et à la mise en valeur des ressources énergétiques. Elles couvrent également les programmes pour la jeunesse.

En 2026-2027, la variation des dépenses de 3,2 % reflète la hausse attendue des coûts liés au financement des projets de développement économique.

En 2027-2028, la variation de -7,6 % est principalement due à la fin des initiatives s'échelonnant sur deux ans, annoncées dans le budget 2025-2026, qui visent à aider les entreprises à faire face aux tarifs douaniers américains.

En 2028-2029, la variation des dépenses de -14,4 % est principalement attribuable à une diminution importante des impacts financiers relatifs aux interventions financières du gouvernement actuellement prévues et à certaines initiatives qui se terminent en 2027-2028.

❑ Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs

Les dépenses du portefeuille Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs sont principalement consacrées au financement des initiatives visant la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité. Ces dépenses comprennent également l'exploitation des barrages publics, la gestion foncière du domaine hydrique de l'État et la conservation des ressources fauniques et de leurs habitats.

La croissance des dépenses de 9,8 % en 2026-2027 résulte de l'effet de dépenses plus faibles que prévu en 2025-2026 dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques, notamment dans le cadre du programme Roulez vert, ainsi que de l'ajout d'initiatives en 2026-2027 telles que la bonification du programme LogisVert et la mise en place de Rénoclimat – Adaptation, annoncées dans le budget de mars 2026.

En 2027-2028, la croissance de 9,6 % s'explique notamment par la hausse des dépenses du Plan pour une économie verte 2030 découlant de la hausse attendue des revenus du marché du carbone.

En 2028-2029, la variation de -1,7 % s'explique notamment par la fin du plan d'action lié au Plan nature 2030 et la diminution des dépenses du Fonds bleu.

❑ Autres portefeuilles

Les dépenses des autres portefeuilles incluent les dépenses de tous les autres portefeuilles, lesquels comprennent notamment les programmes des secteurs de la culture, de l'immigration, du tourisme et des ressources naturelles ainsi que les activités du système judiciaire, de la sécurité intérieure, des relations internationales, du pouvoir législatif et des organismes centraux²⁶.

En 2026-2027, la variation des dépenses de -1,5 % s'explique notamment par l'effet des ajustements non récurrents aux provisions pour litiges en 2025-2026 ainsi que par la diminution des mauvaises créances fiscales. La variation est notamment atténuée par l'aide ponctuelle au secteur forestier et par les coûts relatifs aux élections générales d'octobre 2026.

En 2027-2028 et en 2028-2029, la variation des dépenses de -0,7 % et de 0,1 % respectivement est attribuable à la diminution du financement prévu pour certaines initiatives, dont la plupart viennent à échéance, à la stabilisation des investissements pour des infrastructures appartenant à des tiers, aux gestes découlant de l'examen de dépenses et, pour 2027-2028, à l'effet des dépenses en 2026-2027 des élections générales d'octobre 2026. Ces variations sont partiellement compensées par l'augmentation des dépenses d'infrastructures locales financées par des transferts fédéraux.

La reconduction du financement de plusieurs initiatives fait l'objet d'un arbitrage réalisé par le gouvernement en fonction notamment de ses priorités et de l'espace budgétaire dégagé. Ainsi, le financement des initiatives ci-dessous pourrait être reconduit avant leur échéance.

TABEAU 26

Principales initiatives dont le financement actuel diminue ou prend fin en 2027-2028 ou en 2028-2029 dans les autres portefeuilles

2027-2028	2028-2029
- Aide ponctuelle au secteur forestier (Ressources naturelles et Forêts) - Soutien aux initiatives autochtones à caractère économique, social et communautaire (Conseil exécutif) - Promotion du Québec comme destination touristique et ententes de partenariat régional et de transformation numérique (Tourisme) - Modernisation du système de justice (Justice et Sécurité intérieure) - Bonifications à l'offre de services en matière de francisation et d'attraction en région des personnes immigrantes (Immigration, Francisation et Intégration)	- Aide ponctuelle au secteur forestier (Ressources naturelles et Forêts) - Accroissement de la compétitivité du secteur bioalimentaire (Agriculture, Pêcheries et Alimentation) - Réaffirmation du rôle de Télé-Québec en programmation jeunesse et culturelle, affirmation d'une présence en ligne pour les contenus culturels québécois, poursuite et adaptation du Plan d'action gouvernemental en culture et bonification du financement de la Stratégie québécoise de l'audiovisuel 2026-2031 (Culture et Communications) - Bonification de l'appui offert pour l'apprentissage du français par le déploiement de Francisation Québec (Immigration, Francisation et Intégration)

Note : La sélection des initiatives est basée sur l'importance relative de chacun des portefeuilles.

²⁶ Il s'agit du ministère des Finances, du ministère du Conseil exécutif et du Secrétariat du Conseil du trésor.

❑ Les hypothèses, les risques et l'analyse de sensibilité pour les dépenses de portefeuilles

■ Les hypothèses

Le ministère des Finances fixe la cible pluriannuelle de dépenses pour l'horizon du cadre financier. Elle est établie essentiellement en fonction des orientations budgétaires du gouvernement.

- Cette cible est notamment tributaire des coûts de reconduction des programmes, de l'évolution des revenus ainsi que de l'analyse et du suivi en cours d'année des revenus et des dépenses du gouvernement.

Le Secrétariat du Conseil du trésor, en collaboration avec les ministères, estime les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux. Ces coûts représentent l'évaluation exhaustive des dépenses liées au maintien de la prestation des services et des programmes existants.

- Étant donné la sensibilité des dépenses à certains paramètres économiques et démographiques, le calcul des coûts de reconduction considère des facteurs tels que l'évolution des prix des biens et services, la variation de la population, le vieillissement démographique et les changements dans les différentes clientèles.
- Il prend également en compte l'impact des décisions gouvernementales, concernant par exemple le coût lié à des engagements passés et aux conventions collectives.

TABLEAU 27

Facteurs qui influencent les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et la cible pluriannuelle de dépenses

Coûts de reconduction des portefeuilles gouvernementaux	Cible pluriannuelle de dépenses
– Variation de la clientèle	– Capacité de financement, tributaire notamment de l'évolution des revenus
– Variation des prix	– Politiques fiscale et budgétaire
– Variation de la population	– Orientations budgétaires, dont les nouvelles initiatives du budget
– Engagements passés	– Suivi en cours d'année des revenus et des dépenses
– Taux d'actualisation liés à certains passifs	

La cible pluriannuelle des dépenses est comparée aux coûts de reconduction des programmes gouvernementaux pour la gestion éventuelle des écarts constatés.

Lorsque les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux sont supérieurs à la cible pluriannuelle de dépenses, des priorités doivent être établies et des choix impliquant des initiatives visant le contrôle des dépenses, de réaffectation ou de relèvement de la cible peuvent être effectués afin de réduire, voire d'éliminer, l'écart entre les coûts de reconduction et la cible de dépenses.

- Les ministères et organismes publics ont la responsabilité d'identifier des mesures qui devraient être mises en place afin d'assurer l'atteinte de leur cible de dépenses, sous la coordination du Secrétariat du Conseil du trésor.

TABLEAU 28

Gestion des écarts entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et la cible pluriannuelle de dépenses

Cible globale de dépenses	<	Coûts de reconduction	➡	Mesures d'économie à identifier, réaffectation ou relèvement des dépenses
Cible globale de dépenses	>	Coûts de reconduction	➡	Espace budgétaire pour de nouvelles initiatives ou pour la réduction de l'objectif de dépenses

Dans le but d'assurer le financement intégral des services publics en place, l'écart existant entre les coûts de reconduction des programmes gouvernementaux et la cible des dépenses doit être éliminé pour l'année financière visée par le budget.

Pour les exercices financiers suivants, des écarts peuvent subsister. Lors de la prochaine mise à jour des coûts de reconduction des programmes gouvernementaux, l'écart existant pour l'année visée par le budget doit être à son tour éliminé.

▪ **La démographie**

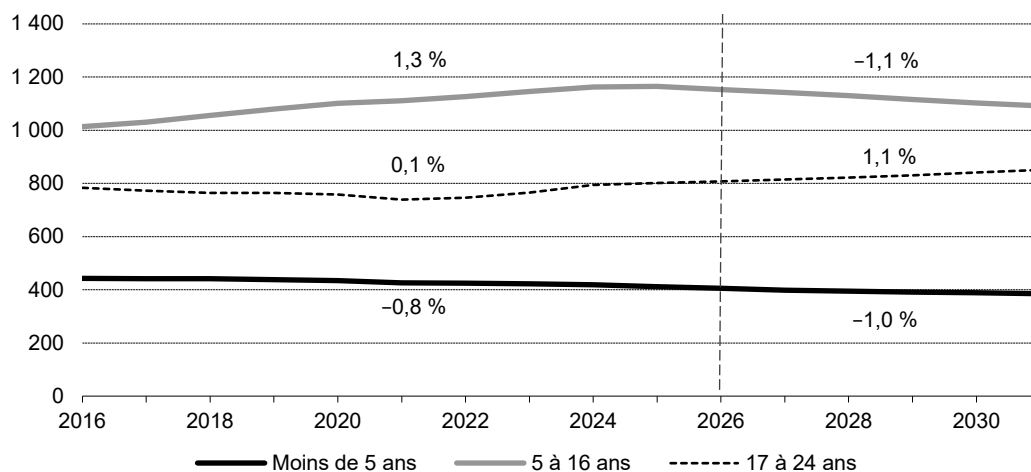
Les variations de la taille de la population ainsi que de la structure de celle-ci selon les différents groupes d'âge influent sur le niveau et la composition des dépenses publiques. Les prévisions de la démographie sont donc prises en considération dans l'évaluation des coûts de reconduction des programmes pour les portefeuilles qui offrent des services à des clientèles spécifiques.

- La nature et le coût des services publics diffèrent entre les différents groupes d'âge. Notamment :
 - les enfants âgés de moins de 5 ans bénéficient de places de services de garde;
 - les jeunes âgés de 5 à 16 ans reçoivent des services d'enseignement aux niveaux primaire et secondaire;
 - une proportion de jeunes adultes âgés de 17 à 24 ans fréquentent des établissements d'enseignement supérieur.

Au cours des prochaines années, chez les personnes âgées de 24 ans et moins, seul le nombre de personnes âgées de 17 à 24 ans connaîtra une croissance, soit de 1,1 % en moyenne par année.

GRAPHIQUE 13

Évolution des personnes âgées de 24 ans et moins au Québec de 2016 à 2031
(population en milliers de personnes et taux de croissance annuel moyen en pourcentage)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

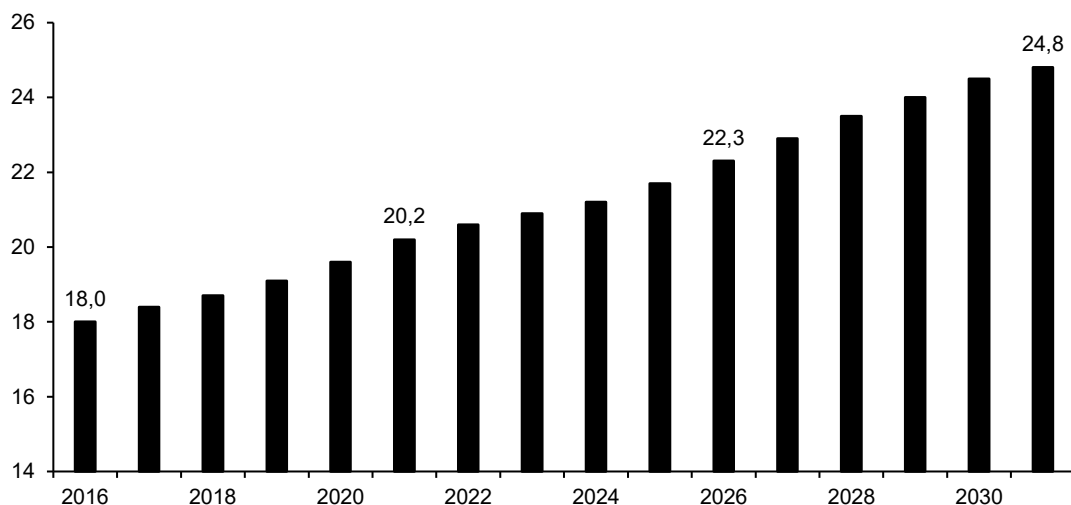
Par ailleurs, la croissance du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus a une incidence sur les dépenses du portefeuille Santé et Services sociaux.

— Ce facteur aura aussi une influence sur les coûts de reconduction des programmes de ce portefeuille.

De 2016 à 2026, le pourcentage de personnes âgées de 65 ans et plus dans la population totale est passé de 18,0 % à 22,3 %.

GRAPHIQUE 14

Évolution du nombre de personnes âgées de 65 ans et plus de 2016 à 2031
(en pourcentage de la population totale)



Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada et ministère des Finances du Québec.

■ La rémunération des employés de l'État

Les prix de l'ensemble des services publics prennent également en considération les effets de l'augmentation de la rémunération et des coûts liés au maintien de l'équité salariale ainsi qu'aux ententes particulières.

Des ententes sur la rémunération ont été conclues avec la quasi-totalité des employés de l'État, ce qui favorise la prévisibilité des dépenses du gouvernement jusqu'en 2027-2028. Les ententes prévoient notamment :

- des augmentations annuelles de 6,0 % en 2023-2024, de 2,8 % en 2024-2025, de 2,6 % en 2025-2026, de 2,5 % en 2026-2027 et de 3,5 % en 2027-2028;
- une clause d'ajustement salarial liée à l'IPC du Québec pour les années 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, pouvant aller jusqu'à 1 %.

Le cadre financier de la négociation comprend des paramètres salariaux s'élevant à 17,40 % qui s'échelonnent sur cinq ans, auxquels s'ajoute la clause d'ajustement salarial, estimée à 0,70 %.

TABEAU 29

Augmentations salariales négociées pour la période 2023-2028 (en pourcentage)

	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total 5 ans
Paramètres salariaux	6,00	2,80	2,60	2,50	3,50	17,40
Clause d'ajustement salarial ⁽¹⁾	s. o.	s. o.	0,11	0,59	—	0,70
TOTAL	6,00	2,80	2,71	3,09	3,50	18,10

Note : Les augmentations salariales représentent celles qui ont été négociées avec le Front commun et plusieurs autres syndicats.

(1) Le taux de la clause d'ajustement salarial pour 2025-2026 est confirmé. Pour 2026-2027 et 2027-2028, les taux sont des prévisions selon les données économiques du ministère des Finances du Québec en date du 26 juin 2026.

Ententes avec les fédérations de médecins

Le 23 avril 2026 était entérinée l'entente de principe entre le gouvernement du Québec et la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ). Cette entente prévoit une augmentation de l'enveloppe budgétaire globale des médecins spécialistes de 9 %, à laquelle peuvent s'ajouter 2 % sous réserve de l'atteinte de cibles de performance. L'entente prévoit également des engagements significatifs du gouvernement pour augmenter la capacité opératoire et financer des projets favorisant l'accès à la médecine spécialisée.

Rappelons qu'en décembre 2025, le gouvernement du Québec a conclu une entente avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) dans laquelle est accordée une hausse de l'enveloppe budgétaire globale de 14,5 % sur cinq ans, à laquelle s'ajoutent 2,5 % conditionnellement à l'atteinte d'une cible de prise en charge de patients.

Tant pour la FMOQ que pour la FMSQ, l'accord-cadre était échu depuis le 31 mars 2023. Les ententes négociées couvrent la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028.

■ Les risques

La variation des clientèles cibles peut avoir un impact sur les dépenses d'un portefeuille ministériel.

- Une variation de la clientèle recevant de l'aide financière de dernier recours, par exemple à la suite d'un ralentissement économique, pourrait représenter un risque et avoir une incidence sur les prévisions de dépenses pour le portefeuille Emploi et Solidarité sociale.
- Une variation imprévue des effectifs dans les écoles primaires et secondaires, les cégeps ou les universités pourrait avoir un impact sur les dépenses des portefeuilles Éducation et Enseignement supérieur.
- Les dépenses pour le portefeuille Famille pourraient varier à la suite d'un changement dans la clientèle des services de garde subventionnés.

Un changement dans l'évolution du niveau général des prix peut influencer sur l'ensemble des dépenses publiques. Ce risque touche différemment les portefeuilles.

Les changements technologiques peuvent aussi être à l'origine d'une évolution des dépenses dans certains secteurs.

- Les dépenses en santé et services sociaux, par exemple, sont en grande partie liées aux coûts des médicaments et des équipements pour la réalisation de diagnostics qui ont un fort contenu technologique.

De manière générale, les dépenses peuvent être modifiées dans le cas, par exemple, de nouveaux besoins particuliers de la population.

La justesse de la prévision des dépenses de rémunération est augmentée lorsque la rémunération des employés de l'État est encadrée par des ententes. Des ententes ont été conclues avec presque tous les salariés de l'État jusqu'en 2027-2028. Une petite volatilité demeure présente, puisque certains groupes sont toujours en négociation et que la plupart des ententes comportent une clause d'ajustement salarial qui varie en fonction de l'IPC observé à la fin de certaines années.

Les changements climatiques peuvent entraîner des répercussions économiques importantes pour le gouvernement en ayant, par exemple, des incidences sur le prix des produits, sur la valeur des actifs non financiers lors de dommages causés aux infrastructures ou sur les mesures d'aides aux citoyens et aux entreprises dans les cas de sinistres²⁷.

■ L'analyse de sensibilité

Les prévisions du cadre financier prennent en compte :

- les choix budgétaires du gouvernement, qui découlent de la priorisation de certains secteurs par rapport à d'autres dans l'allocation des dépenses;
- les variables socioéconomiques, qui sont liées aux facteurs de prix (inflation) et de démographie (variation de la population).

Les deux tableaux ci-après indiquent la sensibilité des dépenses de portefeuilles en fonction des choix budgétaires et des facteurs socioéconomiques.

- Il convient de noter que les données incluses dans ces tableaux sont des indications et que les impacts peuvent différer en fonction de la nature et de l'interaction des facteurs de risque.

²⁷ D'autres exemples d'incidences sont accessibles sur Québec.ca, à : <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/actions-lutter-contre-changements-climatiques/comprendre-changements-climatiques/impacts>.

▪ Les choix budgétaires

Les dépenses peuvent varier selon les choix du gouvernement dans l'allocation de ses disponibilités budgétaires. Ainsi, pour l'année financière 2026-2027, une variation de 1 % des dépenses du portefeuille :

- Santé et Services sociaux entraînerait une variation de l'ordre de 700 millions de dollars;
- Éducation entraînerait une variation de l'ordre de 240 millions de dollars;
- Enseignement supérieur entraînerait une variation de l'ordre de 120 millions de dollars.

TABEAU 30

Sensibilité des dépenses à une variation de 1 % pour chaque portefeuille

(en millions de dollars)

	Impacts pour l'année financière 2026-2027
Santé et Services sociaux	700
Éducation	240
Enseignement supérieur	120
Famille	100
Transports et Mobilité durable	80
Emploi et Solidarité sociale	60
Affaires municipales et Habitation	60
Économie, Innovation et Énergie	50
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	20
Autres portefeuilles	190
TOTAL	1 610

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

▪ Les facteurs socioéconomiques

L'analyse effectuée permet également d'estimer la sensibilité des dépenses de portefeuilles à certains facteurs socioéconomiques.

▪ La démographie

Les dépenses sont influencées par les variations de la population totale et par la variation de la taille de la clientèle de certains services en particulier.

Par exemple, une variation de 1 % de l'ensemble de la population ferait varier les dépenses totales d'environ 1 270 millions de dollars, soit 0,8 point de pourcentage.

Une variation de 1 % du nombre de personnes âgées de 5 à 16 ans, soit la population qui influence notamment la demande pour les services éducatifs, aurait une incidence de 300 millions de dollars sur les dépenses totales.

▪ Les prix

Les dépenses publiques sont influencées par les prix des services offerts par le gouvernement, dont l'évolution est étroitement liée à celle du niveau général des prix dans l'économie, c'est-à-dire à l'inflation. Ainsi, une variation des prix pourrait amener des variations dans les dépenses de portefeuilles.

Les résultats montrent qu'une variation uniforme de 1 % des prix induirait une variation de 760 millions de dollars des dépenses, soit 0,5 point de pourcentage des dépenses totales.

TABLEAU 31

Sensibilité des dépenses de portefeuilles à une variation de 1 % de variables socioéconomiques

Variables socioéconomiques		Impacts pour l'année financière 2026-2027	
		En M\$	En point de pourcentage
Démographie			
Population totale	Dépenses totales	1 270	0,8
	Par portefeuille :		
	– Santé et Services sociaux		0,9
	– Éducation		0,9
	– Enseignement supérieur		1,0
	– Famille		1,0
	– Autres		0,4
0 à 4 ans	Dépenses totales	90	0,1
	Par portefeuille :		
	– Famille		0,6
5 à 16 ans	Dépenses totales	300	0,1
	Par portefeuille :		
	– Éducation		0,9
17 à 24 ans	Dépenses totales	150	0,1
	Par portefeuille :		
	– Enseignement supérieur		0,9
65 ans et plus	Dépenses totales	420	0,3
	Par portefeuille :		
	– Santé et Services sociaux		0,5
Prix			
Inflation	Dépenses totales	760	0,5
	Par portefeuille :		
	– Santé et Services sociaux		0,4
	– Éducation		0,3
	– Enseignement supérieur		0,6
	– Famille		1,0
	– Autres		0,6

4.2.2 Le service de la dette

Le service de la dette se compose des intérêts sur la dette directe ainsi que des intérêts sur le passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic.

Il s'établira à 10,5 milliards de dollars en 2026-2027, à 10,9 milliards de dollars en 2027-2028 et à 11,4 milliards de dollars en 2028-2029, ce qui représente respectivement des variations de 3,6 %, de 3,4 % et de 4,9 %.

En 2026-2027, en 2027-2028 et en 2028-2029, les intérêts sur la dette directe varieront respectivement de 6,0 %, de 3,1 % et de 7,0 %, et ce, en raison notamment de l'augmentation du niveau de la dette et de l'évolution prévue des taux d'intérêt.

Les intérêts sur le passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs réduisent le service de la dette depuis 2025-2026 en raison des revenus de placement du FARR, qui sont déduits du service de la dette et qui surpassent maintenant l'intérêt sur les obligations relatives aux régimes de retraite.

En 2025-2026, le FARR a réalisé un rendement de 7,06 %. Pour 2026-2027 et les années subséquentes, le rendement espéré du FARR à long terme, soit 6,45 % par année, est utilisé pour estimer les revenus de placement du FARR. Il est à noter que les écarts de rendement sont intégrés graduellement au cadre financier, et ce, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR).

TABLEAU 32

Évolution du service de la dette

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	TCAM ⁽¹⁾
Intérêts sur la dette directe ⁽²⁾	10 591	11 225	11 572	12 386	
<i>Variation en %</i>	<i>7,7</i>	<i>6,0</i>	<i>3,1</i>	<i>7,0</i>	<i>5,4</i>
Intérêts sur le passif au titre des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs ⁽³⁾	-443	-709	-702	-984	
TOTAL	10 148	10 516	10 870	11 402	
<i>Variation en %</i>	<i>1,8</i>	<i>3,6</i>	<i>3,4</i>	<i>4,9</i>	<i>4,0</i>

(1) Il s'agit du taux de croissance annuel moyen, qui correspond à la moyenne géométrique sur trois ans, soit de 2026-2027 à 2028-2029.

(2) Les intérêts sur la dette directe comprennent les revenus du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement. Ces revenus, qui sont déduits du service de la dette, sont composés des intérêts générés sur les placements ainsi que des gains et des pertes sur disposition. La prévision de ces revenus peut être révisée à la hausse comme à la baisse, car elle est intimement liée à l'évolution des taux d'intérêt et au comportement du marché. Ces revenus totalisent 737 M\$ en 2025-2026, 619 M\$ en 2026-2027, 935 M\$ en 2027-2028 et 970 M\$ en 2028-2029.

(3) Ces intérêts correspondent aux intérêts sur les obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs des employés des secteurs public et parapublic, diminués principalement des revenus de placement du FARR.

❑ **Les hypothèses, les risques et l'analyse de sensibilité**

■ **Les hypothèses**

La prévision du service de la dette repose principalement sur la prévision du niveau de la dette, des taux d'intérêt et du rendement du FARR.

■ **Les risques**

Les principaux risques liés à la prévision du service de la dette sont une variation des taux d'intérêt plus importante que prévu et un rendement différent de celui attendu pour le FARR.

Le FARR est un actif constitué pour le paiement des prestations de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Il est géré par la Caisse de dépôt et placement du Québec.

Les revenus du FARR sont déduits du service de la dette. Il en découle qu'un rendement moins (plus) élevé que prévu entraînerait une hausse (baisse) du service de la dette.

■ **L'analyse de sensibilité**

Une variation plus importante que prévu des taux d'intérêt de 1 point de pourcentage sur une pleine année entraînerait une variation de la dépense d'intérêts de 640 millions de dollars la première année et de 1,8 milliard de dollars la cinquième année.

Un rendement réalisé par le FARR qui serait de 1 point de pourcentage inférieur (supérieur) au rendement prévu entraînerait une augmentation (baisse) du service de la dette de l'ordre de 35 millions de dollars l'année suivante et de 209 millions de dollars cinq ans après.

Par ailleurs, le gouvernement ne conserve aucune exposition de sa dette aux devises étrangères, et ce, de manière à neutraliser l'effet de leurs fluctuations sur le service de la dette.

5. LA DETTE DU QUÉBEC

Il existe différents concepts de dette pour mesurer l'endettement d'un gouvernement. Le gouvernement du Québec présente, dans ses documents budgétaires, l'information sur chacun de ces concepts.

- Le poids de la dette brute s'est établi à 41,1 % au 31 mars 2026; il est prévu qu'il s'établira à 41,5 % au 31 mars 2031.
- Le poids de la dette nette s'est établi à 38,1 % au 31 mars 2026; il est prévu qu'il s'établira à 36,0 % au 31 mars 2031.
 - La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour les années financières 2032-2033 et 2037-2038, la dette nette présentée aux états financiers du gouvernement ne pourra excéder respectivement 38,0 % et 35,0 % du PIB.
- Le poids de la dette représentant les déficits cumulés s'est établi à 19,7 % au 31 mars 2026; il est prévu qu'il s'établira à 16,7 % au 31 mars 2031.

TABLEAU 33

Dettes du gouvernement du Québec au 31 mars selon différents concepts (en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
DETTE BRUTE⁽¹⁾	265 547	280 807	295 462	305 967	311 817	316 499
<i>En % du PIB</i>	<i>41,1</i>	<i>42,0</i>	<i>42,8</i>	<i>42,8</i>	<i>42,2</i>	<i>41,5</i>
Moins : Actifs financiers, nets des autres éléments de passif ⁽²⁾	-19 640	-27 351	-30 396	-35 265	-38 616	-41 514
DETTE NETTE	245 907	253 456	265 066	270 702	273 201	274 985
<i>En % du PIB</i>	<i>38,1</i>	<i>37,9</i>	<i>38,4</i>	<i>37,9</i>	<i>37,0</i>	<i>36,0</i>
Moins : Actifs non financiers	-118 509	-121 129	-129 824	-136 865	-142 433	-147 675
DETTE REPRÉSENTANT LES DÉFICITS CUMULÉS	127 398	132 327	135 242	133 837	130 768	127 310
<i>En % du PIB</i>	<i>19,7</i>	<i>19,8</i>	<i>19,6</i>	<i>18,7</i>	<i>17,7</i>	<i>16,7</i>

Note : Une nouvelle norme comptable (chapitre SP 1202 – Présentation des états financiers) est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2026. À partir de cette date, le concept de dette nette est remplacé par celui de passif financier net. Ce changement sera présenté dans les prochains comptes publics. L'ajustement concerne un poste du passif que l'on appelle les revenus reportés. Les passifs dits non financiers, qui correspondent à des revenus reportés, ne sont plus ajoutés à la dette nette, qui comprenait auparavant l'ensemble des passifs. Ceux-ci continuent cependant à être considérés dans le calcul de la dette représentant les déficits cumulés, qui est renommée le « passif net ». Ce changement entraîne une réduction de la dette nette au PIB de 0,9 point de pourcentage en 2026-2027. Toutefois, il n'engendre aucune variation en ce qui concerne la dette brute et la dette représentant les déficits cumulés.

- (1) La dette brute exclut les emprunts effectués par anticipation et tient compte des sommes accumulées dans le Fonds des générations à la valeur comptable. Il est à noter qu'au 31 mars 2026, la juste valeur du Fonds des générations était plus élevée de 3,8 G\$ (0,6 % du PIB) que sa valeur comptable.
- (2) Les actifs financiers comprennent notamment les participations dans les entreprises du gouvernement (par exemple, Hydro-Québec) et les comptes à recevoir. Les autres éléments de passif (par exemple, les comptes à payer) en sont soustraits. À partir du 1^{er} avril 2026, les passifs non financiers ne sont plus déduits des actifs financiers, nets des autres éléments de passif.

❑ Les hypothèses, les risques et l'analyse de sensibilité

■ Les hypothèses

Les facteurs d'évolution de la dette nette sont :

- le déficit (surplus) comptable;
 - Un déficit comptable vient augmenter la dette nette. À l'inverse, un surplus comptable vient réduire la dette nette.
- les investissements en immobilisations, qui nécessitent des emprunts et qui découlent du PQI;
- les ajustements comptables.

Il est à noter que les principaux facteurs d'évolution de la dette brute comprennent : le déficit (surplus) comptable; les investissements du gouvernement dans des entreprises, entre autres des entreprises du gouvernement, qui sont appelés les placements, prêts et avances; et les investissements en immobilisations.

La dette représentant les déficits cumulés est, quant à elle, influencée par le déficit (surplus) comptable et les ajustements comptables.

Au cours des cinq prochaines années, soit de 2026-2027 à 2030-2031, la dette nette devrait augmenter de 35,0 milliards de dollars en raison essentiellement des investissements en immobilisations. Cependant, il est prévu que la dette nette au PIB sera moins élevée au 31 mars 2031 qu'elle ne l'était au 31 mars 2026.

TABLEAU 34

Facteurs d'évolution de la dette nette

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	Dette au début de l'exercice	Déficit (surplus) comptable ⁽¹⁾	Immobilisations nettes	Ajustements comptables ⁽²⁾	Variation totale	Dette à la fin de l'exercice	En % du PIB
2025-2026	236 163	5 502	6 693	-2 451	9 744	245 907	38,1
2026-2027	239 971 ⁽³⁾	5 208	8 556	-279	13 485	253 456	37,9
2027-2028	253 456	3 194	8 695	-279	11 610	265 066	38,4
2028-2029	265 066	-1 126	7 041	-279	5 636	270 702	37,9
2029-2030	270 702	-2 790	5 568	-279	2 499	273 201	37,0
2030-2031	273 201	-3 179	5 242	-279	1 784	274 985	36,0

(1) De 2028-2029 à 2030-2031, le solde comptable intègre l'écart à résorber.

(2) Les ajustements comptables comprennent l'impact sur la dette nette d'éléments de réévaluation. En 2025-2026, la baisse de la dette nette s'explique principalement par des gains de réévaluation liés aux entreprises du gouvernement.

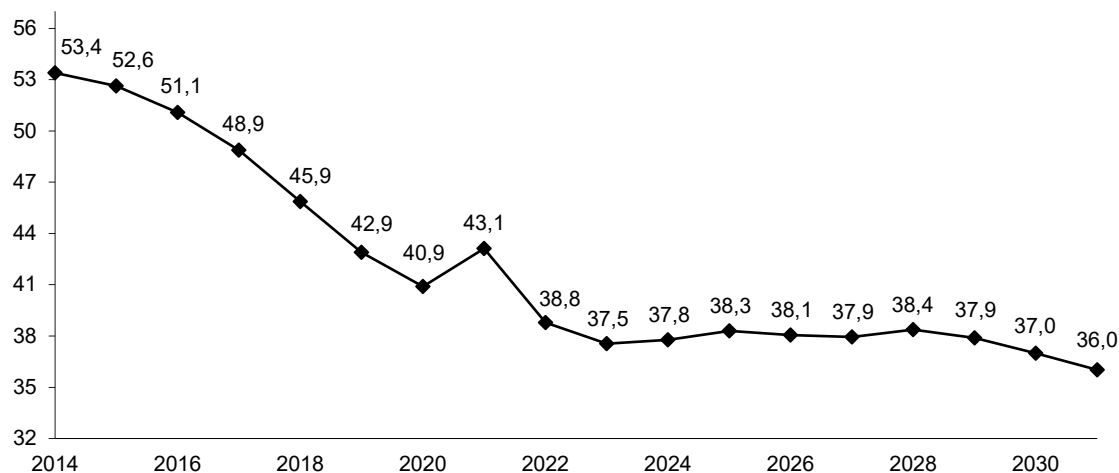
(3) À compter du 1^{er} avril 2026, le concept de dette nette est remplacé par celui de passif financier net. Il est estimé que ce changement entraîne une diminution de la dette nette de 5,9 G\$ en 2026-2027 ou 0,9 % du PIB.

Le poids de la dette nette s'établit à 38,1 % du PIB au 31 mars 2026. Il est prévu qu'il aura diminué à 36,0 % du PIB au 31 mars 2031. Il s'agira alors d'un niveau bien inférieur au sommet atteint au début des années 2010.

Il est à noter par ailleurs que le poids de la dette nette est moins élevé au 31 mars 2026 qu'il ne l'était avant la pandémie de la COVID-19, déclarée en 2020.

GRAPHIQUE 15

Dette nette au 31 mars
(en pourcentage du PIB)



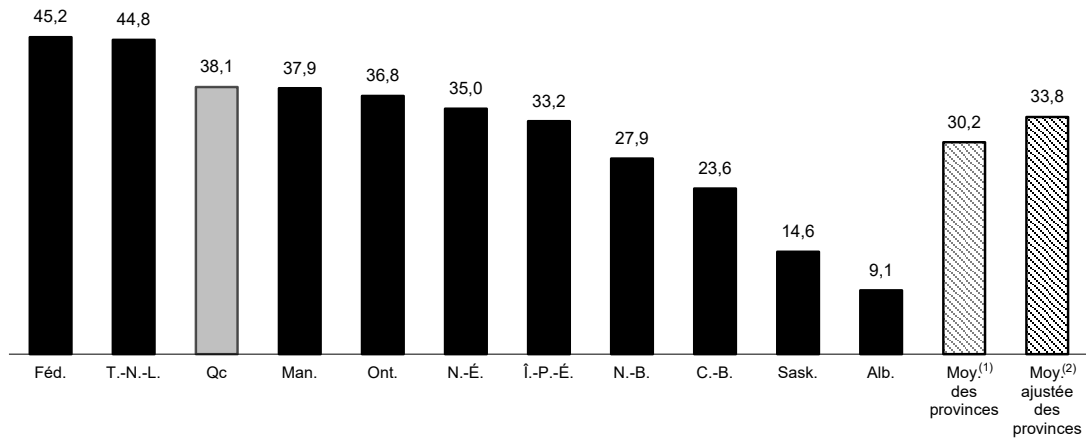
Note : À partir du 1^{er} avril 2026, le concept de dette nette est remplacé par celui de passif financier net en raison de l'entrée en vigueur de la nouvelle norme comptable portant sur la présentation des états financiers. Ce changement entraîne une réduction de la dette nette au PIB de 0,9 point de pourcentage en 2026-2027.

Dette nette des gouvernements au Canada

Au 31 mars 2026, le poids de la dette nette du Québec s'établit à 38,1 % du PIB, comparativement à 30,2 % pour la moyenne des provinces¹.

Dette nette des gouvernements au Canada au 31 mars 2026

(en pourcentage du PIB)



(1) Il s'agit d'une moyenne pondérée par le PIB.

(2) Il s'agit d'une moyenne pondérée par le PIB excluant la province la moins endettée, l'Alberta, et la province la plus endettée, Terre-Neuve-et-Labrador.

Sources : Documents budgétaires et comptes publics des gouvernements.

¹ La moyenne des provinces au 31 mars 2025 était de 28,9 %.

■ Les risques

Plusieurs risques peuvent influencer le niveau de la dette nette. Par exemple :

- des déficits comptables qui découleraient par exemple d'un ralentissement de l'économie entraîneraient une hausse de la dette nette. À l'inverse, une économie plus vigoureuse pourrait mener à des déficits moindres ou à des surplus comptables, ce qui ferait baisser la dette nette;
- une hausse éventuelle du niveau des investissements du PQI, par exemple de manière à répondre à des besoins additionnels en infrastructures publiques ou pour faire face à une hausse des coûts de construction, se traduirait par une augmentation de la dette nette, et ce, par le biais d'une hausse :
 - des immobilisations nettes pour les infrastructures appartenant au gouvernement qui font l'objet d'un amortissement,
 - des paiements de transfert, inclus dans les dépenses de portefeuilles, pour les infrastructures n'appartenant pas au gouvernement;
- un taux de réalisation moindre des investissements du PQI se traduirait de son côté par une augmentation moindre que prévu de la dette nette.

■ L'analyse de sensibilité

Dans le cas d'un déficit plus élevé que prévu, la dette nette augmenterait d'un même montant que la variation du déficit. À l'inverse, dans le cas d'un déficit moindre, la dette nette baisserait d'un même montant que la variation du déficit. La relation est la même pour chaque dollar de variation du PQI.

6. LES RAPPORTS SUR L'APPLICATION DES LOIS RELATIVES À L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE ET AU FONDS DES GÉNÉRATIONS

6.1 La Loi sur l'équilibre budgétaire

Cette section vise à présenter l'atteinte des objectifs de la Loi sur l'équilibre budgétaire et, s'il y a lieu, les écarts constatés.

La Loi sur l'équilibre budgétaire a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement. À cette fin, elle limite les circonstances pouvant entraîner la prévision d'un déficit budgétaire et prévoit, dans certains cas et en toute transparence, un processus de retour à l'équilibre budgétaire.

La Loi sur l'équilibre budgétaire
La Loi sur l'équilibre budgétaire a été adoptée par l'Assemblée nationale en 1996, puis modernisée en décembre 2023. Cette loi précise le calcul du solde budgétaire et édicte les règles applicables lorsqu'un déficit budgétaire est prévu ou constaté. En vertu de la Loi, le gouvernement ne peut prévoir aucun déficit budgétaire, sauf dans l'une des trois circonstances particulières suivantes : – une catastrophe ayant un impact majeur sur les revenus et les dépenses; – une détérioration importante des conditions économiques; – une modification dans les programmes de transferts fédéraux aux provinces, qui réduirait de façon substantielle les paiements de transfert versés au gouvernement. La Loi prévoit également la présentation d'un plan de retour à l'équilibre budgétaire lorsque le déficit budgétaire constaté pour une année financière donnée dépasse les revenus comptabilisés au Fonds des générations pour cette année, et elle précise les cas où un tel plan peut être remplacé. Le plan doit présenter des déficits décroissants sur une durée maximale de cinq ans et prévoir pour l'année financière précédant celle du retour à l'équilibre budgétaire un déficit représentant 25 % ou moins du déficit budgétaire visé au paragraphe précédent.

❑ Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

L'atteinte des objectifs de la Loi sur l'équilibre budgétaire se mesure par la réalisation d'un solde budgétaire nul ou positif, calculé conformément aux dispositions de la Loi. Autrement, le ministre doit faire rapport sur la circonstance qui explique la prévision d'un déficit budgétaire. Le tableau 35 présente les composantes permettant d'établir le solde budgétaire au sens de la Loi.

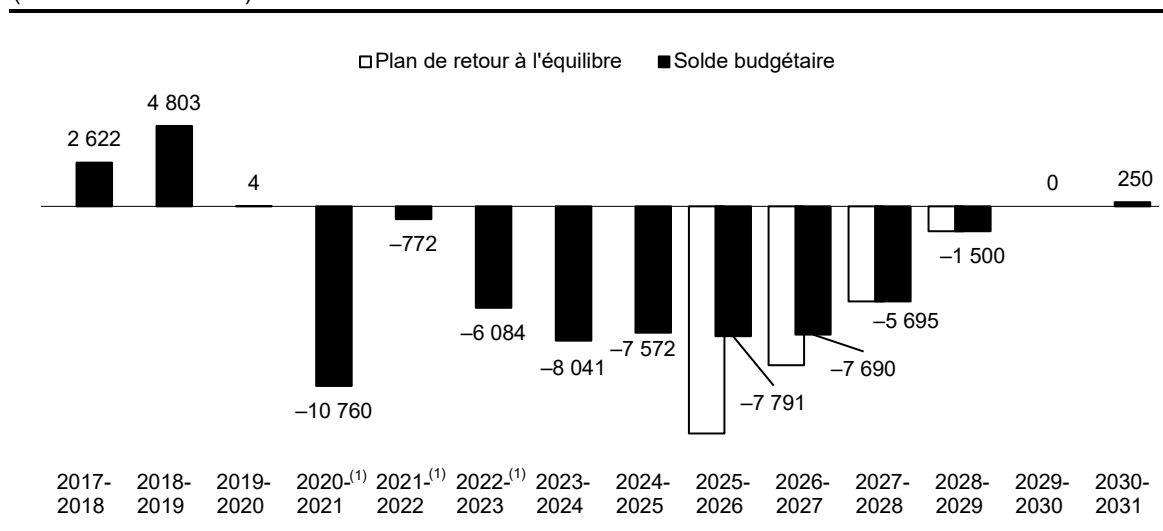
Pour les années 2017-2018 à 2019-2020, l'équilibre budgétaire au sens de la Loi a été atteint. Pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, la pandémie de COVID-19 a eu un impact majeur sur le cadre financier du gouvernement. D'ailleurs, des modifications ont été apportées à la Loi sur l'équilibre budgétaire dans le but de suspendre l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire pour ces années. Cependant, l'équilibre budgétaire a été atteint en 2020-2021 et en 2021-2022 grâce à l'utilisation de la réserve de stabilisation. Un plan de résorption du déficit a été présenté lors du discours sur le budget 2023-2024, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire en vigueur à ce moment.

En décembre 2023, la Loi a été modernisée afin de la rendre plus simple et plus flexible, mais en la gardant tout aussi contraignante quant à l'obligation de prévoir l'équilibre budgétaire. Les *Comptes publics 2022-2023*, publiés après l'entrée en vigueur de la Loi modernisée, affichaient un déficit, au sens de la Loi, de 6 084 millions de dollars. Puisque ce déficit était supérieur aux revenus consacrés au Fonds des générations, un plan de retour à l'équilibre budgétaire a été présenté lors du discours sur le budget 2025-2026.

Le cadre financier du *Rapport préélectoral sur l'état des finances publiques du Québec – Août 2026* est conforme à la Loi, puisque les déficits prévus sont inférieurs ou égaux à ceux du plan déposé dans le cadre du budget 2025-2026.

GRAPHIQUE 16

Solde budgétaire de 2017-2018 à 2030-2031 (en millions de dollars)



Note : Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(1) Avant 2023-2024, la Loi permettait la prise en compte de la réserve de stabilisation afin d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

L'utilisation de la réserve de stabilisation a permis d'atteindre l'équilibre budgétaire pour les années 2020-2021 et 2021-2022 et d'établir le solde budgétaire déficitaire à 5 635 M\$ pour l'année 2022-2023 (6 084 M\$ étant le solde budgétaire avant utilisation de la réserve de stabilisation). La réserve de stabilisation a été abolie en 2023-2024.

Solde budgétaire au sens de la Loi

Le solde budgétaire correspond essentiellement au surplus ou au déficit présenté dans les comptes publics (surplus ou déficit lié aux activités), réduit du montant des revenus consacrés au Fonds des générations et ajusté pour prendre en compte certaines modifications comptables, le cas échéant. Cette définition du solde budgétaire s'avère plus contraignante que celle des autres provinces et reflète la volonté du gouvernement de réduire la dette et de préserver l'équité générationnelle.

Avant 2023-2024, la Loi permettait la prise en compte de la réserve de stabilisation afin d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Dans une situation où le solde budgétaire calculé était déficitaire, l'utilisation d'un montant équivalent provenant de la réserve permettait au gouvernement de présenter un solde budgétaire nul et d'atteindre l'équilibre budgétaire sans avoir à mettre en place un plan financier de résorption. Le solde budgétaire ainsi obtenu correspondait au solde budgétaire au sens de la Loi après la prise en compte de la réserve de stabilisation, laquelle a été abolie à compter de 2023-2024.

❑ Le plan de retour à l'équilibre budgétaire

Les orientations encadrant le plan de retour à l'équilibre budgétaire, le suivi de ce plan et la trajectoire de retour à l'équilibre budgétaire sont présentés dans la section 3.

TABLEAU 35

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire
(en millions de dollars)

Année financière	Surplus (déficit) comptable ⁽²⁾	Revenus consacrés au Fonds des générations	Modifications comptables et autres ⁽³⁾	Solde budgétaire au sens de la Loi	Réserve de stabilisation ⁽¹⁾		Solde budgétaire au sens de la Loi après réserve ⁽⁴⁾
					Affectations	Utilisations	
2015-2016	3 269	-1 453	375	2 191	-2 191	—	—
2016-2017	3 944	-2 001	418	2 361	-2 361	—	—
2017-2018	2 804	-2 293	2 111	2 622	-2 622	—	—
2018-2019	7 675	-3 477	605	4 803	-4 803	—	—
2019-2020	1 845	-2 606	765	4	-4	—	—
2020-2021	-4 378	-3 313	-3 069	-10 760	—	10 760	—
2021-2022	2 567	-3 617	278	-772	—	772	—
2022-2023	-3 126	-3 082	124	-6 084	—	449	-5 635 ⁽⁵⁾
2023-2024	-5 994	-2 047	—	-8 041 ⁽⁶⁾	s. o.	s. o.	s. o.
2024-2025	-5 175	-2 397	—	-7 572 ⁽⁶⁾	s. o.	s. o.	s. o.
2025-2026	-5 502	-2 289	—	-7 791 ⁽⁷⁾	s. o.	s. o.	s. o.
2026-2027	-5 208	-2 482	—	-7 690 ⁽⁷⁾	s. o.	s. o.	s. o.

(1) La réserve de stabilisation a été abrogée le 7 décembre 2023.

(2) Les surplus (déficits) annuels ont été redressés pour tenir compte notamment de la norme comptable sur les paiements de transfert et de celle sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

(3) Afin de respecter les dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire, des ajustements sont apportés pour tenir compte des redressements effectués dans les comptes publics, dont le changement d'application de la norme comptable sur les paiements de transfert et son incidence sur le déficit cumulé en 2020-2021.

(4) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire après réserve correspond au solde budgétaire qui tient compte des affectations à la réserve de stabilisation et des utilisations de la réserve pour le maintien de l'équilibre budgétaire ou la réduction du déficit budgétaire.

(5) L'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire a été suspendue du 25 mars 2021 au 31 mars 2023.

(6) Des déficits sont permis en 2023-2024 et en 2024-2025. Puisque le déficit de 2022-2023 est supérieur aux revenus consacrés au Fonds des générations, des déficits sont permis les deux années suivantes, soit avant le dépôt du plan de retour à l'équilibre budgétaire.

(7) Un plan de retour à l'équilibre budgétaire a été déposé en mars 2025. Pendant l'exécution d'un plan, un déficit est permis s'il est égal ou inférieur à celui du plan.

6.2 La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations

❑ L'objectif de réduction de la dette

La Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations prévoit que, pour les années financières 2032-2033 et 2037-2038, la dette nette présentée aux états financiers du gouvernement ne pourra excéder respectivement 38,0 % et 35,0 % du PIB.

Ces ratios correspondent à la limite maximale des cibles respectives de 35,5 % et de 32,5 % du PIB, telles que révisées par le gouvernement dans le discours sur le budget de mars 2025. L'évolution de la situation budgétaire depuis le budget de mars 2023 appelait à une révision de ces cibles.

- Étant donné qu'il est difficile de prévoir à long terme l'évolution de l'économie, le gouvernement continue de joindre un intervalle à ces deux cibles.

TABEAU 36

Les cibles de réduction de la dette annoncées dans le budget de mars 2025

Dette nette d'ici 2032-2033 (cible intermédiaire)	35,5 % du PIB ($\pm 2,5$ % du PIB)
Dette nette d'ici 2037-2038	32,5 % du PIB ($\pm 2,5$ % du PIB)

Le ministère des Finances effectue des prévisions détaillées de la dette sur cinq ans. À des fins informatives, une projection du ratio de la dette nette au PIB a été effectuée jusqu'en 2037-2038.

Sur la base de cette projection, il est prévu que :

- la dette nette au PIB s'établira à 34,5 % au 31 mars 2033, ce qui est inférieur à la limite maximale de 38,0 % du PIB;
- la dette nette au PIB s'établira à 30,8 % au 31 mars 2038, ce qui est inférieur à la limite maximale de 35,0 % du PIB.

❑ Les versements au Fonds des générations

Trois sources de revenus sont consacrées au Fonds des générations :

- les redevances hydrauliques, qui sont payées par Hydro-Québec et les producteurs privés d'hydroélectricité;
- une contribution additionnelle d'Hydro-Québec, fixée à 650 millions de dollars par année, prise à même le dividende versé par Hydro-Québec au gouvernement;
- les revenus provenant du placement des sommes constituant le Fonds des générations.

En 2026-2027, les revenus consacrés au Fonds des générations s'établiront à 2,5 milliards de dollars. Ils augmenteront graduellement chaque année pour atteindre 2,9 milliards de dollars en 2030-2031.

Rappelons qu'en décembre 2023, des changements ont été apportés à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations en ce qui a trait aux revenus consacrés. Depuis 2023-2024, les revenus qui découlent de l'indexation du prix de l'électricité patrimoniale, les revenus miniers, une somme annuelle de 500 millions de dollars provenant de la taxe spécifique sur les boissons alcooliques et les biens non réclamés ne sont plus versés au Fonds des générations. Par ailleurs, les dons, les legs et les autres contributions reçus par le ministre des Finances continuent d'être versés au Fonds des générations.

TABLEAU 37

Fonds des générations

(en millions de dollars, sauf indication contraire)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Valeur comptable au début	16 855	16 644	18 541	21 042	23 668	26 458
Revenus consacrés						
Redevances hydrauliques						
Hydro-Québec	752	816	886	898	942	955
Producteurs privés	116	126	127	130	133	136
Sous-total	868	942	1 013	1 028	1 075	1 091
Contribution additionnelle d'Hydro-Québec	650	650	650	650	650	650
Revenus de placement ⁽¹⁾	771	890	838	948	1 065	1 188
Total des revenus consacrés	2 289	2 482	2 501	2 626	2 790	2 929
Versement provenant du Fonds d'électrification et de changements climatiques	—	1 915	—	—	—	—
Total des versements	2 289	4 397	2 501	2 626	2 790	2 929
Utilisation du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts	-2 500	-2 500	—	—	—	—
Valeur comptable à la fin	16 644	18 541	21 042	23 668	26 458	29 387
En % de la dette nette	6,8	7,3	7,9	8,7	9,7	10,7
En % du PIB	2,6	2,8	3,0	3,3	3,6	3,9

(1) Les revenus de placement du Fonds des générations correspondent à ceux qui sont matérialisés (revenus d'intérêts, dividendes, gains sur disposition d'actifs, etc.). La prévision peut donc être révisée à la hausse comme à la baisse en fonction du moment où les gains ou les pertes sont effectivement réalisés. Un rendement annuel comptable de 4,4 % est prévu : ce taux correspond à la moyenne historique. Par ailleurs, le rendement espéré à long terme, en tenant compte des revenus non matérialisés, est de 6,2 %.

Au 31 mars 2026, le solde du Fonds des générations s'est établi à 16,6 milliards de dollars, ce qui correspond à 6,8 % de la dette nette. Il est prévu que la valeur comptable du Fonds des générations atteigne 29,4 milliards de dollars au 31 mars 2031. Conformément à la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations, cette somme, qui est déduite de la dette brute, ne peut servir qu'au remboursement de la dette sur les marchés financiers.

Les retraits du Fonds des générations pour le remboursement d'emprunts se sont élevés à 2,5 milliards de dollars en 2025-2026. Des retraits de 2,5 milliards de dollars sont également prévus en 2026-2027. Ces retraits contribuent à réduire les montants prévus pour le programme de financement et à alléger le service de la dette.

Il est à noter par ailleurs qu'au 31 mars 2026, la juste valeur du Fonds des générations était plus élevée de 3,8 milliards de dollars (0,6 % du PIB) que sa valeur comptable. Cette plus-value n'est pas déduite du niveau de la dette, car c'est la valeur comptable qui est utilisée pour le calcul de la dette.

GRAPHIQUE 17

Évolution de la valeur comptable du Fonds des générations au 31 mars
(en millions de dollars)

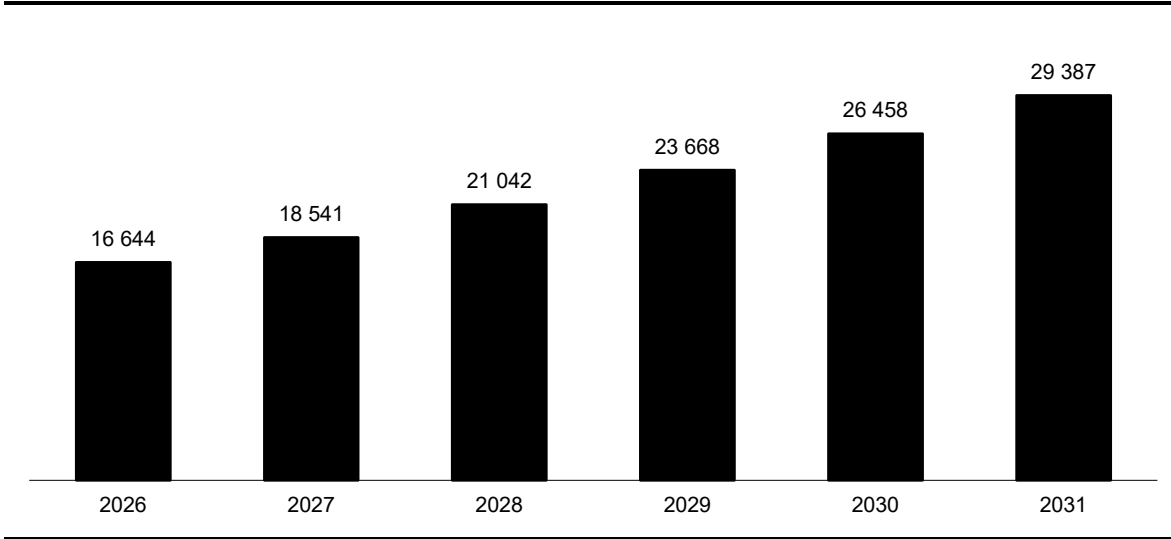


TABLEAU 38

Valeur comptable et juste valeur du Fonds des générations au 31 mars
(en millions de dollars)

	Valeur comptable	Juste valeur ⁽¹⁾	Écart (gains non matérialisés)
2015	6 938	8 271	-1 333
2016	8 522	9 717	-1 195
2017	10 523	12 324	-1 801
2018	12 816	15 101	-2 285
2019	8 293	9 882	-1 589
2020	8 899	9 776	-877
2021	12 212	13 687	-1 475
2022	15 829	17 592	-1 763
2023	18 911	20 542	-1 631
2024	18 458	20 945	-2 487
2025	16 855	19 929	-3 074
2026	16 644	20 432	-3 788

(1) La juste valeur inclut les comptes débiteurs au 31 mars, soit les revenus consacrés encaissés ultérieurement par le gouvernement et versés par la suite à la Caisse de dépôt et placement du Québec.

7. LES SCÉNARIOS ALTERNATIFS DE PRÉVISION

Le Québec, à l'instar des autres régions dans le monde, évolue dans un contexte de grande incertitude et plusieurs aléas pourraient influencer les perspectives économiques et budgétaires dans un proche avenir. Notamment, l'évolution du conflit commercial avec les États-Unis ainsi que les tensions géopolitiques, en particulier au Moyen-Orient, pourraient avoir une incidence différente de ce qui est prévu sur la croissance du PIB du Québec.

Dans ce contexte, le ministère des Finances présente, dans le rapport préélectoral 2026, deux scénarios alternatifs de prévision économique pour estimer les incidences d'une récession ou d'une croissance économique plus forte que prévu sur le cadre financier et sur la dette du gouvernement du Québec.

7.1 Les prévisions économiques et budgétaires dans un contexte d'incertitude

De nombreux paramètres sont associés au scénario de prévision économique du rapport préélectoral 2026, et celui-ci reflète le plus fidèlement possible l'évolution attendue de l'économie. Bien que le scénario de référence soit centré, il n'est pas à l'abri des aléas qui pourraient influencer l'activité économique, tant à la baisse qu'à la hausse²⁸.

— Notamment, la matérialisation de certains risques à la baisse pourrait rendre plus difficiles la planification budgétaire et le rétablissement de l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030.

L'évolution du conflit commercial avec les États-Unis, les négociations concernant l'ACEUM ainsi qu'une aggravation des tensions géopolitiques au Moyen-Orient constituent les principaux risques pour le scénario de référence.

— En particulier, une hausse des droits de douane, l'imposition de tarifs sectoriels additionnels ou un éventuel retrait des États-Unis de l'ACEUM pourraient accentuer les perturbations dans les chaînes d'approvisionnement, freiner plus nettement les échanges internationaux et, ainsi, peser sur la croissance économique, notamment sur l'investissement et les exportations.

À l'inverse, la conclusion d'un accord commercial entre le Canada et les États-Unis ou la fin de certains tarifs sectoriels réduirait l'incertitude et stimulerait la croissance économique.

La présentation de scénarios alternatifs de prévision économique permet de mettre en perspective le scénario de référence. Ces scénarios ne correspondent pas à des événements précis, mais ils sont plutôt présentés de façon générique pour illustrer un éventail de résultats possibles.

❑ Le scénario de prévision économique de référence

Le scénario de référence repose sur la prémisse que le taux effectif de tarifs douaniers restera relativement stable au cours des prochaines années et que les flux de pétrole passant par le détroit d'Ormuz reprendront graduellement à compter de l'été 2026. Par ailleurs, l'avancement des négociations concernant l'ACEUM devrait contribuer à réduire l'incertitude.

— Bien que les droits de douane devraient rester en place de façon durable, le choc initial lié à la mise en application des tarifs s'estompera graduellement. L'incertitude qui ébranle la confiance des consommateurs et des entreprises devrait également diminuer, ce qui permettra le retour à une croissance économique plus soutenue à partir de 2027.

²⁸ Les principaux risques associés au scénario de prévision économique de référence sont présentés dans la section 1, « Les prévisions économiques et financières ».

7.2 Deux scénarios alternatifs de prévision économique

❑ Le scénario de récession

Le scénario de récession pourrait se réaliser, par exemple, dans l'éventualité d'une escalade du conflit commercial, de complications dans les négociations concernant l'ACEUM ou d'une aggravation des tensions géopolitiques, notamment au Moyen-Orient. De telles perturbations pourraient freiner les échanges commerciaux, l'investissement et la consommation.

Dans ce scénario, la croissance du PIB réel en 2026 serait de 0,5 %, un gain plus modéré que celui escompté dans le scénario de référence. Ensuite, le PIB réel se contracterait en 2027 (−0,6 % comparativement à +1,4 % selon le scénario de référence).

En particulier :

- les exportations et les importations seraient plus ébranlées que dans le scénario de référence, ce qui ferait diminuer les profits des entreprises et aurait des effets négatifs plus importants sur les investissements non résidentiels;
- la baisse de la demande entraînerait une détérioration du marché du travail. Des pertes d'emplois seraient observées, ce qui aurait des effets négatifs sur la consommation des ménages ainsi que sur les investissements résidentiels;
- une croissance économique plus faible que prévu dans le scénario de référence entraînerait des pressions à la baisse sur la progression des prix. Puisqu'une évolution similaire serait observée dans l'ensemble du pays, la Banque du Canada pourrait être amenée à réévaluer sa politique monétaire.

Ce scénario entraînerait une perte de production permanente. En effet, le PIB réel ne retrouverait pas le niveau prévu dans le scénario de référence.

- Par rapport au scénario de référence, l'activité économique afficherait un écart négatif de 1,4 % à partir de 2029.

TABLEAU 39

PIB réel au Québec – Scénarios de référence et de récession

(variation en pourcentage, choc en points de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de récession	
	Variation	Choc	Variation
2025	0,6	—	0,6
2026	0,7	−0,2	0,5
2027	1,4	−2,0	−0,6
2028	1,5	+0,4	1,9
2029	1,5	+0,3	1,8
2030	1,4	—	1,4

Note : Les variations ayant été arrondies, la somme des chocs annuels peut ne pas correspondre au choc cumulatif indiqué dans le texte.

Par rapport au scénario de référence :

- les croissances du PIB réel et du PIB nominal afficheraient des écarts négatifs cumulatifs respectifs de 2,2 points de pourcentage et de 2,3 points de pourcentage en 2027;
- environ 56 100 emplois seraient perdus globalement pour les années 2026 et 2027;
- le taux de chômage atteindrait en moyenne 5,6 % en 2027, comparativement à 4,9 % dans le scénario de référence;
- le marché du travail moins tendu entraînerait un accroissement plus modeste des salaires et traitements (un écart négatif cumulé de 2,0 points de pourcentage en 2027) et une hausse plus faible de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement (un écart négatif cumulé de 3,2 points de pourcentage en 2027);
- la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés afficherait un écart négatif cumulé de 6,4 points de pourcentage en 2027;
- la hausse de l'IPC serait en moyenne plus faible que dans le scénario de référence.

TABLEAU 40

**Indicateurs économiques au Québec en 2026 et en 2027 –
Scénarios de référence et de récession**

(en termes nominaux, variation en pourcentage et choc en points de pourcentage, sauf indication contraire)

	2026			2027			Effets cumulés
	Réf.	Réc.	Choc	Réf.	Réc.	Choc	
PIB, en termes réels	0,7	0,5	-0,2	1,4	-0,6	-2,0	-2,2
PIB	3,4	3,2	-0,2	3,4	1,3	-2,1	-2,3
Indice des prix à la consommation	3,0	3,0	—	2,1	1,7	-0,4	-0,4
Emploi (en milliers)	-15,4	-18,3	-2,9	22,6	-30,6	-53,2	-56,1
Taux de chômage (niveau en pourcentage)	5,6	5,6	—	4,9	5,6	+0,7	s. o.
Salaires et traitements	3,3	3,1	-0,2	3,5	1,7	-1,8	-2,0
Excédent d'exploitation net des sociétés	4,8	4,2	-0,6	1,1	-4,7	-5,8	-6,4
Consommation excluant les produits alimentaires et le logement	3,5	3,2	-0,3	3,4	0,5	-2,9	-3,2

Note : « Réf. » désigne le scénario de référence, alors que « Réc. » désigne le scénario de récession.

❑ Le scénario de croissance plus forte

Le scénario de croissance plus forte pourrait se matérialiser si, notamment, les États-Unis abaissaient ou retiraient les droits de douane sur leurs importations dans le cadre des négociations entourant le renouvellement de l'ACEUM. Cette évolution réduirait les incertitudes et améliorerait le climat d'affaires. Une reprise plus fluide que prévu du commerce maritime au Moyen-Orient serait également un catalyseur positif. Dans ce scénario, la progression du PIB réel serait plus vigoureuse que celle prévue dans le scénario de référence.

La croissance du PIB réel atteindrait 0,9 % en 2026 et 2,1 % en 2027, comparativement à des gains de 0,7 % en 2026 et de 1,4 % en 2027 attendus dans le scénario de référence.

- Le regain de confiance des ménages et des entreprises soutiendrait la consommation et les investissements non résidentiels des entreprises, ce qui stimulerait la productivité et le potentiel de croissance.
- Les exportations seraient plus fortes en raison de la hausse de la demande de biens et services, ce qui aurait un effet positif sur l'excédent d'exploitation net des sociétés.
- La demande plus vigoureuse de biens et services inciterait les entreprises à accroître l'embauche. Un marché de l'emploi plus favorable entraînerait des gains salariaux plus robustes.

Dans ce scénario, le rehaussement du PIB potentiel maintiendrait la production à un niveau plus élevé que celui prévu dans le scénario de référence.

- Par rapport au scénario de référence, l'activité économique afficherait un écart positif de 1,4 % à partir de 2029.

TABLEAU 41

PIB réel au Québec – Scénarios de référence et de croissance plus forte (variation en pourcentage, choc en point de pourcentage)

	Scénario de référence	Scénario de croissance plus forte	
	Variation	Choc	Variation
2025	0,6	—	0,6
2026	0,7	+0,2	0,9
2027	1,4	+0,7	2,1
2028	1,5	+0,4	1,9
2029	1,5	+0,1	1,6
2030	1,4	—	1,4

Note : Les variations ayant été arrondies, la somme des chocs annuels peut ne pas correspondre au choc cumulatif indiqué dans le texte.

Par rapport au scénario de référence :

- la croissance du PIB réel et du PIB nominal afficherait le même écart positif cumulatif, soit de 0,9 point de pourcentage en 2027;
- environ 23 100 emplois supplémentaires seraient créés globalement en 2026 et en 2027;
- le taux de chômage atteindrait en moyenne 5,5 % en 2026 et 4,6 % en 2027;
- les gains d'emplois additionnels entraîneraient une hausse plus importante des salaires et traitements (un écart positif cumulatif de 0,8 point de pourcentage en 2027) et une croissance plus forte de la consommation excluant les produits alimentaires et le logement (un écart positif cumulatif de 1,4 point de pourcentage en 2027);
- la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés afficherait un écart positif cumulatif de 2,6 points de pourcentage en 2027;
- la vigueur de la croissance économique soutiendrait l'inflation, qui serait légèrement plus élevée que dans le scénario de référence, mais demeurerait néanmoins très près de la fourchette cible de 1 % à 3 % de la Banque du Canada.

TABLEAU 42

**Indicateurs économiques au Québec en 2026 et en 2027 –
Scénarios de référence et de croissance plus forte**

(en termes nominaux, variation en pourcentage et choc en points de pourcentage, sauf indication contraire)

	2026			2027			Effets cumulés
	Réf.	Forte	Choc	Réf.	Forte	Choc	
PIB, en termes réels	0,7	0,9	+0,2	1,4	2,1	+0,7	+0,9
PIB	3,4	3,6	+0,2	3,4	4,1	+0,7	+0,9
Indice des prix à la consommation	3,0	3,1	+0,1	2,1	2,3	+0,2	+0,3
Emploi (en milliers)	-15,4	-13,2	+2,2	22,6	43,5	+20,9	+23,1
Taux de chômage (niveau en pourcentage)	5,6	5,5	-0,1	4,9	4,6	-0,3	s. o.
Salaires et traitements	3,3	3,5	+0,2	3,5	4,1	+0,6	+0,8
Excédent d'exploitation net des sociétés	4,8	5,3	+0,5	1,1	3,2	+2,1	+2,6
Consommation excluant les produits alimentaires et le logement	3,5	3,8	+0,3	3,4	4,5	+1,1	+1,4

Note : « Réf. » correspond au scénario de référence, tandis que « Forte » correspond au scénario de croissance plus forte.

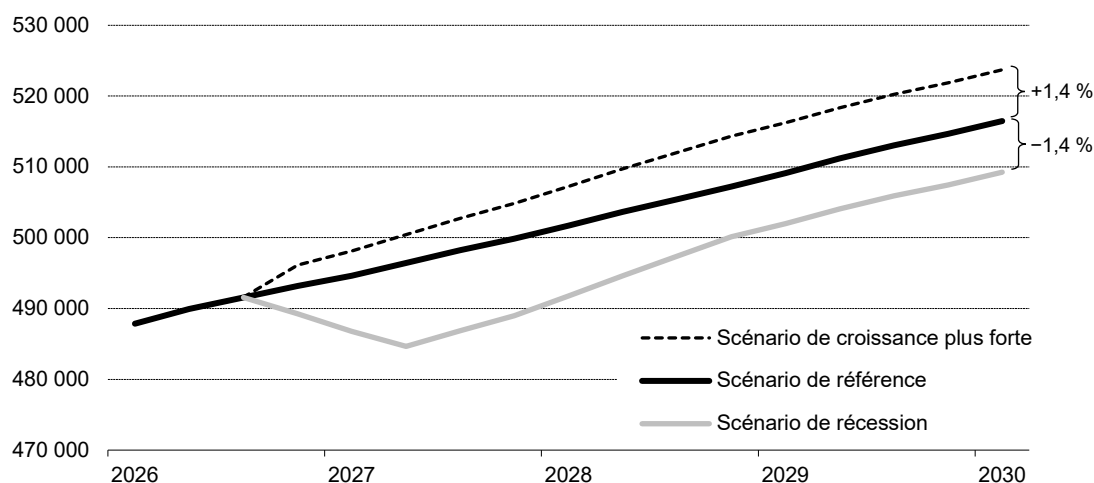
❑ Deux scénarios aux effets asymétriques

Les deux scénarios alternatifs ne sont pas symétriques à court terme, mais le deviennent après quelques trimestres. Cette asymétrie repose principalement sur la nature des effets induits par chaque situation.

À partir de 2029, l'écart sur le PIB réel de ces deux scénarios est de l'ordre de 1,4 % par rapport au scénario de référence.

GRAPHIQUE 18

Évolution du produit intérieur brut réel selon les scénarios au Québec (en millions de dollars enchaînés de 2017)



Sources : Institut de la statistique du Québec et ministère des Finances du Québec.

7.3 Les effets potentiels sur la situation budgétaire du Québec

Les scénarios de récession et de croissance plus forte ont une incidence sur la situation budgétaire, et ce, principalement sur les revenus autonomes et sur le coût du service de la dette.

- L'évolution des revenus autonomes, en particulier celle des revenus fiscaux, est étroitement liée à celle des principaux indicateurs économiques.
- Le coût du service de la dette est notamment lié aux déficits budgétaires et aux taux d'intérêt.

Si un recul de l'activité économique au Québec devait survenir à court terme, par exemple en raison d'une escalade du conflit commercial avec les États-Unis, une détérioration du solde budgétaire de 11,9 milliards de dollars sur cinq ans serait attendue par rapport au scénario de référence, résultant :

- d'une variation à la baisse de 10,8 milliards de dollars sur l'ensemble des revenus autonomes;
- d'une hausse du coût du service de la dette de 1,1 milliard de dollars.

À l'inverse, si les différends commerciaux étaient résolus et que l'activité économique devait être plus soutenue que celle prévue dans le scénario de référence, une amélioration du solde budgétaire de 9,0 milliards de dollars sur cinq ans serait attendue par rapport au scénario de référence, résultant :

- d'une variation à la hausse de 8,3 milliards de dollars sur l'ensemble des revenus autonomes;
- d'une baisse du coût du service de la dette de 0,7 milliard de dollars.

TABLEAU 43

Effet additionnel des scénarios alternatifs sur le solde budgétaire

(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031	Total
Solde budgétaire⁽¹⁾ – Scénario de référence	-7 791	-7 690	-5 695	-1 500	—	250	
Effet additionnel du scénario de récession							
Revenus autonomes	—	-729	-3 150	-2 428	-2 214	-2 300	-10 821
Service de la dette	—	-17	-102	-224	-325	-423	-1 091
Effet additionnel total	—	-746	-3 252	-2 652	-2 539	-2 723	-11 912
Solde budgétaire ajusté^{(1),(2)}	-7 791	-8 436	-8 947	-4 152	-2 539	-2 473	
Effet additionnel du scénario de croissance plus forte							
Revenus autonomes	—	408	1 363	2 019	2 238	2 313	8 341
Service de la dette	—	9	48	122	215	314	708
Effet additionnel total	—	417	1 411	2 141	2 453	2 627	9 049
Solde budgétaire ajusté^{(1),(3)}	-7 791	-7 273	-4 284	641	2 453	2 877	

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Le solde budgétaire ajusté exclut les impacts financiers d'une intervention possible du gouvernement pour stimuler la relance économique.

(3) Le solde budgétaire ajusté exclut les impacts financiers des initiatives additionnelles qui pourraient être annoncées.

❑ Les effets sur le solde budgétaire et les répercussions sur le plan de retour à l'équilibre budgétaire

La présentation de scénarios alternatifs permet d'illustrer comment le solde budgétaire pourrait être affecté si la situation économique devait prendre une trajectoire différente de celle qui est attendue.

Si une escalade du conflit commercial avec les États-Unis devait survenir, par exemple, cela entraînerait des répercussions importantes sur l'activité économique au Québec et, conséquemment, sur les prévisions budgétaires.

- Un effet à la baisse sur le solde budgétaire de 2,6 milliards de dollars par année, en moyenne, serait attendu dans un tel scénario à compter de 2028-2029.

Des déficits budgétaires seraient maintenant attendus sur l'ensemble des années du cadre financier, et ils seraient plus élevés que ceux prévus jusqu'en 2028-2029 dans le scénario de référence.

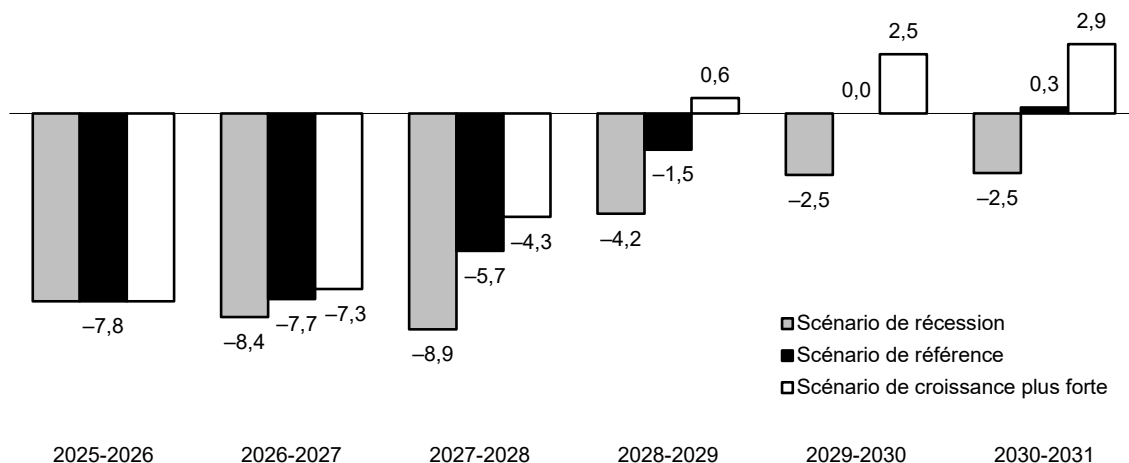
- Le déficit budgétaire serait de 4,2 milliards de dollars en 2028-2029, soit un niveau supérieur au déficit maximal de 1,5 milliard de dollars autorisé par la Loi sur l'équilibre budgétaire, et de plus de 2,5 milliards de dollars en 2029-2030.

Le recours à la provision pour éventualités permettrait de limiter les effets du recul de l'activité économique et de réduire les pressions sur le cadre financier.

- Cette provision ne serait toutefois pas suffisante pour assurer le respect des exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire, notamment la cible de déficit en 2028-2029, et pour maintenir un solde budgétaire à l'équilibre en 2029-2030.
- Le gouvernement pourrait alors être contraint à retarder le retour à l'équilibre budgétaire ou à demander une suspension de l'application de la Loi sur l'équilibre budgétaire pour préserver la prestation des services publics.

GRAPHIQUE 19

Solde budgétaire – Scénarios de référence et alternatifs (en milliards de dollars)



Notes : Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.
Ces trois scénarios comprennent les écarts à résorber intégrés dans le cadre financier.

Si, par exemple, les différends commerciaux entre les États-Unis et le Canada étaient résolus et que l'activité économique au Québec était plus soutenue que celle prévue dans le scénario de référence, des améliorations seraient attendues sur l'ensemble des années du cadre financier.

- Des surplus budgétaires seraient réalisés à compter de 2028-2029, en raison de revenus autonomes plus élevés et d'une baisse du service de la dette.
- Un effet à la hausse sur le solde budgétaire de 2,4 milliards de dollars par année, en moyenne, serait attendu dans un tel scénario à compter de 2028-2029.

Les déficits seraient moins importants à court terme, et des surplus budgétaires seraient attendus les trois dernières années du cadre financier.

- Le surplus budgétaire serait de 641 millions de dollars en 2028-2029 et de 2,5 milliards de dollars en 2029-2030.

Dans cette perspective, il serait possible d'éliminer l'écart à résorber inscrit dans le cadre financier à compter de 2028-2029.

Le recours à la provision pour éventualités ne serait pas nécessaire, puisque les déficits attendus, après élimination de l'écart à résorber, respecteraient les exigences de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

- Le déficit en 2028-2029 serait de 1,2 milliard de dollars, soit un niveau inférieur à la cible de déficit de 1,5 milliard de dollars.
- Le solde budgétaire demeurerait en surplus à compter de 2029-2030, après versements des revenus consacrés au Fonds des générations.

Le plan de retour à l'équilibre budgétaire d'ici 2029-2030 serait alors maintenu.

TABLEAU 44

Maintien de l'équilibre budgétaire – Scénario de croissance plus forte
(en millions de dollars)

	2025- 2026	2026- 2027	2027- 2028	2028- 2029	2029- 2030	2030- 2031
Solde budgétaire ajusté – Scénario de croissance plus forte^{(1),(2)}	-7 791	-7 273	-4 284	641	2 453	2 877
Élimination de l'écart à résorber	—	—	—	-1 850	-2 000	-2 000
Utilisation de la provision pour éventualités	—	—	—	—	—	—
Solde budgétaire sans écart à résorber^{(1),(2)}	-7 791	-7 273	-4 284	-1 209	453	877

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Il s'agit du solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

(2) Le solde budgétaire exclut les impacts financiers des initiatives additionnelles qui pourraient être annoncées.

7.4 Les effets potentiels sur la dette nette du Québec

Selon le scénario de référence du rapport préélectoral 2026, la dette nette s'établira à 253,5 milliards de dollars au 31 mars 2027, soit 37,9 % du PIB. Il est prévu que la dette nette au PIB aura diminué à 36,0 % au 31 mars 2031 en lien, entre autres, avec l'amélioration de la situation budgétaire et les versements des revenus consacrés au Fonds des générations. Les cibles de réduction de la dette nette, qui correspondent à une limite maximale de 38,0 % du PIB au 31 mars 2033 et de 35,0 % du PIB au 31 mars 2038, seraient atteintes.

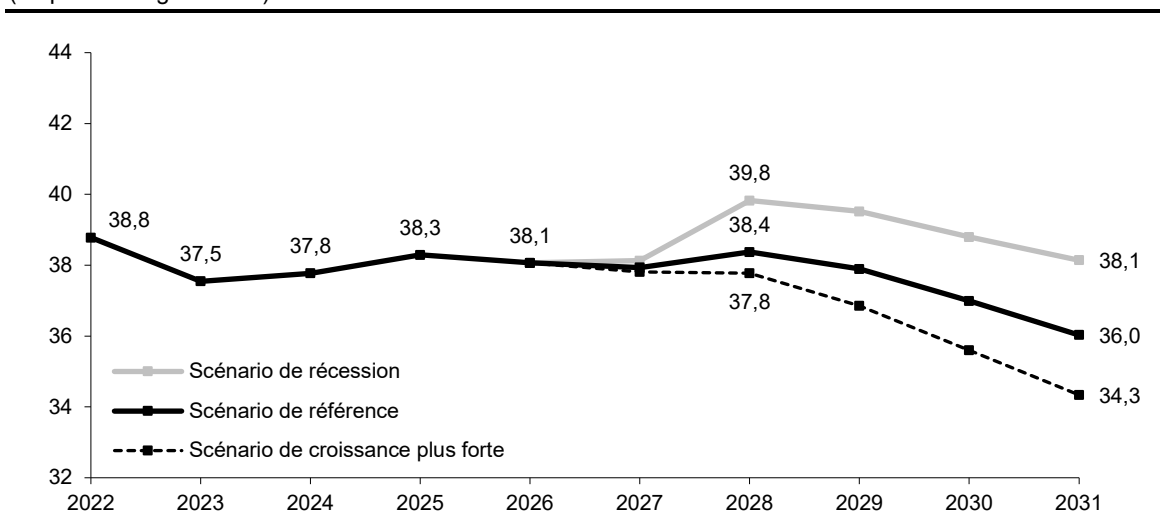
Selon le scénario de récession, la dette nette au PIB serait plus élevée de 2,1 points de pourcentage au 31 mars 2031, ce qui porterait le ratio à 38,1 %, celui-ci correspondant à 11,9 milliards de dollars de plus que dans le scénario de référence.

Selon le scénario de croissance plus forte, la dette nette au PIB s'établirait à 34,3 % au 31 mars 2031, soit 1,7 point de pourcentage de moins que dans le scénario de référence.

- Comme dans le scénario de référence, les cibles de réduction de la dette nette seraient atteintes dans les deux scénarios alternatifs.

GRAPHIQUE 20

Dette nette au 31 mars – Scénarios de référence et alternatifs (en pourcentage du PIB)



ANNEXE 1 : DÉTAIL DES REVENUS PROVENANT DES DROITS, PERMIS ET REDEVANCES, AINSI QUE DES REVENUS DIVERS

❑ Détail des revenus provenant des droits, permis et redevances

Les revenus provenant des droits, permis et redevances, qui atteindront en moyenne 6,9 milliards de dollars de 2026-2027 à 2028-2029, comprennent notamment :

- les revenus des permis de conduire et des immatriculations;
- les revenus des ressources naturelles;
- les revenus du marché du carbone²⁹.

TABLEAU 45

Revenus provenant des droits, permis et redevances (en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Véhicules automobiles ⁽¹⁾	2 181	2 081	2 288	2 477
Ressources naturelles ⁽²⁾	2 229	1 946	1 998	2 034
Émissions de gaz à effet de serre ⁽³⁾	1 123	1 253	1 388	1 491
Autres droits et permis ⁽⁴⁾	1 175	1 204	1 254	1 276
TOTAL	6 708	6 484	6 928	7 278

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces revenus comprennent principalement les droits perçus sur les permis de conduire et les immatriculations de véhicules.

(2) Il s'agit surtout des revenus de redevances sur l'exploitation des ressources minières, forestières et hydrauliques.

(3) Ces revenus sont ceux provenant du marché du carbone.

(4) Les autres droits et permis comprennent notamment ceux de la Régie du bâtiment du Québec et de l'Autorité des marchés financiers (cotisations, primes, permis, licences, etc.) ainsi que les redevances sur l'élimination des matières résiduelles.

²⁹ Il s'agit du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.

❑ Revenus divers

Les revenus divers, qui totaliseront en moyenne 16,2 milliards de dollars de 2026-2027 à 2028-2029, comprennent notamment :

- les revenus des services rendus, par exemple les frais d'hébergement dans les établissements de santé, les primes de l'assurance médicaments et les droits de scolarité;
- les revenus sur les débiteurs et les prêts, tels que les intérêts relatifs aux principales lois fiscales;
- les pénalités, amendes et recouvrements, par exemple les infractions au Code de la sécurité routière;
- les revenus de placement du Fonds des générations.

TABEAU 46

Revenus divers (en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Santé Québec ⁽¹⁾	3 352	3 662	3 739	3 810
Organismes des réseaux de l'éducation et de l'enseignement supérieur ⁽²⁾	2 529	2 602	2 706	2 793
Fonds de l'assurance médicaments ⁽³⁾	1 751	1 880	1 978	2 120
Intérêts, amendes et recouvrements des ministères ⁽⁴⁾	2 155	2 337	2 220	2 217
Revenus de placement du Fonds des générations	771	890	838	948
Services rendus par les ministères	441	484	534	576
Fonds des services de police ⁽⁵⁾	454	467	481	493
Autres revenus divers ⁽⁶⁾	3 469	3 468	3 613	3 786
TOTAL	14 922	15 790	16 110	16 744

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

(1) Ces revenus comprennent notamment les revenus pour les places en CHSLD et les revenus de stationnement et de cafétéria.

(2) Ces revenus comprennent notamment les revenus des droits de scolarité et du transport scolaire.

(3) Ces revenus comprennent les revenus provenant des primes payées par les adhérents et par les personnes âgées de 65 ans ou plus.

(4) Cette catégorie inclut d'autres revenus, notamment ceux provenant des biens non réclamés remis à l'État.

(5) Ces revenus comprennent notamment les revenus de la facturation aux municipalités.

(6) Ces revenus comprennent les revenus divers de près de 90 autres entités du périmètre comptable du gouvernement.

ANNEXE 2 : DÉTAIL DES REVENUS PROVENANT DES AUTRES PROGRAMMES DE TRANSFERTS FÉDÉRAUX

Les revenus provenant des autres programmes de transferts fédéraux, qui totaliseront en moyenne 8,3 milliards de dollars par année de 2026-2027 à 2028-2029, comprennent les revenus de transferts fédéraux découlant d'ententes Canada-Québec³⁰, dont :

- les revenus provenant de l'accord Canada-Québec relatif à l'immigration, de l'entente en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants et des ententes de transfert relatives au marché du travail, de même que la compensation que le Québec reçoit en lien avec le Programme canadien d'aide financière aux étudiants;
- les revenus de transferts fédéraux en lien avec les ententes en matière de logement et d'infrastructures.

TABEAU 47

Revenus des autres programmes de transferts fédéraux (en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029
Fonds général, dont :	3 732	5 273	4 405	3 803
— entente asymétrique sur les services de garde	1 732	1 725	1 724	1 765
— sommes additionnelles pour les services de garde	—	515	662	—
— accord Canada-Québec relatif à l'immigration	867	897	934	949
— compensation en lien avec le Programme canadien d'aide financière aux étudiants	938	1 086	797	823
Fonds spéciaux ⁽¹⁾	586	912	1 326	1 428
Organismes autres que budgétaires ⁽²⁾	1 677	1 569	1 774	1 677
Autres ⁽³⁾	629	986	986	896
TOTAL	6 624	8 740	8 491	7 804

(1) Ces revenus comprennent notamment les revenus de transferts fédéraux du Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT).

(2) Ces revenus comprennent notamment les revenus de transferts fédéraux de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et de la Société d'habitation du Québec (SHQ).

(3) Ces autres revenus comprennent entre autres les revenus de transferts fédéraux des comptes à fin déterminée ainsi que des ajustements de consolidation.

³⁰ Le 2 juin 2026, près de 10 G\$ de transferts fédéraux en infrastructures sur 10 ans au Québec ont été annoncés : 1,3 G\$ dans le cadre du volet Financement de base du Fonds pour le transport en commun du Canada, 4,4 G\$ pour des projets structurants dans le cadre du Fonds pour le transport en commun du Canada, 1 G\$ pour des infrastructures dans le domaine de la santé dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes, près de 2,7 G\$ pour des infrastructures liées au logement et à l'éducation postsecondaire dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes, dont 1 G\$ ont été alloués aux infrastructures d'eau le 16 juin 2026, et 400 M\$ pour 11 projets dans le cadre du Fonds pour le transport en commun à zéro émission. Ces revenus ont été intégrés au cadre financier, à l'exception des 4,4 G\$ pour des projets structurants dans le cadre du Fonds pour le transport en commun du Canada et d'une part (1,7 G\$) de l'enveloppe relative à des infrastructures liées au logement et à l'éducation postsecondaire dans le cadre du Fonds pour bâtir des collectivités fortes qui n'a pas encore été allouée. Ceux-ci seront intégrés lorsque les projets qui seront financés seront connus. Il est à noter qu'une contrepartie sera comptabilisée aux dépenses et donc que l'intégration de ces revenus n'aura aucun effet sur le solde budgétaire.

ANNEXE 3 : INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LES PRÉVISIONS DES DÉPENSES DES PORTEFEUILLES

TABLEAU 48

Évolution des dépenses par portefeuille ministériel (en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027
Assemblée nationale	196	199
Personnes désignées par l'Assemblée nationale	160	297
Affaires municipales et Habitation	5 253	5 863
Agriculture, Pêcheries et Alimentation	1 525	1 591
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État	1 224	1 560
Conseil exécutif	612	630
Culture et Communications	2 149	2 043
Cybersécurité et Numérique	345	353
Économie, Innovation et Énergie	4 365	4 506
Éducation	23 541	24 411
Emploi et Solidarité sociale	5 811	6 358
Enseignement supérieur	11 183	11 847
Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	1 802	1 979
Famille	9 633	10 067
Finances	4 267	4 048
Immigration, Francisation et Intégration	529	563
Justice	2 524	2 050
Langue française	74	80
Relations internationales et Francophonie	150	148
Ressources naturelles et Forêts	1 293	1 514
Santé et Services sociaux	65 945	69 991
Sécurité intérieure	3 272	2 902
Tourisme	529	552
Transports et Mobilité durable	9 176	7 869
Travail	224	260
Réallocation des dépenses en cours d'exercice	—	-600
TOTAL	155 782	161 081

Note : Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE 4 : LISTE DES ENTITÉS PAR PORTEFEUILLE MINISTÉRIEL

La structure budgétaire des prévisions du rapport préélectoral ne tient pas compte des modifications découlant du remaniement ministériel d'avril 2026, à l'exception du changement concernant le ministère de la Sécurité publique, qui est devenu le ministère de la Sécurité intérieure.

TABEAU 49

Entités incluses dans le périmètre comptable

Affaires municipales et Habitation		Culture et Communications	
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Min	Ministère de la Culture et des Communications	Min
Commission municipale du Québec	OB	Conseil du patrimoine culturel du Québec	OB
Tribunal administratif du logement	OB	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	OAB
Commission de la Capitale-Nationale du Québec	OAB	Conseil des arts et des lettres du Québec	OAB
Société d'habitation du Québec	OAB	Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec	OAB
Fonds de la région de la Capitale-Nationale	FS	Musée d'Art contemporain de Montréal	OAB
Fonds régions et ruralité	FS	Musée de la Civilisation	OAB
		Musée national de l'histoire du Québec	OAB
		Musée national des beaux-arts du Québec	OAB
Agriculture, Pêcheries et Alimentation		Société de développement des entreprises culturelles	OAB
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Min	Société de la Place des Arts de Montréal	OAB
Commission de protection du territoire agricole du Québec	OB	Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec)	OAB
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec	OB	Société du Grand Théâtre de Québec	OAB
Institut de technologie agroalimentaire du Québec	OAB	Fonds Avenir Mécénat Culture	FS
La Financière agricole du Québec	OAB	Fonds du patrimoine culturel québécois	FS
		Cybersécurité et Numérique	
Assemblée nationale		Ministère de la Cybersécurité et du Numérique	Min
Assemblée nationale	Autre	Fonds de la cybersécurité et du numérique	FS
Conseil du trésor, Administration gouvernementale et Efficacité de l'État		Économie, Innovation et Énergie	
Secrétariat du Conseil du trésor	Min	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie	Min
Commission de la fonction publique	OB	Commission de l'éthique en science et en technologie	OB
Autorité des marchés publics	OAB	Fonds de recherche du Québec	OAB
Centre d'acquisitions gouvernementales	OAB	Régie de l'énergie	OAB
Société québécoise des infrastructures	OAB	Capital ressources naturelles et énergie	FS
Conseil exécutif		Fonds des ressources naturelles (volet Gestion des énergies fossiles)	FS
Ministère du Conseil exécutif	Min	Fonds du développement économique	FS
Commission d'accès à l'information	OB	Fonds pour la croissance des entreprises québécoises	FS

Légende : Min : ministère; OB : organisme budgétaire; FS : fonds spécial; OAB : organisme autre que budgétaire;
RS : organismes des réseaux de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

TABLEAU 49

Entités incluses dans le périmètre comptable (suite)

Éducation		Environnement, Lutte contre les changements climatiques, Faune et Parcs	
Ministère de l'Éducation	Min	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs	Min
Commission consultative de l'enseignement privé	OB	Bureau d'audiences publiques sur l'environnement	OB
Protecteur de l'intégrité en loisir et en sport	OB	Fondation pour la biodiversité et la faune du Québec	OAB
Protecteur national de l'élève	OB	Société québécoise de récupération et de recyclage	OAB
Institut national des mines	OAB	Fonds bleu	FS
Institut national d'excellence en éducation ⁽¹⁾	OAB	Fonds d'électrification et de changements climatiques	FS
Société des établissements de plein air du Québec	OAB	Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État	FS
Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique	FS	Fonds des ressources naturelles (volet Conservation et mise en valeur de la faune)	FS
Centres de services scolaires et commissions scolaires	RS		
Emploi et Solidarité sociale		Famille	
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	Min	Ministère de la Famille	Min
Commission des partenaires du marché du travail	OB	Curateur public	OB
Office de la sécurité économique des chasseurs cris	OAB	Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	FS
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome	FS		
Fonds de développement du marché du travail	FS	Finances	
Fonds des biens et des services	FS	Ministère des Finances	Min
Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	FS	Agence du revenu du Québec	OAB
Fonds québécois d'initiatives sociales	FS	Autorité des marchés financiers	OAB
		Institut de la statistique du Québec	OAB
Enseignement supérieur		Société de financement des infrastructures locales du Québec	OAB
Ministère de l'Enseignement supérieur	Min	Fonds d'aide à la clientèle domestique d'Hydro-Québec	FS
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études	OB	Fonds de financement	FS
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial	OB	Fonds de l'aide financière à l'investissement et des contrats spéciaux	FS
Conseil de l'enseignement supérieur ⁽¹⁾	OB	Fonds de lutte contre les dépendances	FS
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	OAB	Fonds des générations	FS
Fonds pour l'excellence et la performance universitaires	FS	Fonds du centre financier de Montréal	FS
Collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps)	RS	Fonds du Plan Nord	FS
Université du Québec et ses constituantes	RS	Fonds du Tribunal administratif des marchés financiers	FS
		Fonds relatif à l'administration fiscale	FS
		Entreprises du gouvernement ⁽²⁾	Autres

(1) Les activités du Conseil supérieur de l'éducation ont été transférées au Conseil de l'enseignement supérieur et à l'Institut national d'excellence en éducation le 1^{er} avril 2026.

(2) Sur le plan financier, le résultat net des entreprises du gouvernement est imputé au portefeuille Finances. Toutefois, la gouvernance d'une entreprise du gouvernement peut relever d'un autre portefeuille.

TABLEAU 49

Entités incluses dans le périmètre comptable (suite)

Immigration, Francisation et Intégration		Relations internationales et Francophonie	
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration	Min	Ministère des Relations internationales et de la Francophonie	Min
		Office Québec-Monde pour la jeunesse	OAB
Justice		Ressources naturelles et Forêts	
Ministère de la Justice	Min	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts	Min
Comité de la rémunération des juges	OB	Société de développement de la Baie-James	OAB
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales	OB	Société du Plan Nord	OAB
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse	OB	Fonds des ressources naturelles (volets Forestier, Aménagement durable du territoire forestier, Patrimoine minier et Gestion de l'activité minière)	FS
Conseil de la justice administrative	OB	Fonds d'information sur le territoire	FS
Conseil de la magistrature	OB		
Directeur des poursuites criminelles et pénales	OB		
Office de la protection du consommateur	OB	Santé et Services sociaux	
Tribunal des droits de la personne	OB	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Min
Commission des services juridiques	OAB	Commissaire à la santé et au bien-être	OB
Fonds d'aide aux actions collectives	OAB	Conseil du statut de la femme	OB
Société québécoise d'information juridique	OAB	Office des personnes handicapées du Québec	OB
Fonds Accès Justice	FS	Fonds de l'assurance médicaments	OAB
Fonds affecté à l'aide des personnes victimes d'infractions criminelles	FS	Héma-Québec	OAB
Fonds des registres du ministère de la Justice	FS	Institut national de santé publique du Québec	OAB
Fonds du Tribunal administratif du Québec	FS	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux	OAB
		Régie de l'assurance maladie du Québec	OAB
Langue française		Santé Québec	OAB
Ministère de la Langue française	Min	Urgences-santé	OAB
Commission de toponymie	OB	Fonds de prévention et de recherche en matière de cannabis	FS
Office québécois de la langue française	OB	Établissements desservant une population nordique et autochtone	RS
Centre de la francophonie des Amériques	OAB		
Personnes désignées par l'Assemblée nationale			
Commissaire à la langue française	OB		
Commissaire à l'éthique et à la déontologie	OB		
Commissaire au bien-être et aux droits des enfants	OB		
Commissaire au lobbyisme	OB		
Directeur général des élections	OB		
Protecteur du citoyen	OB		
Vérificateur général	OB		

TABLEAU 49

Entités incluses dans le périmètre comptable (suite)

Sécurité intérieure	
Ministère de la Sécurité intérieure	Min
Bureau des enquêtes indépendantes	OB
Bureau du coroner	OB
Commissaire à la déontologie policière	OB
Commissaire à la lutte contre la corruption	OB
Commission québécoise des libérations conditionnelles	OB
Régie des alcools, des courses et des jeux	OB
Tribunal administratif de déontologie policière	OB
École nationale de police du Québec	OAB
École nationale des pompiers du Québec	OAB
Fonds des services de police	FS
Tourisme	
Ministère du Tourisme	Min
Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique	OAB
Société du Centre des congrès de Québec	OAB
Société du Palais des congrès de Montréal	OAB
Fonds de partenariat touristique	FS
Transports et Mobilité durable	
Ministère des Transports et de la Mobilité durable	Min
Commission des transports du Québec	OB
Mobilité Infra Québec	OAB
Société de l'assurance automobile du Québec	OAB
Société des Traversiers du Québec	OAB
Fonds aérien	FS
Fonds de gestion de l'équipement roulant	FS
Fonds de la sécurité routière	FS
Fonds des réseaux de transport terrestre	FS
Travail	
Ministère du Travail	Min
Office des professions du Québec	OAB
Régie du bâtiment du Québec	OAB
Fonds du Tribunal administratif du travail	FS

ANNEXE 5 : CHANGEMENTS À VENIR AUX NORMES COMPTABLES

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié deux nouvelles normes comptables entrant en vigueur à compter des exercices 2026-2027 et 2029-2030 pour les états financiers consolidés du gouvernement.

❑ Présentation des états financiers

Le chapitre SP 1202 – Présentation des états financiers est entré en vigueur le 1^{er} avril 2026. Les incidences financières de son application se limitent à l'indicateur de la dette nette du gouvernement, qui est remplacé par le passif financier net. Le calcul du nouvel indicateur entraîne une réduction de la dette nette au PIB estimée à 0,9 point de pourcentage en 2026-2027. L'entrée en vigueur de cette nouvelle norme n'a pas d'incidence sur le solde budgétaire.

De plus, le déficit cumulé est renommé « passif net », mais son calcul reste le même. Enfin, la dette brute, qui n'est pas un concept normé par le CCSP, continue à être calculée de la même manière. Le gouvernement retraitera les chiffres de l'année financière comparative 2025-2026 afin de répondre aux exigences de présentation de la nouvelle norme.

❑ Avantages sociaux

Le chapitre SP 3251 – Avantages sociaux entrera en vigueur le 1^{er} avril 2029. Quant aux incidences financières de cette nouvelle norme, des analyses ont été menées mais certains éléments sont en finalisation. Par conséquent, aucune incidence n'a été intégrée aux prévisions des dépenses et de la dette du gouvernement.

Conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire, l'effet rétroactif de toute nouvelle norme comptable édictée par le CCSP et porté directement aux déficits cumulés, soit pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par le CCSP, est exclu du calcul du solde budgétaire de l'année financière aux fins de cette loi. Le gouvernement appliquera cette nouvelle norme de façon rétroactive.

ANNEXE 6 : EXIGENCES DE LA LOI SUR LE MINISTÈRE DES FINANCES ET DE LA LOI SUR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

❑ Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01)

▪ Chapitre III.1 Rapport préélectoral

23.1. Le ministre publie un rapport préélectoral le troisième lundi du mois d'août précédant l'expiration d'une législature prévue à l'article 6 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1).

Il publie un nouveau rapport le lundi précédant immédiatement l'expiration de la législature lorsqu'elle a lieu en février.

Le rapport de certification préparé conformément à l'article 40.1 de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01) doit être joint au rapport préélectoral. Il contient la conclusion du vérificateur général sur la plausibilité, en date du dernier jour ouvrable de la sixième semaine précédant la date de publication du rapport préélectoral ou à une date ultérieure si le vérificateur général le juge approprié, des prévisions et des hypothèses visées aux articles 23.2 et 23.3.

23.2. Le ministre présente dans le rapport préélectoral, en y faisant les révisions nécessaires :

1° les prévisions et les hypothèses économiques apparaissant au plan budgétaire présenté à l'occasion du dernier discours sur le budget;

2° les prévisions des composantes du cadre financier du gouvernement qui figurent dans ce plan;

3° les prévisions de dépenses, établies en collaboration avec le président du Conseil du trésor, ventilées selon les champs d'activités de l'État;

4° les rapports prévus aux articles 9 de la Loi sur l'équilibre budgétaire (chapitre E-12.00002) et 11 de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (chapitre R-2.2.0.1).

23.3. Les prévisions des composantes du cadre financier sont présentées dans le rapport préélectoral pour cinq années financières consécutives, alors que celles des dépenses ventilées selon les champs d'activités de l'État le sont pour trois années financières consécutives à compter, dans les deux cas, de l'année financière en cours à la date de la publication du rapport.

23.4. Le ministre transmet le projet de rapport préélectoral au vérificateur général au plus tard le premier jour ouvrable de la neuvième semaine précédant la date de sa publication afin de permettre à ce dernier de préparer le rapport de certification prévu à l'article 40.1 de la Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01).

23.4.1. Le ministre peut, jusqu'au dernier jour ouvrable de la sixième semaine précédant la date de la publication du rapport préélectoral, modifier le projet de rapport préélectoral notamment à partir des données disponibles au moment de sa mise à jour.

23.4.2. Une version préliminaire du cadre financier est transmise au vérificateur général à la date suivante :

1° dans le cas du rapport préélectoral visé au premier alinéa de l'article 23.1, le cinquième jour ouvrable suivant le 20 juin précédant l'expiration d'une législature prévue au premier alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'Assemblée nationale (chapitre A-23.1);

2° dans le cas du rapport préélectoral visé au deuxième alinéa de l'article 23.1, le premier jour ouvrable avant le 21 décembre précédant l'expiration d'une législature prévue au troisième alinéa de l'article 6 de la Loi sur l'Assemblée nationale.

Le ministre communique au vérificateur général toute modification qu'il apporte à un projet de rapport préélectoral en vertu du premier alinéa au plus tard le dernier jour ouvrable de la sixième semaine précédant la date de publication du rapport préélectoral.

Le ministre peut également, après le délai prévu au deuxième alinéa, apporter au projet de rapport préélectoral toute autre modification découlant des travaux du vérificateur général. Ces modifications sont transmises sans délai au vérificateur général.

23.5. À la date de la publication du rapport préélectoral, le ministre le transmet, avec le rapport de certification du vérificateur général qui doit y être joint, au président de l'Assemblée nationale qui les dépose devant l'Assemblée nationale dans les trois jours de sa réception, ou, si elle ne siège pas, dans les trois jours de l'ouverture de la session suivante ou de la reprise de ses travaux.

Le ministre publie le rapport préélectoral, ainsi que le rapport de certification qui y est joint, par tout moyen qu'il juge approprié, dès leur transmission au président de l'Assemblée nationale, sans attendre que ce dernier les dépose.

❑ Loi sur le vérificateur général (chapitre V-5.01)

▪ Section III Vérification et rapports

▪ 2.1. — Rapports de certification sur le rapport préélectoral

40.1. Le vérificateur général prépare un rapport de certification dans lequel il présente sa conclusion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans le rapport préélectoral que publie le ministre des Finances en vertu de l'article 23.1 de la Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01). Il peut aussi y présenter les commentaires qu'il juge appropriés et qui découlent de ses travaux sur le rapport préélectoral.

Il y indique également s'il a reçu, dans la préparation de son rapport, tous les renseignements et les documents demandés.

40.2. Le rapport de certification porte au moins sur les trois premières années financières présentées dans le rapport préélectoral.

Toutefois, à l'égard des prévisions présentées dans le rapport préélectoral publié en février, le rapport de certification porte au moins sur les trois années financières suivant celle en cours à la date de publication du rapport préélectoral.

40.3. Le vérificateur général doit remettre le rapport de certification au ministre des Finances au plus tard le lundi précédant la date de publication du rapport préélectoral prévue à l'article 23.1 de la Loi sur le ministère des Finances (chapitre M-24.01).

40.4. Le vérificateur général peut, lorsqu'il le juge approprié, préparer un rapport détaillant ses travaux de certification sur le rapport préélectoral.

Ce rapport détaillé doit être transmis par le vérificateur général au président de l'Assemblée nationale au plus tard à la date de publication du rapport préélectoral afin que ce dernier le dépose devant l'Assemblée nationale au même moment que le rapport préélectoral.

Il est publié par le vérificateur général par tout moyen qu'il juge approprié, à la suite de la publication du rapport préélectoral par le ministre des Finances, sans attendre que le président de l'Assemblée nationale le dépose.

